

Document d'études

direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DARES

Numéro 166

Novembre 2011

EMPLOI DES JEUNES

Synthèse des principales
données relatives à
l'emploi des jeunes
et à leur insertion

DARES

Les documents d'études sont des documents de travail ;
à ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs et ne
représentent pas la position de la DARES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

Sommaire

Synthèse	7
1 Activité, emploi et chômage des jeunes : comparaisons internationales	13
2 La formation initiale des jeunes	19
3 Activité, emploi et chômage des jeunes de 15 à 29 ans	21
4 Les jeunes dans les dispositifs d'aide à l'emploi	29
5 Les jeunes en alternance	31
6 Les dispositifs d'accompagnement destinés aux jeunes	37
7 Les trajectoires d'insertion des jeunes	43
8 L'insertion professionnelle des diplômés du supérieur	49
9 Les jeunes et les métiers	53
Annexes	57
Liste des publications	58
Liste des tableaux	59
Liste des graphiques	60

Ce dossier fournit sous forme de fiches synthétiques les principales informations statistiques actuellement disponibles sur l'emploi et l'insertion des jeunes, ainsi que les références bibliographiques permettant d'en savoir plus sur ce sujet.

Sont ainsi présentées les principales données sur l'activité, l'emploi et le chômage des jeunes en France et en comparaison internationale, sur la formation initiale et les trajectoires d'insertion des jeunes, sur les métiers qu'ils occupent et sur les dispositifs d'accompagnement qui leur sont destinés. Un focus particulier est consacré aux jeunes dans les dispositifs d'aide à l'emploi, aux jeunes en alternance et à l'insertion des diplômés du supérieur.

Mots clés : activité des jeunes, emploi.

Classification du JEL : I2, J2, J6

Ce dossier a été rédigé par :

Christel COLIN, Maëlle FONTAINE, Marie LECLAIR, Berengère MESQUI, Hélène MICHAUDON, Claude MINNI, Laure OMALEK, Patrick POMMIER et Julie ROCHUT.

Synthèse

1. Le taux d'emploi des jeunes est comparativement faible en France

1.1 Le faible taux d'emploi des jeunes est le reflet de l'allongement de la scolarité mais aussi des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes peu diplômés

Les taux d'emploi des jeunes sont très différenciés selon les pays. En 2010, plus de 60 % des 15-24 ans occupent un emploi aux Pays-Bas et plus de 50 % au Danemark, au Royaume-Uni et en Autriche. A l'autre extrême, au Luxembourg, en Belgique, en Grèce et en Italie moins de 30 % des jeunes de 15 à 24 ans occupent un emploi. En France, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans est faible : 31 %, inférieur de plus de 7 points à la moyenne de l'Union européenne (UE) à 15. L'allongement rapide de la durée de la scolarité en France entre 1985 et 1995 s'est accompagné d'une forte chute du taux d'emploi des jeunes, d'autant que l'exercice d'un emploi pendant les études y est moins fréquent que dans les autres pays. La faiblesse du taux d'emploi des jeunes en France est aussi le reflet des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes les moins diplômés, ayant achevé tôt leurs études. Si on étend l'analyse aux jeunes de 15 à 29 ans, les écarts entre la France et la moyenne européenne se réduisent, même si le classement est peu modifié selon les données de l'OCDE : 46,6 % des jeunes de 15 à 29 ans ont un emploi en France en 2010, soit 3,8 points de moins que ceux de l'UE à 15.

1.2 Un taux de chômage des jeunes élevé

Atteignant 22,5 % en 2010, le taux de chômage des 15-24 ans est plus élevé en France que dans de nombreux pays européens et supérieur de 2,5 points à la moyenne de l'Union européenne à 15. Ce taux de chômage élevé est pour partie le reflet d'un âge moyen de fin d'études tardif : les jeunes de moins de 25 ans présents sur le marché du travail sont surtout des personnes peu ou pas diplômées qui peinent à s'insérer professionnellement. Si l'on rapporte le nombre des jeunes à la recherche d'un emploi à l'ensemble de leur classe d'âge (y compris ceux en cours d'études), la part des jeunes de 15 à 24 ans au chômage est de 8,9 %. Avec cet indicateur qui rend mieux compte de la diversité des situations des jeunes vis-à-vis de l'activité professionnelle, la France se situe dans une position moins défavorable, et notamment dans une position plus favorable que dans certains pays du Nord de l'Europe (Suède, Finlande) et que le Royaume-Uni. Quand au taux de chômage des 15-29 ans, il se situe 0,7 point au-dessus de la moyenne de l'UE à 15, atteignant 17 % des jeunes actifs en 2010.

Dans la plupart des pays, le taux de chômage des 15-24 ans représente plus du double du taux de chômage global, à l'exception de l'Allemagne, pays où l'apprentissage est largement développé. Avec un ratio de 2,4 la France se trouve dans la moyenne de l'Union européenne.

2. En 25 ans, les comportements de scolarité ont profondément évolué

2.1 L'allongement de la durée des études s'est accompagné d'une forte croissance de la population étudiante

La France a connu entre 1985 et 1995 un allongement très rapide de la durée de scolarité : alors qu'au milieu des années 80, moins de la moitié des jeunes de 18 ans étaient en cours d'études, cette proportion dépasse 80 % au début des années 90, avant d'amorcer un relatif déclin : elle est un peu en dessous de 80 % depuis 2002-2003.

Cet allongement de la scolarité s'est accompagné d'une forte hausse de la proportion de bacheliers dans une génération : depuis 1995, plus de 62 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat, contre moins de 30 % en 1985 ; cette proportion dépasse 65 % en 2009. Le profil des nouveaux bacheliers s'est modifié : d'un tiers il y a vingt ans, la proportion de titulaires d'un bac technologique ou professionnel s'élève aujourd'hui à près de la moitié (47 % en 2009), l'autre moitié obtenant un bac général.

Plus des trois quarts des bacheliers poursuivent leurs études. Environ 35 % entrent à l'Université, 28 % dans une filière professionnelle courte (deux ans), 8 % dans les classes préparatoires aux grandes écoles et autant dans les formations supérieures non rattachées à l'université (gestion, paramédical, social, arts et culture...). Entre 1990 et 2009, la population étudiante s'est accrue de 600 000 personnes. Plus de 40 % d'une génération obtient désormais un diplôme du supérieur.

2.2 19 % des jeunes sortent de l'école sans diplôme ou avec seulement le brevet

Après avoir fortement baissé, la part des jeunes quittant l'école sans diplôme du second cycle du secondaire (CAP, BEP, baccalauréat ou équivalent) se maintient depuis la fin des années 90 au-delà de 16 %, soit environ 114 000 personnes en 2010.

Le risque d'échec est également important dans l'enseignement supérieur : 20 % des jeunes ayant quitté l'enseignement supérieur en 2004 (soit environ 75 000 jeunes) ne détenaient pas de diplôme supérieur au bac. 60 % d'entre eux étaient issus d'un premier cycle universitaire. Les autres avaient connu une situation d'échec dans une filière professionnalisée de l'enseignement supérieur (BTS ou DUT). Ces « non diplômés du supérieur » connaissent en général d'importantes difficultés d'insertion dans la vie professionnelle.

3. Le taux d'activité des jeunes varie peu depuis 1995 ; les emplois aidés constituent une forte composante de l'emploi des jeunes

En 2010, 55,6 % des jeunes de 15 à 29 ans sont actifs : 46,1 % d'entre eux sont en emploi (7 % cumulant emploi et études initiales) et 9,6 % sont au chômage, selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). Près de quatre jeunes de 15 à 29 ans sur dix poursuivent des études sans travailler, les autres (7 %) sont inactifs tout en ayant terminé leurs études initiales.

3.1 Comme la durée des études, l'activité des jeunes a peu varié entre 1995 et 2005, avant d'augmenter entre 2005 et mi 2009, puis de décroître en 2010

Depuis 1995, l'activité des 15-29 ans varie peu, après avoir beaucoup diminué dans le passé avec l'allongement de la scolarité. Les comportements d'activité des jeunes hommes et des jeunes femmes une fois leurs études achevées s'étant peu modifiés au cours de ces quinze dernières années, les variations du taux d'activité des jeunes ont reflété celles des situations mixtes d'étude et d'activité, et en particulier celles de l'alternance. Le taux d'activité a ainsi progressé du début 2005 au 2^{ème} trimestre 2009 (+3 points), puis a été orienté à la baisse ensuite (-1 point entre mi 2009 et fin 2010).

3.2 9,6 % des jeunes de 15 à 29 ans sont au chômage en 2010

Parmi les jeunes de 15 à 29 ans présents sur le marché du travail, 17,2 % sont au chômage en 2010. Le chômage touche toutefois 9,6 % des jeunes de 15 à 29 ans, car près de la moitié des 15-29 ans sont considérés comme inactifs au sens du BIT, l'essentiel d'entre eux poursuivant des études sans travailler.

Les jeunes actifs cumulent deux handicaps sur le marché du travail : ils sont en moyenne peu diplômés, car au sein d'une génération ce sont les jeunes les moins diplômés qui entrent le plus tôt sur le marché du travail, et ils ont moins d'expérience professionnelle que les plus âgés.

Le retournement conjoncturel intervenu mi-2008 a eu pour conséquence une forte remontée du chômage des jeunes, toujours plus sensible à la conjoncture économique. Le taux de chômage des 15-29 ans qui avait baissé de 3,1 points entre le 2^{ème} trimestre 2006 et le 2^{ème} trimestre 2008, a augmenté ensuite de 4,6 points en un an et demi pour atteindre 17,6 % au 4^{ème} trimestre 2009. Au cours de l'année 2010, le taux de chômage des 15-29 ans a baissé de 0,9 point.

Moins de la moitié des jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (45 %) sont indemnisés fin 2010, soit une proportion très inférieure à la part des demandeurs d'emploi indemnisés parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi (54 %). Compte tenu de leur faible ancienneté sur le marché du travail, les jeunes ont en effet cumulé peu de droits à indemnisation.

3.3 Les écarts entre hommes et femmes se réduisent

Le taux d'activité des femmes de 15 à 29 ans s'est progressivement rapproché de celui des hommes. Il lui reste néanmoins inférieur (52 % contre 60 % en 2010) : les filles sont plus scolarisées que les garçons et les femmes de 25-29 ans sont moins actives que les hommes, surtout si elles ont des enfants en bas âge. Les écarts de taux de chômage entre hommes et femmes se réduisent également. En 1975, le taux de chômage des jeunes femmes de 15 à 29 ans était supérieur de 3 points à celui des jeunes hommes de la même tranche d'âge (7 % contre 4 %). Pour la première fois en 2009, le taux de chômage des jeunes femmes a été inférieur à celui des jeunes hommes, de près d'un point, avant de le dépasser à nouveau de 0,2 point en 2010.

3.4 Beaucoup d'emplois temporaires et d'emplois aidés pour les jeunes

Plus de trois emplois salariés sur dix de jeunes de 15 à 29 ans sont des emplois temporaires (CDD du privé, emplois en intérim, postes de non titulaires du public) ou des emplois aidés, contre 12 % pour l'ensemble des salariés.

Depuis la fin des années soixante-dix et l'apparition du chômage de masse, les politiques publiques de l'emploi sont devenues une composante structurelle du système d'insertion. Le nombre de jeunes de moins de 26 ans concernés par les différentes formules d'emploi aidé a atteint un point haut en 1999 et 2000, avant de décroître régulièrement jusqu'en 2005. En 2006 et 2007, le nombre de jeunes en emploi aidé s'accroît et retrouve son niveau de 2001, puis décroît fortement en raison de la suppression du Contrat jeunes en entreprise. Fin 2010, 24 % des jeunes de moins de 26 ans en emploi étaient dans un contrat aidé, contre 30 % en 2000, à périmètre constant. Cette proportion est d'environ 60 % pour les jeunes non qualifiés.

Parmi les jeunes qui occupent un emploi, la proportion de ceux qui travaillent à temps partiel est assez proche de celle de l'ensemble des personnes en emploi, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Mais plus fréquemment que leurs aînés, les jeunes qui travaillent à temps partiel souhaiteraient travailler davantage. En 2010, 8,1 % des jeunes de 15 à 29 ans en emploi sont ainsi en situation de sous-emploi, contre 5,9 % de l'ensemble des actifs occupés.

3.5 Plus de 550 000 jeunes sous le régime de l'alternance emploi-formation, avec une prédominance de l'apprentissage

L'apprentissage et le contrat de professionnalisation, qui mettent en œuvre une alternance entre périodes d'emploi et de formation, concernent fin 2010 environ 565 000 emplois occupés par des jeunes, malgré le recul enregistré dans la crise économique. Ils touchent des jeunes de plus en plus qualifiés. En 2010, parmi les 124 000 jeunes qui ont signé un contrat de professionnalisation, 71 % ont un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat. L'apprentissage poursuit sa progression (le nombre total d'apprentis a doublé depuis le début des années 90 pour atteindre 425 000 en 2009-10), notamment dans le supérieur, et il s'ouvre à de nouveaux secteurs comme le tertiaire. Il s'adresse de moins en moins aux jeunes n'ayant pas atteint l'année terminale de CAP-BEP : seuls 35 % des entrants en 2009 n'avaient pas atteint le niveau V de formation et 25 % des nouveaux contrats de 2009 visaient l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Comparé à la voie scolaire, l'apprentissage permet une meilleure insertion professionnelle, probablement liée à l'expérience pratique accumulée et à un réseau de relations professionnelles plus dense et efficace. Lorsqu'on compare le devenir des apprentis à celui de jeunes ayant obtenu le même type de diplôme mais par voie scolaire, on constate que pour deux anciens élèves de l'enseignement professionnel dont les caractéristiques sont identiques (âge, sexe, situation familiale...), celui qui est passé par l'apprentissage a une probabilité d'occuper un emploi salarié trois ans après la sortie de formation initiale plus élevée d'environ sept points. Les salaires des apprentis sont en outre légèrement plus élevés.

Toutefois la dégradation de la conjoncture n'a pas épargné les sortants d'apprentissage : interrogés 7 mois après leur sortie d'une année terminale de formation en centre de formation d'apprentis, 67 % des sortants d'apprentissage ont déclaré être en emploi en février 2009, soit 8,5 points de moins que les ceux interrogés un an plus tôt. Les plus touchés par cette dégradation sont les sortants qui n'ont pas obtenu leur diplôme.

3.6 Les dispositifs d'accompagnement aident les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion

La dernière décennie a consacré les formules d'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ces actions reposent en grande partie sur le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). En 2009, 1 268 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été en contact avec une mission locale ou une PAIO. Dans un contexte de crise économique, les missions locales ont connu un afflux de jeunes sans précédent : 515 000 jeunes ont été reçus en premier accueil. Ces jeunes sont souvent faiblement qualifiés : 39 % n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou ont quitté l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Seuls 30 % ont au moins un baccalauréat.

Destiné à accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers un emploi durable en construisant avec eux un parcours d'insertion, le dispositif Civis a enregistré 1 060 000 entrées depuis sa création en avril 2005 jusqu'en décembre 2010. Parmi eux, près de 800 000 sont sortis du dispositif : 34 % ont accédé à un emploi durable à la sortie, 7 % à un emploi non durable et 7 % ont entamé une formation. Pour la moitié des jeunes, le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : ces jeunes sont au chômage ou inactifs à la fin du Civis.

Au-delà du dispositif de droit commun d'accompagnement par les missions locales, d'autres formes d'accompagnement ont été mises en place récemment, à titre expérimental dans certains territoires. Ainsi, le ministère chargé de l'emploi a lancé début 2007 un marché public de prestation d'insertion dans l'emploi à destination des jeunes diplômés demandeurs d'emploi, confiant l'accompagnement de 10 000 jeunes diplômés dans dix régions à des opérateurs privés de placement. Mis en place dans le cadre du plan « Espoir banlieues » en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le contrat d'autonomie consiste quant à lui en l'accompagnement de jeunes des quartiers vers l'emploi ou la formation qualifiante. Mis en œuvre dans 35 départements par des opérateurs sélectionnés par appel d'offres, privés pour la plupart, il a été signé par près de 38 000 jeunes entre le début du dispositif mi-2008 et mai 2011.

4. L'insertion dans la vie active est marquée par une forte instabilité

4.1 La situation des jeunes est très sensible à la conjoncture économique

Depuis 1975, taux et part de chômage ont toujours été plus élevés pour les jeunes que pour les plus âgés. Le chômage des jeunes est aussi plus sensible aux fluctuations conjoncturelles de l'activité économique. Lors des périodes de ralentissement économique la situation des jeunes actifs se dégrade plus rapidement que celle des plus anciens. Ainsi, entre 2008 et 2009 le taux de chômage des jeunes ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans s'est accru de 5,8 points, alors que celui de l'ensemble des actifs a augmenté de 1,7 point. Inversement, lors des périodes de reprise comme à la fin des années quatre-vingt et de 1997 à 2001, la baisse du chômage a été plus accentuée pour les jeunes. Toutefois, de 2006 à 2008 le chômage des jeunes et des plus âgés a baissé au même rythme.

Les jeunes diplômés ont mieux résisté face à la crise économique de 2008-2009. Si globalement 73 % des jeunes sortis du système éducatif en 2007 (de la « génération 2007 ») occupent un emploi trois ans après la fin de leurs études, soit 4 points de moins que pour les jeunes sortis en 2004 (de la « génération 2004 »), les jeunes diplômés du supérieur sont 85 % à travailler et leur taux d'emploi ne perd que deux points par rapport à la génération 2004. A l'opposé, le taux d'emploi trois ans après la sortie du système scolaire des personnes sans diplôme passe de 56 % pour la génération 2004 à 48 % pour la génération 2007, soit une baisse de 8 points.

4.2 Plus de la moitié des jeunes connaissent des épisodes de chômage au cours des trois premières années de vie active, un tiers y reste au moins six mois

53 % des jeunes sortis de scolarité en 2004 ont été au moins une fois confrontés au chômage au cours de leurs trois premières années de vie active et 32 % ont totalisé plus de 6 mois de chômage au cours de cette période. Ces proportions sont en augmentation par rapport à celles observées pour la cohorte sortie en 2001 et varient fortement selon le niveau de formation : 53 % des jeunes non diplômés ont connu au moins 6 mois de chômage contre 28 % des titulaires d'un baccalauréat.

4.3 Le premier emploi des jeunes : rarement un CDI sauf pour les plus diplômés

Seuls 38 % des jeunes sortis du système scolaire en 2004 et ayant occupé au moins un emploi en trois ans ont accédé d'emblée à un CDI. L'accès à un emploi stable varie toutefois fortement selon le niveau et la spécialité de formation. Débuter par des missions d'intérim ou des contrats aidés concerne 40 % des non-diplômés et environ le tiers des titulaires d'un CAP-BEP ou d'un baccalauréat, mais moins de 15 % des jeunes ayant au moins une licence (à l'exception des titulaires de licences professionnelles, nombreux à accéder à l'emploi par le biais de l'intérim). L'accès direct à un CDI n'est pas cependant pas la norme même pour les diplômés du supérieur : ce sont les titulaires de diplômes d'écoles de commerce ou d'ingénieurs qui obtiennent le plus fréquemment un premier emploi en CDI, mais dans un peu plus d'un cas sur deux seulement.

4.4 Les mobilités sont fortes en début de vie active

Compte tenu de la faible expérience professionnelle des jeunes, les employeurs accordent souvent une grande importance à leur diplôme pour juger de leurs compétences. Les jeunes, quant à eux, connaissent peu le marché du travail et hésitent souvent sur les métiers. Les premières années d'insertion sont donc marquées par une forte mobilité, signe d'un ajustement progressif entre les attentes réciproques des débutants et des entreprises : au cours des trois premières années de vie active, plus de la moitié des jeunes ont changé au moins une fois d'employeurs.

Les jeunes sont sur-représentés dans certains métiers. Ouvriers non qualifiés du bâtiment et des travaux publics, employés de l'hôtellerie-restauration, vendeurs, caissiers et employés de libre-service comptent dans leurs effectifs une forte proportion de salariés de moins de 30 ans. Il s'agit souvent d'emplois d'attente, que beaucoup de jeunes quittent, lorsqu'ils le peuvent, pour des emplois plus qualifiés offrant de meilleures perspectives de carrière et des conditions de travail plus stables. Parmi les métiers « jeunes » se trouvent aussi les métiers qui recrutent traditionnellement beaucoup d'apprentis (coiffeurs, bouchers, boulangers, ouvriers non qualifiés de mécanique ou du travail des métaux), ainsi que des métiers qui nécessitent des compétences relativement nouvelles comme les informaticiens. Par ailleurs, filles et garçons ne s'insèrent pas dans les mêmes métiers, même à diplôme égal. Dans les métiers qualifiés la mixité est plus forte parmi les débutants que chez les plus anciens ; tel est le cas par exemple pour les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie et pour les personnels d'études et de recherche. En revanche la polarisation entre hommes et femmes s'accroît dans les métiers moins qualifiés, comme dans les professions du bâtiment où les débutants restent très souvent des garçons ou dans les métiers des services à la personne qui demeurent presque exclusivement féminins.

5. Les débuts de vie active sont fortement différenciés selon le diplôme et la filière

En fin de troisième année de vie active, 9 % des diplômés du supérieur sortis du système scolaire en 2007 sont au chômage, un taux inférieur de moitié à celui de l'ensemble de leur génération. 85 % d'entre eux ont un emploi, à durée indéterminée dans plus de 70 % des cas, soit des taux plus de 10 points supérieurs à ceux de l'ensemble des jeunes sortis en 2007. Leur niveau de rémunération est bien supérieur à celui des jeunes issus de l'enseignement secondaire.

75 % des diplômés du supérieur sortis de formation initiale en 2004 sont issus de filières professionnelles et, à niveau de diplôme équivalent, entrent dans la vie active dans de meilleures conditions que les diplômés des filières générales. Les jeunes issus de spécialités industrielles ou scientifiques s'insèrent plus aisément que ceux issus de spécialités tertiaires ou de sciences humaines.

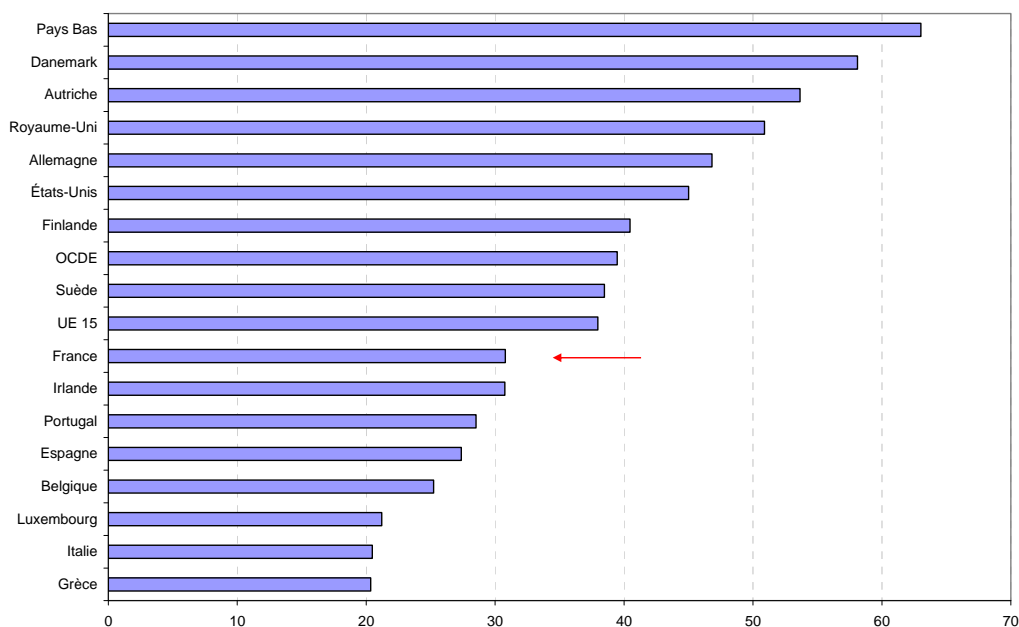
Ainsi, si globalement les titulaires d'une licence s'insèrent plutôt bien, ceux issus d'une filière Lettres-Sciences Humaines (LSH) sont dans une situation bien moins favorable que les autres. Quant aux titulaires d'un BTS, quelle qu'en soit la spécialité, ils sont mieux rémunérés après trois ans que les jeunes ayant un DEUG. Les diplômés de formations professionnelles conduisant à des professions règlementées (IUFM et filières de la Santé ou du Social de niveau bac+2) n'ont aucune difficulté pour s'insérer. De même, les détenteurs de licences professionnelles, qui se sont considérablement développées depuis leur création en 1999 et attirent de nombreux étudiants de DUT et de BTS, sont moins touchés par le chômage, mieux rémunérés et plus souvent cadres ou professions intermédiaires que les titulaires d'une licence générale ou que les jeunes ayant une maîtrise en LSH.

1. Activité, emploi, chômage des jeunes : comparaisons internationales

1. Un taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans comparativement faible en France

En France, en 2010, le taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans s'établit à 31 %, selon les données de l'OCDE¹. Il est ainsi inférieur de plus de 7 points à la moyenne de l'Union Européenne à 15. En 2010, plus de 60 % de 15-24 ans occupent un emploi aux Pays-Bas et plus de 50 % au Royaume-Uni, en Autriche et au Danemark (graphique 1). A l'autre extrême, le Luxembourg, la Belgique, la Grèce et l'Italie ont un taux d'emploi inférieur à 30 %.

Graphique 1 : Taux d'emploi des 15-24 ans en 2010

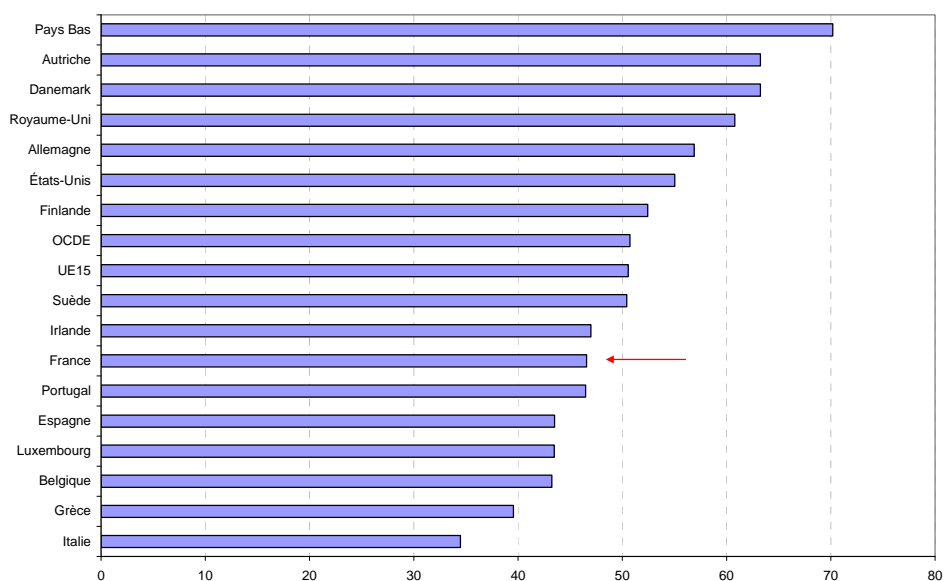


Source : OCDE.

Si l'on étend l'analyse aux jeunes de 15 à 29 ans, les écarts entre la France et la moyenne européenne se réduisent, même si le classement est peu modifié : 46,6 % des jeunes de 15 à 29 ans ont un emploi en France en 2010, soit 3,8 points de moins que celle de l'UE à 15 (graphique 2). En effet, entre 25 et 29 ans, peu de jeunes sont encore en formation initiale et les taux d'activité en France sont plutôt élevés après la fin des études, tandis que la proportion de jeunes au chômage n'y est que légèrement supérieure à la moyenne européenne.

¹ Les données sur le taux d'emploi des 15-24 ans calculées par l'OCDE diffèrent légèrement de celles publiées par ailleurs par la Dares ou l'Insee, du fait d'un traitement légèrement différent des données de l'enquête Emploi de l'Insee.

Graphique 2 : Taux d'emploi des 15-29 ans en 2010



Source : OCDE.

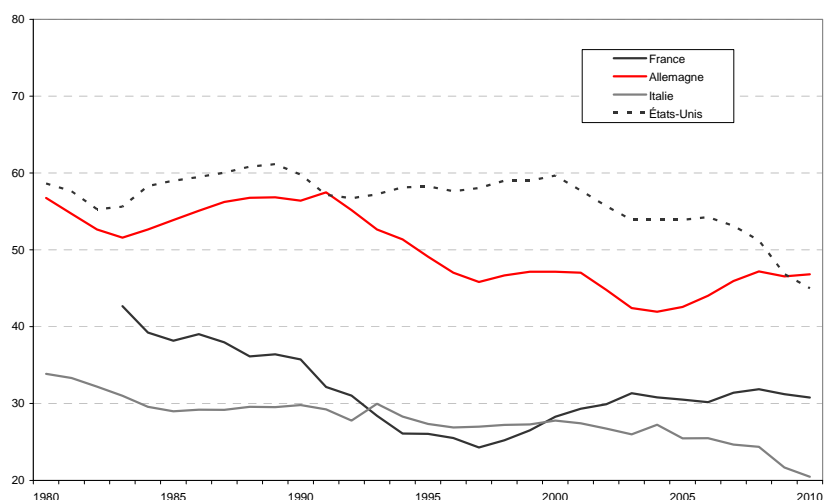
2. Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans a fortement baissé en France, en Allemagne et en Suède au cours des 30 dernières années

La France, l'Allemagne et la Suède ont vu leur taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans fortement diminuer par rapport au début des années 1980 (graphiques 3 et 4). En près de 15 ans, le pourcentage de jeunes en emploi a chuté de plus de 18 points en France pour atteindre un point bas en 1997 avec 24 % des 15-24 ans en emploi. L'allongement rapide de la durée de scolarité en France entre 1985 et 1995 a contribué à la baisse du taux d'emploi sur la période. Parallèlement, le taux d'emploi a chuté continûment jusqu'en 2004 en Allemagne (-15 points par rapport au début des années 80) tandis qu'il perdait 27 points en Suède de 1980 à 1997.

Depuis le milieu des quatre-vingt-dix, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans en France remonte même s'il reste faible au regard de celui des autres pays.

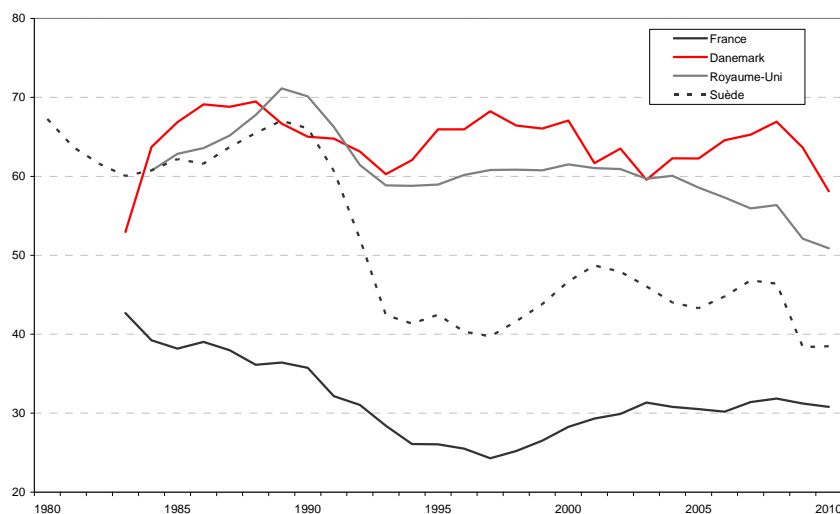
Entre 2008 et 2010, avec la crise, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans a baissé de 1 point en France contre 4 points dans l'Union européenne à 15 et 6 points aux Etats-Unis. Parmi les 15 de l'Union européenne, seule l'Allemagne a connu une évolution du taux d'emploi des jeunes plus favorable avec une baisse de moins d'1/2 point.

Graphique 3 : Taux d'emploi des 15-24 ans entre 1980* et 2010



Source : OCDE. * : 1983 pour la France

Graphique 4 : Taux d'emploi des 15-24 ans entre 1980* et 2010

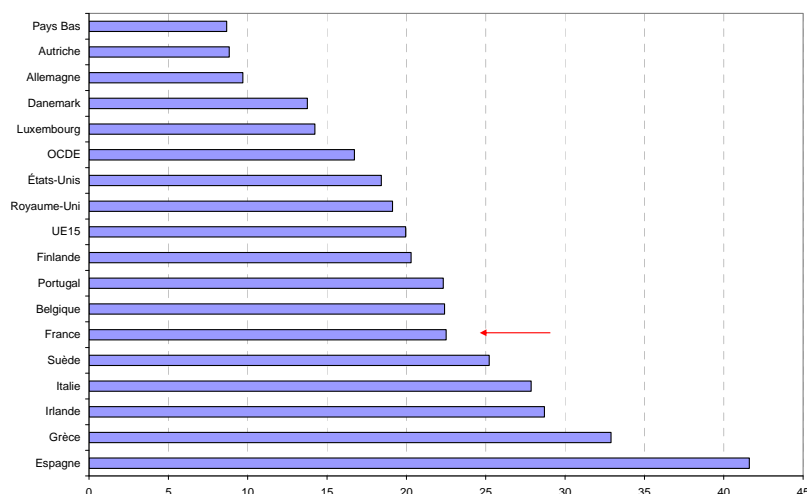


Source : OCDE. * : 1983 pour la France et le Danemark, 1984 pour le Royaume-Uni

3. Un taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en France parmi les plus élevés des principaux pays industrialisés

Atteignant 22,5 % en 2010, le taux de chômage des 15-24 ans est plus élevé en France que dans de nombreux pays européens (graphique 5). Le taux de chômage moyen dans l'Union européenne des 15 s'élève ainsi à 20 %. Ce taux de chômage élevé est pour partie le reflet d'un âge moyen de fin d'études tardif : les jeunes de moins de 25 ans présents sur le marché du travail sont surtout des personnes peu ou pas diplômées qui peinent à s'insérer professionnellement.

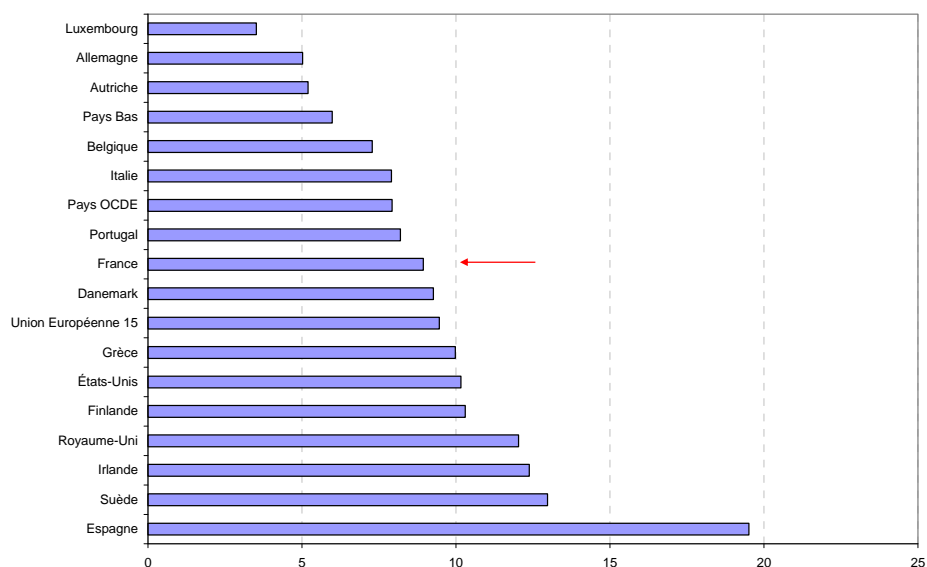
Graphique 5 : Taux de chômage des 15-24 ans en 2010



Source : OCDE.

Si l'on rapporte les jeunes au chômage à l'ensemble des jeunes de 15-24 ans (y compris ceux en cours d'études), la situation de la France est un peu moins défavorable. Avec 8,9 % de jeunes au chômage en 2010, la France se trouve dans une position plus favorable que certains pays du Nord de l'Europe (Suède, Finlande, Danemark) et que le Royaume-Uni (graphique 6).

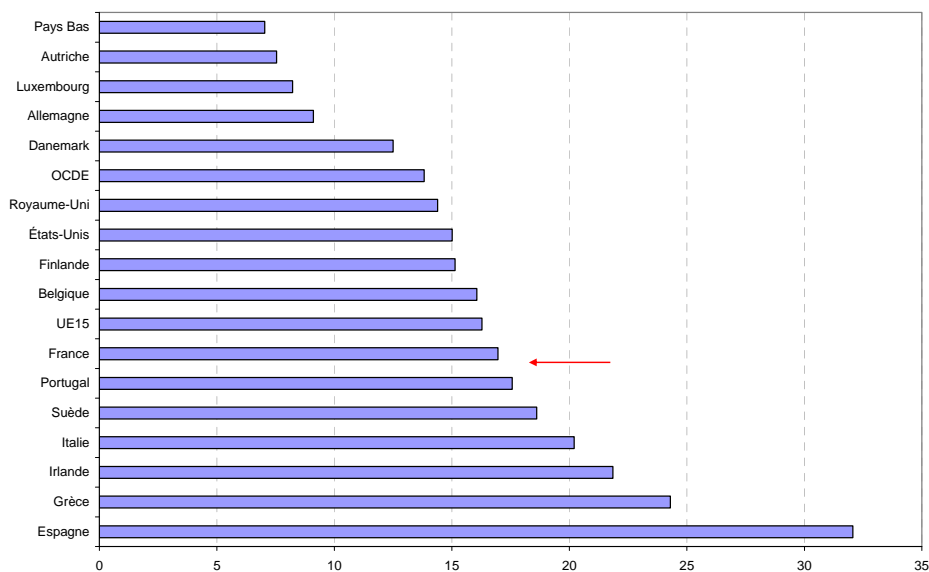
Graphique 6 : Part des 15-24 ans au chômage en 2010



Source : OCDE.

De même, si l'on étend l'analyse aux jeunes de 15 à 29 ans, la situation française se rapproche de la moyenne européenne : 17 % des jeunes actifs de 15 à 29 ans sont au chômage en France en 2010, soit 0,7 point de plus que dans l'UE à 15 (graphique 7). Le classement de la France n'est néanmoins pas modifié et la situation française reste moins favorable que celle, notamment, de l'Allemagne, de l'Autriche, des Pays-Bas ou du Royaume-Uni.

Graphique 7 : Taux de chômage des 15-29 ans en 2010

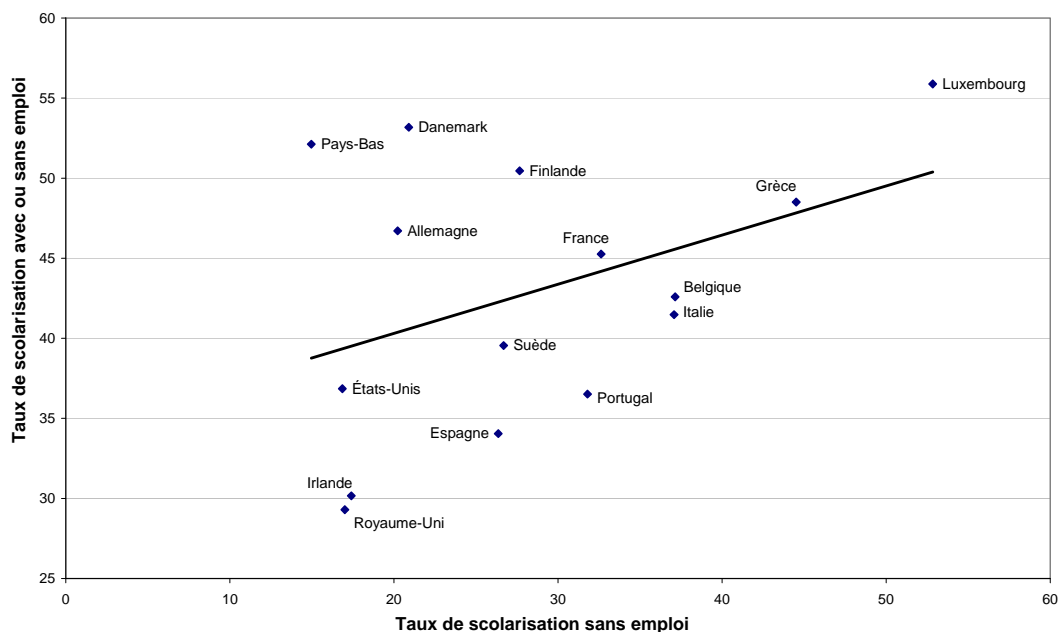


Source : OCDE.

4. En France plus qu'ailleurs, les jeunes poursuivent leurs études sans exercer d'emploi

Selon l'OCDE², le taux de scolarisation des 20-24 ans est élevé en France : 45,3 % en 2008. Il est en revanche faible dans des pays comme l'Irlande et le Royaume-Uni (graphique 8). En France, 32,6 % des jeunes de 20-24 ans poursuivent des études sans occuper un emploi en parallèle (même à temps très partiel), proportion supérieure à de nombreux pays.

Graphique 8 : Taux de scolarisation des 20-24 ans et taux de scolarisation sans exercice d'une activité professionnelle en parallèle, en 2008



Lecture : la droite figure la régression effectuée sur les pays observés.

Source : OCDE.

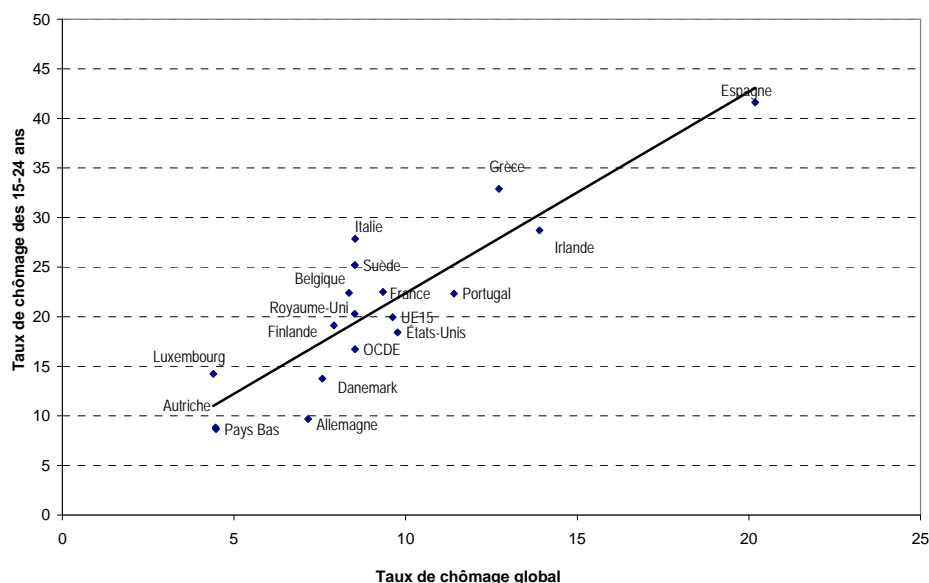
5. Le taux de chômage des jeunes est, dans la plupart des pays, très supérieur au taux de chômage global

Dans la plupart des pays, le taux de chômage des 15-24 ans représente plus du double du taux de chômage global, à l'exception de l'Allemagne dont le taux de chômage des jeunes s'élève en 2010 à 9,7% pour un taux de chômage global de 7,2% (graphique 9). Avec un ratio de 2,4, la France se trouve dans la moyenne de l'Union européenne.

En France, comme dans la plupart des pays, ce ratio a progressé en début de crise, en 2008, avec une progression plus rapide du chômage des jeunes que du chômage global. Il s'est replié en 2010 dans tous les pays de l'Union européenne à l'exception de l'Italie, de la Suède et du Royaume-Uni.

² Les apprentis sont inclus dans les étudiants exerçant un emploi.

Graphique 9 : Taux de chômage global et taux de chômage des 15-24 ans en 2010

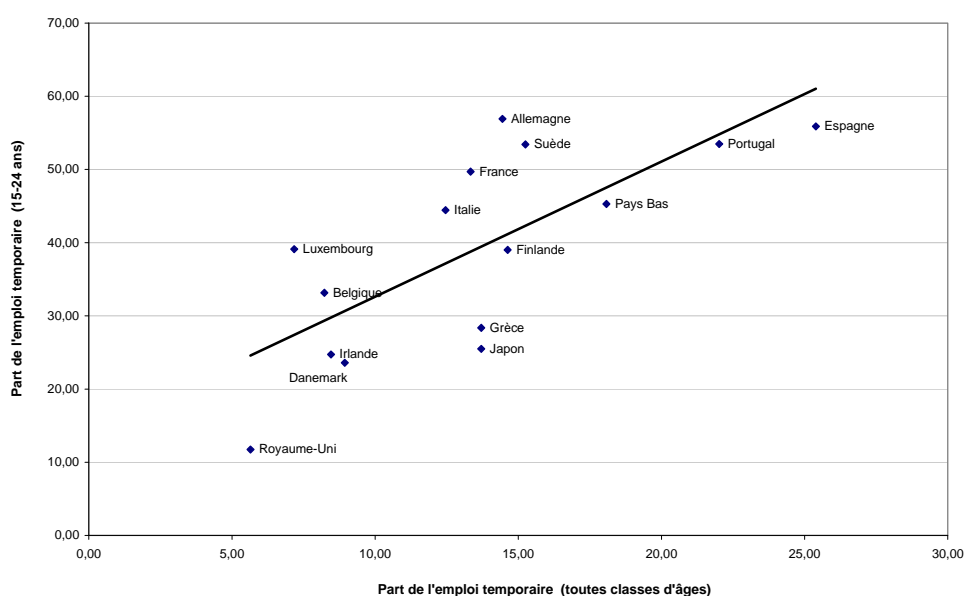


Lecture : la droite figure la régression effectuée sur les pays observés. Le Danemark et les Pays-Bas, avec des valeurs très voisines, sont représentés par le même point. Source : OCDE.

6. Dans tous les pays, la précarité de l'emploi touche davantage les jeunes

La précarité de l'emploi (mesurée par la part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié) est, dans la plupart des pays, entre deux et quatre fois plus élevée pour les jeunes que pour l'ensemble des salariés : la proportion de jeunes en emploi temporaire est supérieure en France à la moyenne européenne, alors que toutes classes d'âges confondues la situation française est dans la moyenne (graphique 10).

Graphique 10 : Part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié en 2009



Lecture : la droite figure la régression effectuée sur les pays observés. Source : OCDE.

Références :

OECD (2010), *Education at a Glance 2010 : OECD Indicators*, OECD Publishing.

OECD (2010), *Employment and Labour Market Statistics*, OECD Publishing.

2. La formation initiale des jeunes

1. En 25 ans, les comportements de scolarité ont profondément évolué

La France a connu entre 1985 et 1995 un allongement très rapide de la durée de scolarité. L'espérance de scolarisation est passée de 17,1 ans en 1985-1986 à 19 ans en 1995-1996 avant de se stabiliser ; légèrement orientée à la baisse depuis 2006, elle est de 18,5 ans en 2008-2009. Alors qu'en 1982-1983, seuls 42 % des jeunes de 18 ans étaient en formation initiale, cette proportion dépasse 80 % au début des années 90, avant d'amorcer un relatif déclin : elle est un peu en dessous de 80% depuis 2002-2003.

Cet allongement de la scolarité s'est accompagné d'une forte hausse de la proportion de bacheliers dans une génération : depuis 1995, plus de 62 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat, contre moins de 30 % en 1985 ; cette proportion dépasse 65 % en 2009. Le profil des nouveaux bacheliers s'est modifié : d'un tiers il y a vingt ans, la proportion des titulaires d'un bac technologique ou professionnel s'élève aujourd'hui à près de la moitié (47 % en 2009), l'autre moitié obtenant un bac général.

Plus des trois quarts des bacheliers poursuivent leurs études : environ 35 % entrent à l'Université, 28 % dans une filière professionnalisée courte (deux ans), 8 % dans les classes préparatoires aux grandes écoles et autant dans les formations supérieures non rattachées à l'université (gestion, paramédical, social, arts et culture...). Entre 1990 et 2009, la population étudiante s'est accrue de 600 000 personnes (+35 %) dont 285 000 dans les universités. A la rentrée 2009, l'Education nationale dénombre 2 316 000 inscrits dans l'enseignement supérieur. Plus de 40 % d'une génération obtient désormais un diplôme du supérieur.

2. L'allongement de la scolarité s'accompagne d'un taux d'échec important et persistant

Après avoir fortement baissé, la part des jeunes quittant l'école sans diplôme du second cycle du secondaire (CAP, BEP, baccalauréat ou équivalent), c'est-à-dire ayant au plus le brevet des collèges, se maintient depuis la fin des années 90 au-delà de 16 %, soit environ 114 000 personnes en 2010 (tableau 1). Autour de 10 % des jeunes sortent chaque année de l'école sans aucun diplôme du système éducatif ; c'est le cas de 62 000 jeunes en 2010, d'après les estimations de l'enquête Emploi de l'Insee. Selon les années 7 % à 9 % de jeunes sortants n'ont pour tout diplôme que le brevet des collèges, soit 58 000 jeunes en moyenne entre 2007 et 2010.

Tableau 1 : Sortants du système scolaire sans diplôme ou seulement titulaires du brevet

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total des sortants	Effectifs	678 000	717 000	721 000	684 000	714 000	705 000
Dont sans aucun diplôme	Effectifs	68 000	88 000	69 000	62 000	72 000	62 000
	Part (%)	10,0%	12,2%	9,6%	9,1%	10,0%	8,8%
Dont sans diplôme du second cycle du secondaire (au plus brevet des collèges)	Effectifs	113 000	155 200	130 000	112 000	139 000	114 000
	Part (%)	16,7%	21,6%	18,0%	16,4%	19,6%	16,2%

Source : enquêtes Emploi en continu 2004 à 2010 de l'Insee, exploitation Dares

En raisonnant en terme de diplôme obtenu (tableau 2), dans les années 2006-2008, 17% des sortants du système éducatif ont un CAP ou un BEP, 23% ont juste le baccalauréat ou équivalent et 42% sont diplômés de l'enseignement supérieur (dont un tiers titulaires d'un DUT ou d'un BTS). Chez les filles, la proportion de diplômées du supérieur, du bac ou d'un niveau équivalent, est sensiblement plus élevée (72 % en 2009, contre 60 % des garçons).

Pour les personnes ayant entrepris des études supérieures, le risque d'échec est significatif : d'après l'enquête Génération 2004 du Céreq (réalisée en 2007), 20 % des jeunes ayant quitté l'enseignement supérieur en 2004 (soit environ 75 000 jeunes) ne détenaient pas de diplôme supérieur au bac. 60 % d'entre eux étaient issus d'un premier cycle universitaire. Les autres avaient connu une situation d'échec dans une filière professionnalisée de l'enseignement supérieur (BTS ou DUT). Ces « non diplômés du supérieur » connaissent en général d'importantes difficultés d'insertion dans la vie professionnelle.

Tableau 2 : Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

Diplôme le plus élevé	Cohortes de sortants 2006-2008	
	en milliers	en %
Doctorat (sauf santé)	7	1
DEA, DESS, Master, Doctorats de santé	107	15
Niveau licence (bac+3, bac +4)	77	10
Diplôme d'études universitaires générales	5	1
BTS, DUT, diplômes paramédicaux et sociaux	112	15
Sous-total diplômes d'enseignement supérieur (1)	309	42
Baccalauréat général ou technologique	104	14
Baccalauréat ou brevet professionnel, brevet de technicien	67	9
Sous-total bacheliers ou équivalents (2)	171	23
CAP BEP ou équivalent (3)	123	17
Total diplômés du secondaire de second cycle (2)+(3)	294	40
Brevet seul	64	8
Sans diplôme	72	10
Total Brevet et moins (4)	136	18
Total sortants de formation initiale (1)+(2)+(3)+(4)	739	100

Lecture : parmi les sortants de formation initiale des années 2006 à 2008, 42% ont obtenu un diplôme ou titre de l'enseignement supérieur, ce qui représente, rapporté à une génération moyenne de 739 000 personnes, 309 000 sortants diplômés du supérieur par an.

Source : enquêtes Emploi 2007 à 2009 ; exploitation DEPP (Education nationale).

3. Activité, emploi et chômage des jeunes de 15 à 29 ans

En moyenne sur l'année 2010, 55,6 % des jeunes de France métropolitaine âgés de 15 à 29 ans sont actifs selon les normes du Bureau International du Travail (BIT) : 46,1 % d'entre eux sont en emploi et 9,6 % au chômage (tableau 1). Parmi les actifs de cette classe d'âge, le taux de chômage atteint 17,2 %. 7 % des jeunes de 15 à 29 ans cumulent activité et études initiales et sont alors classés comme actifs selon les critères du BIT. A l'inverse, 7 % d'entre eux sont inactifs alors qu'ils ont achevé leurs études initiales.

Tableau 1 : Situation d'activité des jeunes en 2010 par sexe et âge à la date de l'enquête

Population totale en milliers, taux et part en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Population totale (15-29 ans)	5 632	5 649	11 281
dont 15-19 ans	1 855	1 794	3 649
dont 20-24 ans	1 889	1 909	3 798
dont 25-29 ans	1 888	1 946	3 834
Taux d'activité (15-29 ans)	59,7	51,6	55,6
dont 15-19 ans	19,4	12,2	15,8
dont 20-24 ans	65,9	57,7	61,8
dont 25-29 ans	93,1	82,1	87,5
<i>Taux d'activité des 15-64 ans</i>	<i>74,9</i>	<i>66,1</i>	<i>70,5</i>
Taux d'emploi (15-29 ans)	49,5	42,7	46,1
dont 15-19 ans	14,4	7,8	11,1
dont 20-24 ans	52,0	45,4	48,7
dont 25-29 ans	81,6	72,2	76,8
<i>Taux d'emploi des 15-64 ans</i>	<i>68,1</i>	<i>59,7</i>	<i>63,8</i>
Part de chômage (15-29 ans)	10,2	8,9	9,6
dont 15-19 ans	5,0	4,4	4,7
dont 20-24 ans	13,9	12,3	13,1
dont 25-29 ans	11,5	9,9	10,7
<i>Part de chômage des 15-64 ans</i>	<i>6,8</i>	<i>6,4</i>	<i>6,6</i>
Taux de chômage (15-29 ans)	17,1	17,3	17,2
dont 15-19 ans	25,9	35,9	29,6
dont 20-24 ans	21,1	21,2	21,2
dont 25-29 ans	12,4	12,1	12,3
<i>Taux de chômage des 15-64 ans</i>	<i>9,1</i>	<i>9,7</i>	<i>9,4</i>
Taux de scolarité initiale (15-29 ans)	42,4	44,5	43,5
dont 15-19 ans	87,1	90,7	88,9
dont 20-24 ans	36,7	42,2	39,4
dont 25-29 ans	4,3	4,3	4,3
Part des 15-29 ans			
dans la population totale des 15-64 ans	28,6	27,8	28,2
dans la population active	22,7	21,6	22,2
dans l'emploi	20,7	19,8	20,2
dans le chômage	42,9	38,4	40,7

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Concepts : activité au sens du BIT mesurée en moyenne annuelle, âge atteint à la date de l'enquête.

Lecture : en 2010, 55,6 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont actifs et, parmi ces actifs, 17,2 % sont au chômage.

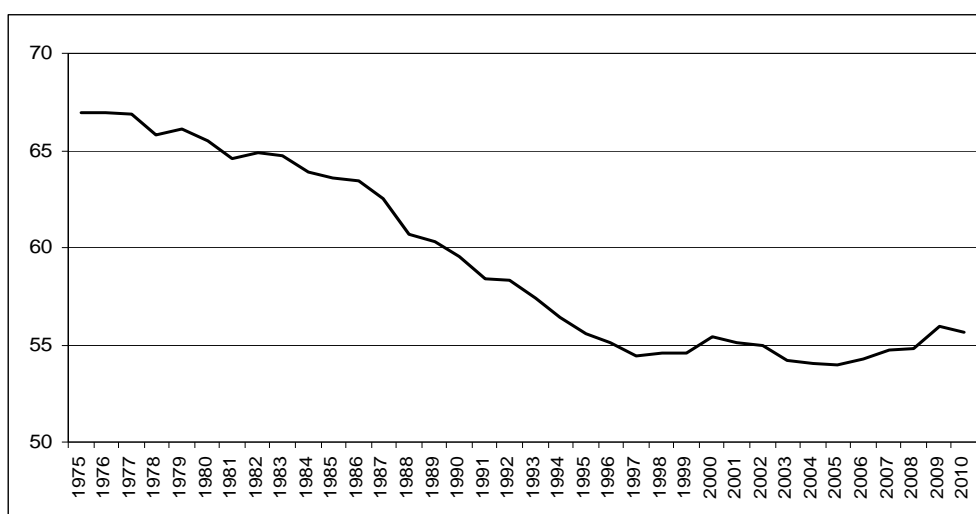
Source : enquête Emploi 2010, Insee ; calcul Dares.

1. Le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 29 ans a augmenté de début 2006 à mi 2009, puis baissé de près d'un point en 2010

De la deuxième moitié des années 70 jusqu'au milieu des années 90, le taux d'activité des jeunes avait fortement diminué (-12 points en vingt ans) dans un contexte d'allongement rapide de la scolarité (graphique 1). Depuis la durée des études a peu varié, ce qui a contribué à stabiliser le taux d'activité. Les comportements d'activité des jeunes hommes et des jeunes femmes une fois leurs études achevées s'étant peu modifiés au cours de ces quinze dernières années, les variations du taux d'activité des jeunes ont essentiellement reflété celles des situations mixtes d'étude et d'activité, et en particulier celles de l'alternance. Ainsi, alors que le nombre de jeunes en alternance a augmenté de fin 2005 à fin 2008 (+82 000) puis a baissé de 34 000 au cours des deux années suivantes, le taux d'activité des 15-29 ans a progressé du début 2005 au 2^{ème} trimestre 2009 (+3 points), puis a été orienté à la baisse ensuite (-1 point en un an et demi) (graphique 2). Auparavant, de fin 2000 à fin 2005, le nombre de jeunes en alternance avait reculé (-62 000) et le taux d'activité des 15-29 ans avait baissé.

Graphique 1 : Taux d'activité des jeunes de 15 à 29 ans de 1975 à 2010

En %



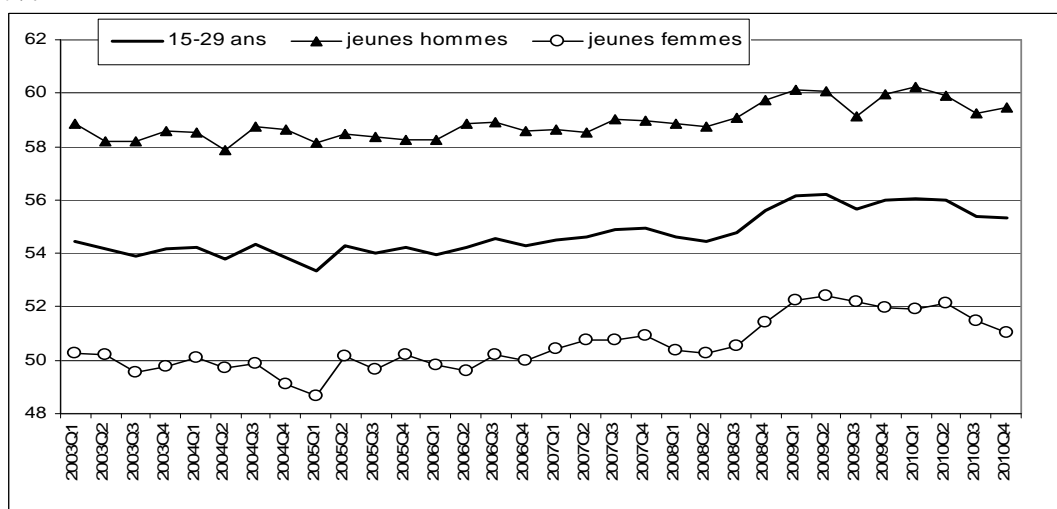
Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Concepts : activité au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête.

Source : enquêtes Emploi de 1975 à 2010, Insee ; calcul Dares.

Graphique 2 : Taux d'activité trimestriel des jeunes de 15 à 29 ans de 2003 à 2010

En %



Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Concepts : activité au sens du BIT mesurée trimestriellement et corrigée des variations saisonnières, âge atteint à la date de l'enquête.

Source : enquêtes Emploi de 2003 à 2010, Insee ; calcul Dares.

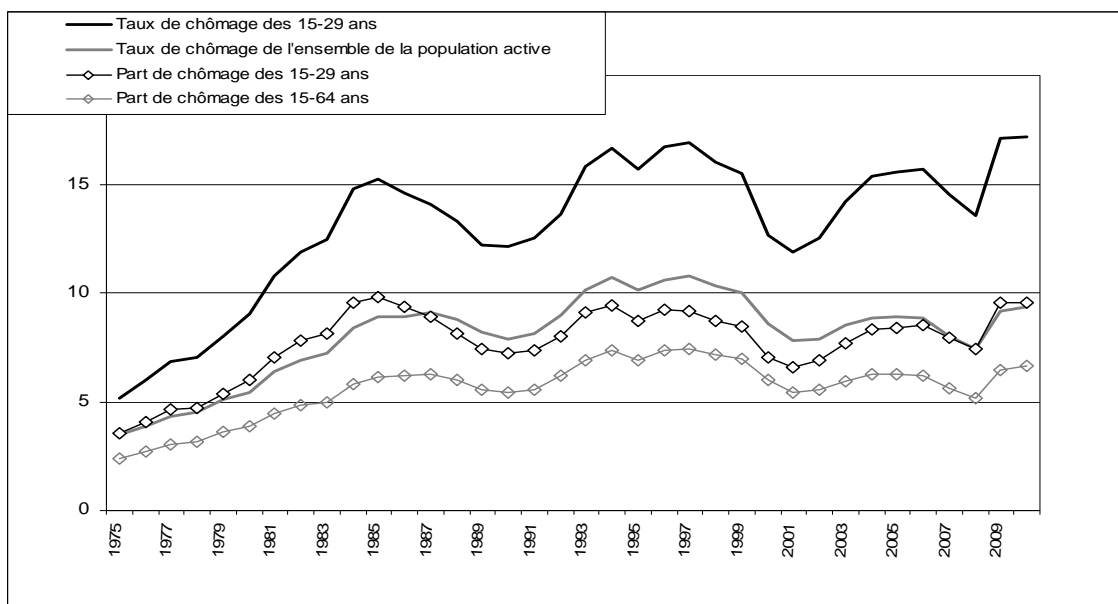
2. Peu de chômeurs parmi les plus jeunes, mais un taux de chômage élevé, en légère baisse en 2010 après une forte augmentation de la mi 2008 à la fin 2009

Le taux de chômage des jeunes est nettement plus élevé que celui de l'ensemble de la population active : 17,2 % des 15-29 ans présents sur le marché du travail sont au chômage en moyenne sur l'année 2010. C'est près de huit points de plus que pour l'ensemble des actifs (9,4 %). Les jeunes actifs cumulent deux handicaps sur le marché du travail. Ils sont en moyenne peu diplômés, car au sein d'une génération ce sont les jeunes les moins diplômés qui entrent le plus tôt sur le marché du travail. Ils ont aussi moins d'expérience professionnelle que les plus âgés.

Comme près de quatre jeunes de 15 à 29 ans sur dix poursuivent des études sans travailler, la proportion de jeunes au chômage parmi l'ensemble des 15-29 ans (part de chômage) est beaucoup plus faible : 9,6 % en 2010, soit trois points de plus que pour les 15-64 ans. L'écart entre les jeunes et l'ensemble de la population en âge de travailler est donc beaucoup plus faible pour la part de chômage que pour le taux de chômage. Pour les plus jeunes d'entre eux, ceux âgés de 15 à 19 ans, le taux de chômage (29,6 %) est beaucoup plus élevé que pour l'ensemble des 15-29 ans, mais la part de chômeurs nettement plus faible (4,7 %). La très grande majorité des 15-19 ans sont en effet en cours de scolarité sans travailler, mais ceux, peu nombreux, qui sont présents sur le marché du travail à ces âges sont très peu diplômés.

Graphique 3 : Taux et part de chômage des jeunes et de l'ensemble de la population de 1975 à 2010

En %



Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Concepts : activité au sens du BIT mesurée en moyenne annuelle, âge atteint à la date de l'enquête.

Lecture : en 2010, 17,2 % des jeunes actifs de 15 à 29 ans sont au chômage, soit 9,6 % de la population totale des 15-29 ans.

Source : enquêtes Emploi de 1975 à 2010, Insee ; calcul Dares.

Depuis 1975, taux et part de chômage ont toujours été plus élevés pour les jeunes que pour les plus âgés (graphique 3). Le chômage des jeunes est aussi plus sensible aux fluctuations conjoncturelles de l'activité économique. De 1975 à 1985, comme de 1991 à 1997 et de 2002 à 2006, le chômage a augmenté plus rapidement pour les jeunes. De manière symétrique, à la fin des années quatre-vingt et de 1997 à 2001, la baisse du chômage a été plus accentuée pour les jeunes.

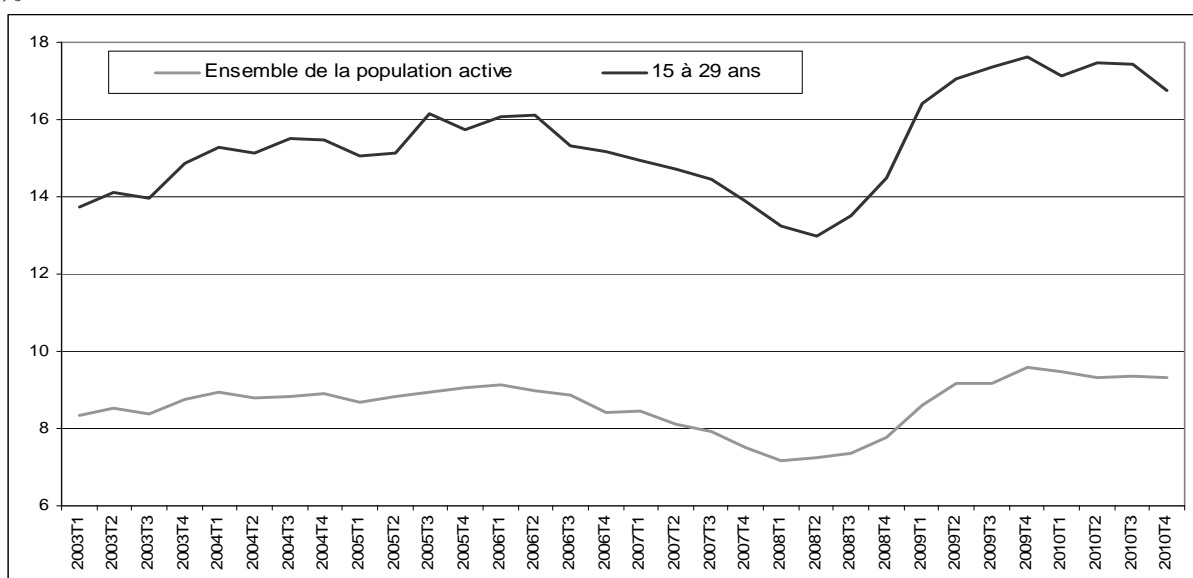
Le retournement conjoncturel intervenu en 2008 a eu pour conséquence une forte remontée du chômage des jeunes. Le taux de chômage des 15-29 ans qui avait baissé de 3,1 points en deux ans, du 2^{ème} trimestre 2006

au 2^{ème} trimestre 2008 (13,0 %), a augmenté ensuite de 4,6 points en un an et demi pour atteindre 17,6 % au 4^{ème} trimestre 2009 (graphique 4). Sur la même période le taux de chômage de l'ensemble de la population active a augmenté de 2,3 points. Au cours de l'année 2010, le taux de chômage des 15-29 ans a baissé de 0,9 point contre 0,3 point pour l'ensemble de la population active. Du début 2009 à la fin 2010, l'écart entre le taux de chômage des 15-29 ans et celui de l'ensemble de la population active est resté cependant d'au moins 7,5 points, niveau jamais atteint entre 1975 et 2008.

Certaines catégories de personnes qui ne travaillent pas mais souhaiteraient travailler ne sont pas classées comme chômeurs selon les critères du BIT, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles pour travailler, soit parce qu'elles n'ont pas fait de démarches de recherche d'emploi. Ces situations forment le « halo » du chômage ; elles concernent 2,8 % des jeunes de 15 à 29 ans en 2010, contre 2,1 % de l'ensemble des 15-64 ans. En moyenne annuelle, le pourcentage de personnes appartenant au « halo » du chômage a baissé de 0,1 point pour les jeunes entre 2009 et 2010 et est resté stable pour l'ensemble des 15-64 ans.

Graphique 4 : Taux de chômage trimestriels des jeunes et de l'ensemble de la population active de 2003 à 2010

En %



Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Concepts : activité au sens du BIT mesurée trimestriellement et corrigé des variations saisonnières, âge atteint à la date de l'enquête.

Lecture : au 4^{ème} trimestre 2010, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans est de 16,8 %.

Source : enquêtes Emploi de 2003 à 2010, Insee ; calcul Dares.

3. Moins de la moitié des jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi sont indemnisés

Fin 2010, 45 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits sur les listes de Pôle emploi étaient indemnisés (tableau 2). Ce chiffre est nettement inférieur à la part des demandeurs d'emploi indemnisés parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi (54 %) ou au sein des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (62 %). Compte tenu de leur faible ancienneté sur le marché du travail, les jeunes ont en effet cumulé moins de droits à indemnisation.

La proportion de jeunes indemnisés parmi ceux inscrits sur les listes de Pôle emploi a continûment progressé depuis 2005 (+10 points entre 2005 et 2010). Cette progression est nettement supérieure à celle observée pour les demandeurs d'emploi plus âgés (+ 6 points pour les 25 à 49 ans ; quasi-stabilité pour les 50 ans et plus). De ce fait, l'écart de taux d'indemnisation entre les jeunes et les autres demandeurs d'emploi a tendance à se réduire ces dernières années. Depuis avril 2009, les personnes ayant travaillé entre 4 et 6 mois dans les 28 derniers mois peuvent être indemnisées par l'assurance chômage, alors qu'elles ne le pouvaient pas auparavant, ce qui a pu contribuer à améliorer l'indemnisation des jeunes demandeurs d'emploi en 2009 et 2010. Entre avril 2009 et décembre 2010, 221 250 personnes sont entrées en indemnisation par l'assurance

chômage (hors reprises et réadmissions) en faisant valoir une période d'affiliation comprise entre 4 et 6 mois. Parmi elles, plus de 40 % étaient des jeunes de moins de 25 ans (soit 88 000 personnes). Ils représentent 23 % des jeunes de moins de 25 ans entrés en indemnisation par l'assurance chômage (hors reprises et réadmissions) sur cette période.

Tableau 2 : Part des demandeurs d'emploi indemnisés parmi les inscrits en fin d'année sur les listes de Pôle emploi en catégorie A, B ou C

En %

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble	50	51	51	50	48	48	50	53	54	54
Moins de 25 ans	38	39	38	36	35	36	39	43	45	45
25 à 49 ans	49	51	51	50	48	48	50	53	54	53
50 ans et plus	65	66	66	65	62	61	61	61	61	62
Hommes	54	55	55	53	52	52	54	57	58	58
Moins de 25 ans	43	44	43	40	40	41	44	49	50	49
25 à 49 ans	54	55	55	54	51	53	55	58	59	57
50 ans et plus	68	69	70	68	67	65	65	64	65	65
Femmes	46	48	48	46	44	44	46	48	50	50
Moins de 25 ans	34	35	33	32	31	32	35	38	40	41
25 à 49 ans	46	48	48	47	45	45	46	49	50	50
50 ans et plus	62	63	63	61	58	57	57	57	58	58

Champ : Régime d'Assurance Chômage (y compris ARE-Formation) + régime de solidarité, France entière

Source : Données Pôle emploi (Echantillon au 1/10^{ème} du Fichier historique des demandeurs d'emploi apparié au segment D3) – Calculs Dares

Fin 2010, 96 % des allocataires indemnisés de moins de 25 ans sont allocataires du régime d'assurance chômage, contre 87 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisés. L'allocation spécifique de solidarité (ASS) concerne en effet surtout des demandeurs d'emploi âgés.

4. Les jeunes en emploi : plus souvent en contrat temporaire, en emploi aidé et en situation de sous-emploi

Le taux d'emploi des 15-29 ans avait augmenté de 2,1 points du début 2006 au début 2008 (47,5 %). Il s'est stabilisé en 2008, a baissé sensiblement au cours de l'année 2009 (-1,5 point) dans un contexte de très forte dégradation de la situation du marché du travail, puis a peu varié (-0,1 point) entre fin 2009 et fin 2010. 45,9 % des jeunes de 15 à 29 ans occupent un emploi au 4^{ème} trimestre 2010.

Huit jeunes de 15 à 29 ans sur dix qui travaillent sont salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique en 2010. C'est beaucoup plus que les plus âgés, qui sont quant à eux plus souvent non-salariés ou salariés de la fonction publique (État, collectivités territoriales ou hôpitaux publics). Ainsi, parmi les jeunes de 15 à 29 ans en emploi en 2010, seuls 4 % ne sont pas salariés et 16 % sont salariés de la fonction publique, contre respectivement 12 % et 20 % pour l'ensemble des actifs occupés (tableau 3).

Parmi les salariés, les titulaires d'un emploi temporaire (intérimaires, apprentis, autres contrats bénéficiant d'une aide de l'État, contrats à durée déterminée non aidés) sont beaucoup plus nombreux chez les jeunes. Parmi les salariés du secteur privé ou des entreprises publiques, 5 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont intérimaires et 26 % titulaires d'un contrat à durée déterminée (y compris emplois aidés en CDD) en 2010, contre respectivement 3 % et 10 % pour l'ensemble des actifs occupés. De même, dans la fonction publique, les jeunes sont plus souvent contractuels en CDD : pour les 15-29 ans, c'est le cas de 40 % d'entre eux, contre 15 % pour l'ensemble des agents de la fonction publique. Au total, plus de trois emplois salariés sur dix de jeunes de 15 à 29 ans sont en contrat à durée déterminée (y compris emplois aidés en CDD), contre 12 % pour l'ensemble des salariés.

Tableau 3 : Statut d'emploi et type de contrat de travail des jeunes de 15 à 29 ans et de l'ensemble des actifs occupés par sexe en 2010

Emploi en milliers, taux et part en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi des 15-29 ans	2 789	2 411	5 200
<u>Non-salariés</u>	5,3	3,6	4,5
<u>Salariés du secteur privé ou des entreprises publiques</u>	84,3	74,4	79,7
<i>dont interim</i>	6	4	5
<i>dont CDD (y compris emplois aidés en CDD)</i>	24	29	26
<i>dont CDI</i>	69	68	69
<i>ensemble</i>	100	100	100
<u>Salariés de la fonction publique</u>	10,5	22,0	15,8
<i>dont contractuels en CDD (y compris emplois aidés en CDD)</i>	38	41	40
<i>dont titulaires et contractuels en CDI</i>	62	59	60
<i>ensemble</i>	100	100	100
Ensemble	100	100	100
Emploi total	13 498	12 194	25 692
<u>Non-salariés</u>	15,0	7,6	11,5
<u>Salariés du secteur privé ou des entreprises publiques</u>	70,6	66,2	68,5
<i>dont interim</i>	3	2	3
<i>dont CDD (y compris emplois aidés en CDD)</i>	9	11	10
<i>dont CDI</i>	88	87	87
<i>ensemble</i>	100	100	100
<u>Salariés de la fonction publique</u>	14,4	26,2	20,0
<i>dont contractuels en CDD (y compris emplois aidés en CDD)</i>	13	16	15
<i>dont titulaires et contractuels en CDI</i>	87	84	85
<i>ensemble</i>	100	100	100
Ensemble	100	100	100

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Concepts : emploi = actifs occupés au sens du BIT, âge atteint à la date de l'enquête, données en moyenne annuelle, public = État + collectivités territoriales + hôpitaux publics.

Lecture : en 2010, 79,7 % des 5,2 millions de personnes en emploi entre 15 et 29 ans sont salariés du secteur privé ou des entreprises publiques. Parmi ceux-ci, 69 % sont en CDI.

Source : enquêtes Emploi 2010, Insee ; calcul Dares.

Parmi les jeunes occupant un emploi, la proportion de ceux qui travaillent à temps partiel est assez proche de celle de l'ensemble des actifs occupés, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Environ un jeune homme sur dix et une jeune femme sur quatre occupant un emploi travaillent à temps partiel en 2010. Mais les jeunes qui travaillent, femmes comme hommes, occupent plus souvent que les plus âgés un emploi à temps partiel alors qu'ils souhaiteraient travailler davantage. S'ils sont disponibles pour travailler plus, ils sont considérés en sous-emploi selon les critères internationaux du BIT. Le sous-emploi comprend aussi les personnes ayant travaillé involontairement moins que d'habitude (chômage technique ou partiel), situation un peu moins fréquente parmi les emplois des jeunes que parmi ceux des plus âgés. Au total, parmi les actifs occupés de 15 à 29 ans, 11,6 % des femmes et 5,1 % des hommes de 15 à 29 ans étaient en situation de sous-emploi en 2010, contre respectivement 8,8 % et 3,3 % pour l'ensemble des actifs occupés (tableau 4). Pour les jeunes comme pour les plus âgés, les situations de sous-emploi sont en augmentation de 2009 à 2010, en raison de l'augmentation des temps partiels subis.

Tableau 4 : Sous-emploi des jeunes et de l'ensemble des actifs occupés par sexe en 2010*Emploi en milliers, taux en %*

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	2010	evolution 2009-2010	2010	evolution 2009-2010	2010	evolution 2009-2010
Jeunes de 15 à 29 ans						
Part du sous-emploi (en % de la population totale des 15-29 ans)	2,5	+0,4	5,0	+0,1	3,8	+0,2
Taux de sous-emploi (en % de la population des 15-29 ans en emploi)	5,1	+0,8	11,6	+0,4	8,1	+0,5
<i>dont temps partiel subi</i>	4,2	+0,8	11,3	+0,4	7,5	+0,5
<i>dont chômage technique ou partiel</i>	0,9	+0,0	0,3	+0,0	0,6	+0,0
Personnes de 15 à 64 ans						
Part du sous-emploi (en % de la population totale des 15-64 ans)	2,3	+0,2	5,2	+0,2	3,8	+0,2
Taux de sous-emploi (en % de la population des 15-64 ans en emploi)	3,3	+0,3	8,8	+0,4	5,9	+0,3
<i>dont temps partiel subi</i>	2,3	+0,4	8,5	+0,4	5,2	+0,4
<i>dont chômage technique ou partiel</i>	1,0	-0,1	0,3	+0,0	0,7	-0,1

*Champ : Population des ménages de France métropolitaine.**Concepts : emploi = actifs occupés au sens du BIT, sous emploi au sens du BIT, âge atteint à la date de l'enquête, données en moyenne annuelle.**Lecture : en 2010, 11,6 % des jeunes femmes de 15 à 29 ans occupant un emploi sont en situation de sous emploi.**Source : enquêtes Emploi 2009 et 2010, Insee ; calcul Dares.*

5. Réduction des inégalités selon le genre sur longue période pour les taux d'activité et de chômage

Les écarts de taux d'activité et de chômage des jeunes selon le genre se sont fortement réduits depuis plusieurs décennies. En 1975, le taux de chômage des femmes de 15 à 29 ans était de près de 3 points supérieur à celui des hommes de la même tranche d'âge. En 2003, alors que le taux de chômage global est beaucoup plus élevé, le taux de chômage des jeunes femmes n'est que de 1,2 point supérieur à celui des jeunes hommes. L'écart s'inverse même en 2009, dans un contexte où la forte dégradation du marché du travail a particulièrement touché l'emploi intérimaire où les jeunes hommes sont très présents. En 2010, avec notamment le redémarrage de l'intérim, le taux de chômage des jeunes femmes est repassé au dessus de celui des jeunes hommes (tableau 5), mais l'écart n'est que de +0,2 point, inférieur à ce qu'il était en 2008 (+0,6 point). Pour l'ensemble des actifs, le taux de chômage des femmes est toujours plus élevé que celui des hommes (+0,7 point en 2010), mais l'écart s'est aussi beaucoup réduit depuis 1975.

Les écarts hommes-femmes se sont aussi réduits pour le taux d'activité, surtout jusqu'au début des années 90. Le taux d'activité des jeunes hommes de 15 à 29 ans reste cependant supérieur à celui des jeunes femmes du même âge (59,7 % contre 51,6 % en 2010). D'une part les filles sont plus longtemps scolarisées que les garçons, et, parmi les jeunes en cours de scolarité, les apprentis, comptés comme actifs occupés selon le BIT, sont beaucoup plus souvent des garçons. D'autre part, entre 25 et 29 ans, les femmes sont moins actives, particulièrement lorsqu'elles ont des enfants en bas âge.

Tableau 5 : Taux d'activité et taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans selon le sexe*En %*

	1975	1985	1995	2003	2007	2008	2009	2010
Taux d'activité								
Jeunes hommes	75,5	69,8	60,0	58,5	58,8	59,1	59,8	59,7
Jeunes femmes	58,0	57,3	51,1	49,9	50,7	50,6	52,2	51,6
Taux de chômage								
Jeunes hommes	3,9	13,2	13,1	13,6	13,9	13,3	17,5	17,1
Jeunes femmes	6,8	17,8	18,7	14,8	15,1	13,9	16,7	17,3

*Champ : Population des ménages de France métropolitaine.**Concepts : activité au sens du BIT mesurée en moyenne annuelle, âge atteint à la date de l'enquête.**Source : enquêtes Emploi de 1975 à 2010, Insee ; calcul Dares.*

En terme de sous-emploi en revanche, l'écart entre jeunes hommes et jeunes femmes ne s'est pas réduit depuis le début des années quatre-vingt-dix au-delà des fluctuations conjoncturelles.

Encadré : Définitions

Tranches d'âge : C'est la notion d'âge à la date de l'enquête, mesuré en années révolues, qui a été retenue pour définir les tranches d'âge. Les **jeunes** sont définis comme les personnes âgées de 15 à 29 ans.

Les **actifs occupés** regroupent les personnes exerçant une activité rémunérée (y compris ceux qui sont en congé ou en arrête maladie, et les militaires du contingent) au cours d'une semaine de référence, semaine précédant juste l'interrogation du ménage. En particulier les jeunes en cours d'études qui sont apprentis ou qui travaillent parallèlement à leur scolarité sont classés comme actifs occupés. Parmi les personnes qui ne sont pas classées en actifs occupés, celles qui recherchent activement un emploi et qui sont disponibles pour travailler sont classées comme chômeurs. Enfin, les personnes qui ne sont ni actives occupées ni chômeuses sont classées en inactifs.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale. C'est la somme du taux d'emploi et de la part de chômage.

Le **taux d'emploi** rapporte le nombre d'actifs occupés à la population totale.

La **part de chômage** rapporte le nombre de chômeurs à la population totale.

Le **taux de chômage** rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs.

Les **études initiales** sont les études scolaires ou universitaires (y compris l'apprentissage) accomplies sans interruption de plus d'un an.

Références

« Emploi et chômage des 15-29 ans en 2010 », *Dares analyses* n°039, mai 2011, Dares.

4. Les jeunes dans les dispositifs d'aide à l'emploi

Le nombre de jeunes de moins de 26 ans concernés par les différentes formules d'emploi aidé a atteint un point haut en 1999 et 2000, avant de décroître régulièrement jusqu'en 2005, année de transition qui voit l'extinction de certains dispositifs et la montée en charge de leurs successeurs. En 2006 et 2007, le nombre de jeunes en emploi aidé s'accroît et retrouve son niveau de 2001, puis décroît fortement en raison de la suppression du SEJE (soutien pour l'emploi des jeunes en entreprise). Les contrats aidés représentaient, en 2010, 24,4 % des emplois des jeunes, contre 30 % en 2000, à périmètre constant.

1. Du repli de l'emploi aidé non marchand à sa relative stabilisation

Le nombre de jeunes de moins de 26 ans occupant un emploi aidé du secteur non marchand culmine à plus de 163 000 en 2000, avant de se réduire de 80 % jusqu'en 2008 (tableau 1). Le poids du secteur non marchand au sein des politiques spécifiques d'emploi en faveur des jeunes passe ainsi de 20 % en 2000 à moins de 5 % en 2008, avant de rebondir à 10 % en 2010, sous l'effet des entrées accrues en Contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes d'avril 2009. Sur la période 2000-2004, cette évolution est largement liée aux inflexions du programme « nouveaux services – emplois jeunes ». Le non-renouvellement du programme après 2002 conduit au tarissement des recrutements et à la baisse progressive du nombre de personnes en cours de contrat.

Au printemps 2005, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrats d'avenir ont succédé aux Contrats emploi solidarité et Contrats emploi consolidé, dans le cadre du plan de cohésion sociale. Au 1^{er} janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI – CAE dans le secteur non marchand) s'est substitué à ces deux contrats, avec des modalités proches de celles du CAE. Depuis 2005, l'emploi non marchand aidé chez les moins de 26 ans suit les inflexions des enveloppes consacrées à ces dispositifs.

Tableau 1 : Les effectifs de jeunes de moins de 26 ans dans les dispositifs d'aide à l'emploi (données en fin d'année, en milliers)

	2000	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Alternance	579	561	517	549	590	599	572	565
Apprentissage	359	357	378	401	418	421	418	414
contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	220	204	64	4	0	0	0	0
contrat de professionnalisation	0	0	76	145	173	179	154	150
Emploi marchand hors alternance	77	72	141	136	137	66	42	31
Contrat initiative emploi (CIE) et Contrat unique d'insertion - CIE	36	11	25	17	2	8	38	30
soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	0	46	116	119	135	58	4	1
autres mesures	41	15	0	0	0	0	0	0
Emploi non marchand	163	134	66	65	51	30	56	69
contrats emploi-solidarité	36	25	3	0	0	0	0	0
emplois jeunes	118	101	16	6	1	0	0	0
contrats emploi-consolidé	10	9	3	1	0	0	0	0
Contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et Contrat unique d'insertion - CAE	0	0	42	54	46	27	53	69
contrat d'avenir	0	0	1	4	4	3	3	0
Ensemble	820	768	724	750	778	696	670	665
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes	30,0	27,5	26,0	27,6	27,3	24,6	25,1	24,4

*données provisoires

France métropolitaine. Hors abattement temps partiel, Accre, et insertion par l'activité économique

Sources :

Mesures pour l'emploi : Dares

Emplois occupés par des jeunes : enquêtes emploi de l'Insee

2. Plus de 550 000 jeunes sous le régime de l'alternance emploi - formation, avec une prédominance de l'apprentissage

L'apprentissage et les autres contrats en alternance (contrat de professionnalisation et, auparavant, contrats de qualification, adaptation et orientation) mettent en œuvre une alternance entre périodes d'emploi et de formation. Ces mesures concernent près de 600 000 emplois occupés par des jeunes fin 2008 avant de se replier légèrement pendant la crise économique avec 565 000 contrats en cours fin 2010. Le nombre de contrats en cours fluctue en effet en fonction de la conjoncture économique, qui stimule plus ou moins les embauches. Au début des années 2000, cette sensibilité est particulièrement le fait de l'emploi sous contrat

de qualification, qui croît de manière vigoureuse entre 1997 et 2001, et se replie ensuite. Fin 2004, la disparition des anciens contrats en alternance au profit du contrat de professionnalisation s'est traduite par un repli temporaire des entrées globales. Après une période de montée en charge, le contrat de professionnalisation a manifesté un dynamisme croissant, enrayé en 2009 dans le contexte d'un marché du travail déprimé.

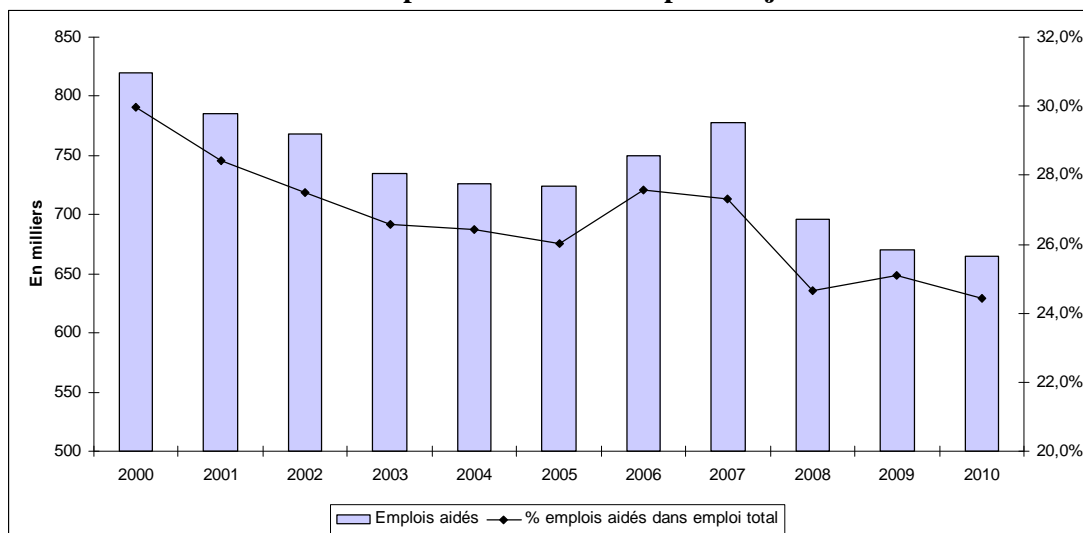
L'apprentissage, quant à lui, est moins dépendant des fluctuations économiques, même si le nombre d'apprentis en fin d'année accuse une légère baisse en 2009 et 2010. Après s'être développé tout au long des années quatre-vingt dix, le nombre de bénéficiaires atteint un palier entre 1999 et 2003 avant de reprendre sa croissance. Fin 2010, environ 414 000 contrats étaient en cours en France métropolitaine, ce qui reste proche du maximum absolu dans ce dispositif ancien d'accès à la qualification et à l'emploi.

Les effectifs de jeunes en emploi aidé du secteur marchand, hors alternance, ont connu trois phases au cours de la décennie écoulée : en repli au début de la décennie 2000, ils s'accroissent fortement entre 2002 et 2005 avec la création du soutien pour l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) pour se stabiliser autour de 140 000 entre 2005 et 2007 (contre 70 000 environ en 2000-2001) ; ils diminuent ensuite fortement suite la suppression du SEJE au 1^{er} janvier 2008, malgré le rebond à partir de 2009 du nombre de jeunes en CIE puis en CUI-CIE³ lié au « plan d'urgence pour l'emploi des jeunes » puis au plan « rebond vers l'emploi ». Fin 2010, environ 30 000 jeunes étaient en emploi aidé du secteur marchand, hors alternance.

3. L'emploi aidé est progressivement moins présent au sein de l'emploi des jeunes

En 2010, près d'un quart des jeunes de moins de 26 ans occupant un emploi est dans un emploi aidé (graphique 1). Cette proportion a légèrement augmenté entre 2008 et 2009 en raison de la baisse globale du nombre de jeunes occupant un emploi, avant de diminuer en 2010 pour retrouver un niveau très proche de 2008. En 2000, elle était de 30 %. Le repli observé depuis le début des années 2000 est en phase avec la décline relative des effectifs de jeunes en emplois aidés. Parmi les seuls jeunes non qualifiés (ayant atteint les niveaux VI ou V bis de formation) qui occupent un emploi, plus d'un sur deux bénéficie d'un emploi aidé (environ 54 % fin 2010).

**Graphique 1 : L'emploi aidé des jeunes de moins de 26 ans :
Effectifs et poids au sein de l'emploi des jeunes**



Lecture : au 31 décembre 2010, 665 000 jeunes de moins de 26 ans sont en emploi aidé, lequel représente 24,4 % des emplois occupés par cette classe d'âge.

Source : Dares (données administratives sur les emplois aidés) ; Insee - enquêtes sur l'emploi (effectifs de jeunes occupant un emploi)

³ Au 1^{er} janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI – CIE dans le secteur marchand) s'est substitué au CIE et au contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), sous des modalités proches de celles du CIE.

5. Les jeunes en alternance

Fin 2010, près de 565 000 jeunes sont sous contrat de travail mettant en œuvre une alternance entre périodes d'emploi et de formation, pour l'essentiel en apprentissage.

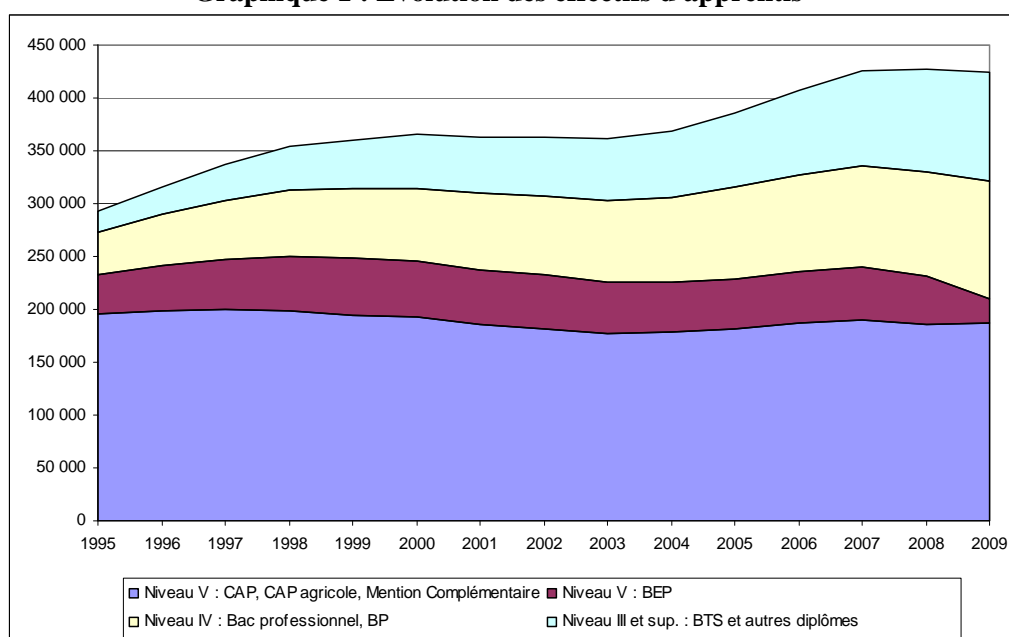
1. Les entrées en apprentissage se stabilisent en 2010, après une légère baisse en 2009

En 2010, les entrées en contrat d'apprentissage dans le secteur marchand se stabilisent autour de 290 000 (données provisoires), après avoir baissé de près de 4 % en 2009.

Les entrées en contrat d'apprentissage restent faibles dans le secteur public, quoiqu'en progression continue : 8 400 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2010, soit 7 % de plus qu'en 2009, après une hausse de 17 % entre 2008 et 2009. Avec 56 % des entrées en 2009, les communes sont les principales utilisatrices de ce type de contrats de droit privé ; les autres collectivités territoriales en recrutent 10 %, les services de l'Etat 7 % et les établissements publics 26 %.

Le nombre total d'apprentis a doublé en 15 ans pour atteindre 425 000 en 2009-2010 (graphique 1). La progression sur longue période repose essentiellement sur l'élévation du niveau des diplômes préparés. De fait, la part la plus importante de l'augmentation correspond à la préparation de diplômes ou de certifications de niveau de l'enseignement supérieur ou de niveau IV. En décembre 2009, parmi l'ensemble des apprentis en formation à cette date, 26 % préparent un diplôme de niveau baccalauréat et 24 % un diplôme du supérieur.

Graphique 1 : Evolution des effectifs d'apprentis



Champ : France.

Sources : Depp ; ministère de l'Agriculture, bilans des remontées d'enquête sur les apprentis.

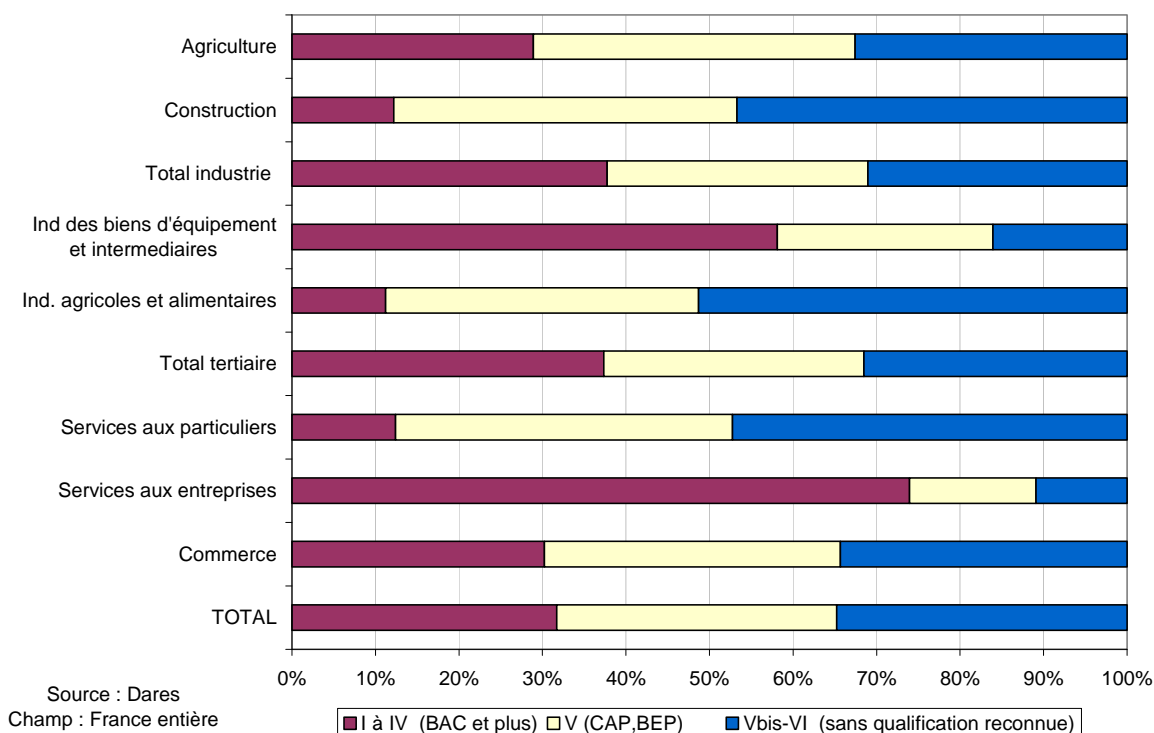
2. L'apprentissage poursuit sa progression dans le supérieur et s'ouvre à de nouveaux secteurs

L'apprentissage s'adresse de moins en moins aux jeunes n'ayant pas atteint l'année terminale de CAP-BEP (graphique 2). Seuls 35 % des entrants en 2009 n'avaient pas atteint le niveau V de formation, contre 42 % en 2005. 25 % des nouveaux contrats de 2009 visaient l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 13 % en 2005.

La part des secteurs traditionnellement utilisateurs d'apprentis continue de se réduire. Ainsi, en 2009, 70 % des apprentis ont été recrutés dans les secteurs de la construction, du commerce, des services aux particuliers et des industries agricoles et alimentaires, soit près de trois points de moins qu'en 2008, et 7 points de moins qu'en 2005.

Les très petites entreprises restent les principaux employeurs des apprentis, même si l'apprentissage y est un peu moins concentré qu'auparavant : en 2009 les entreprises de moins de 10 salariés ont réalisé 58 % des embauches d'apprentis, soit 1 point de moins qu'en 2008, et 4 points de moins qu'en 2007.

Graphique 2 : Répartition des entrées en contrats d'apprentissage par secteur d'activité de l'employeur, selon le niveau de formation à l'entrée, en 2009



3. Plus du tiers des sortants d'apprentissage restent dans leur entreprise d'accueil

15 % des jeunes sortis du système scolaire en 2004 sont passés par un contrat d'apprentissage. 79 % d'entre eux ont eu l'impression de travailler comme un autre salarié lors de leur présence dans l'entreprise. Seuls 5 % se sont sentis peu utiles dans l'entreprise d'accueil. La quasi-totalité des jeunes déclarent avoir été encadrés par un maître d'apprentissage dans leur entreprise, comme la loi le prévoit. 68 % des jeunes considèrent que celui-ci les a souvent aidés dans leur travail et près de 80 % estiment qu'il leur a consacré suffisamment de temps.

Les jeunes apprentis ont fréquemment mobilisé leur famille ou leurs proches pour trouver leur entreprise d'accueil : plus d'un apprenti sur trois sorti du système scolaire en 2004 déclare s'être appuyé sur son réseau de relations, parents ou amis. Parmi les apprentis qui ont eu recours à leurs proches, 26 % ont trouvé un

contrat dans les entreprises du bâtiment. Un tiers des apprentis avaient déjà travaillé ou réalisé un stage dans l'entreprise d'accueil. Seuls 11 % des apprentis sortis en 2004 disent avoir trouvé leur entreprise d'accueil via leur centre de formation (CFA).

La moitié des jeunes déclarent avoir travaillé régulièrement ou occasionnellement le samedi pendant leur contrat d'apprentissage. Dans le commerce alimentaire, la coiffure ou l'hôtellerie restauration, plus de 8 apprentis sur 10 ont travaillé régulièrement le samedi, contre moins d'un apprenti sur 4 dans l'industrie ou le bâtiment. Par ailleurs, un apprenti sur quatre déclare avoir travaillé occasionnellement ou régulièrement le soir. Cette pratique est particulièrement fréquente dans l'hôtellerie restauration, où 78 % des apprentis déclarent avoir travaillé le soir.

Rester dans l'entreprise où l'on a fait son apprentissage n'est pas rare : 37 % des jeunes sortants déclarent avoir continué à travailler dans la même entreprise à la fin de leur contrat. Les employeurs des secteurs de l'hôtellerie-restauration et de la coiffure embauchent moins souvent leurs apprentis que les autres secteurs des services et que le bâtiment. Les apprentis qui restent travailler dans la même entreprise ont majoritairement une formation de niveau baccalauréat ou supérieur (niveaux I à IV).

Alors que les entreprises qui forment les apprentis comptent dans leur très grande majorité moins de 50 salariés, celles qui recrutent les sortants d'apprentissage sont un peu plus diversifiées. 30 % des sortants d'apprentissage trouvent ainsi un premier emploi dans des entreprises de 50 salariés ou plus, alors que ces dernières n'avaient accueilli que 22 % des jeunes pendant leur contrat. 42 % des jeunes sortants d'apprentissage sont embauchés dans des entreprises de moins de 10 salariés alors que celles-ci avaient assuré 54 % des accueils en contrat.

4. L'apprentissage a des effets positifs sur l'insertion professionnelle

61 % des jeunes sortis d'apprentissage en 2004 ont occupé un emploi dès la fin de leur contrat. Les autres étaient en recherche d'emploi (24 %) ou ont connu une période d'inactivité (15 %). Parmi les jeunes en emploi à l'issue du contrat d'apprentissage, 52 % sont en contrat à durée indéterminée, 20 % ont signé un contrat à durée déterminée et 17 % travaillent en intérim. Au cours des trois années qui ont suivi la sortie d'apprentissage, la part des jeunes en emploi s'est accrue fortement : de 61 % à l'issue du contrat d'apprentissage, elle passe à 82 % un an après et 86 % trois ans après, soit une progression de +25 points sur les trois premières années après la sortie du contrat. Cette amélioration de la situation des jeunes apprentis sur le marché du travail reflète leur insertion progressive mais s'explique également pour partie par l'amélioration de la situation conjoncturelle sur le marché du travail entre 2004 et 2007. Les jeunes qui sont sortis du système scolaire en 2004 sont en effet entrés dans la vie active dans une conjoncture peu porteuse.

Trois ans après la sortie du contrat d'apprentissage, 65 % des jeunes en emploi sont sous contrat à durée indéterminée (+13 points par rapport à la sortie). Cette proportion s'accroît surtout pour les apprentis de niveau I à IV ; elle évolue en revanche assez peu pour les apprentis de niveau V et infra (+2 points). D'une manière générale, les apprentis de niveau V et infra sont plus souvent en intérim que les autres.

Lorsqu'on compare le devenir des apprentis à celui de jeunes ayant obtenu le même type de diplôme mais par voie scolaire, on constate que pour deux anciens élèves de l'enseignement professionnel dont les caractéristiques sont identiques (âge, sexe, situation familiale...), celui qui est passé par l'apprentissage a une probabilité d'occuper un emploi salarié trois ans après la sortie de formation initiale plus élevée d'environ sept points. Les salaires des apprentis sont en outre légèrement plus élevés.

Les mécanismes permettant d'expliquer un impact positif, en moyenne, de l'apprentissage peuvent être multiples. Parmi ceux-ci, on peut notamment penser que lors de la recherche d'emploi, les apprentis bénéficient, du fait de leur présence continue dans l'entreprise, d'un réseau relationnel plus dense et plus efficace que leurs homologues des lycées professionnels, qui ne sont en contact avec l'entreprise qu'à l'occasion de stages. En outre, l'expérience pratique accumulée par les premiers, ainsi que l'acquisition des codes et comportements à adopter en milieu professionnel, est probablement valorisée par les employeurs.

5. Une insertion professionnelle plus difficile des apprentis en 2009

La dégradation de la conjoncture n'a pas épargné les sortants d'apprentissage. Interrogés en février 2009, soit 7 mois après leur sortie d'une année terminale de formation en centre de formation d'apprentis (CFA), 67 % des jeunes déclarent occuper un emploi, soit 8,5 points de moins que les sortants interrogés en février 2008. Les sortants non diplômés sont particulièrement vulnérables : en 2009, moins de quatre sur dix ont un emploi sept mois après la fin de leur formation, soit près de 9 points de moins qu'en 2008. Les anciens apprentis ayant décroché un CAP ou un BEP se sont insérés beaucoup plus facilement que ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme (61 % d'entre eux ont un emploi après 7 mois) mais leur accès à l'emploi s'est également dégradé : leur taux d'emploi a chuté de 10 points. La dégradation est aussi sensible, bien que de moindre ampleur, pour les plus diplômés dont le taux d'emploi reste toutefois supérieur à 75 % : il va de 76 % pour les titulaires d'un baccalauréat (baisse de près de 8 points par rapport à 2008) à 81 % pour les titulaires d'un brevet professionnel (baisse de près de 6 points par rapport à 2008).

Entre 2008 et 2009, l'emploi des sortants des spécialités de la production chute davantage (- 10 points) que celui des sortants des spécialités des services (- 6,3 points), dans toutes les formes d'emploi. Le recul très prononcé de l'activité industrielle en 2009 et la contraction de l'intérim, forme d'emploi relativement fréquente dans les secteurs de l'industrie et la construction, touche particulièrement ce type de spécialités.

6. 124 000 jeunes ont signé un contrat de professionnalisation en 2010

En 2010, 148 000 entrées en contrat de professionnalisation ont été enregistrées, soit une très légère hausse (+1%) après le fort recul enregistré en 2009 (-18 %). 84 % des nouveaux bénéficiaires ont moins de 26 ans. La poursuite en 2010 du versement de l'aide financière aux employeurs embauchant des jeunes de moins de 26 ans, instaurée en 2009 dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, ainsi que le contexte de reprise de l'emploi salarié ont pu contribuer à soutenir les entrées en contrat de professionnalisation.

En 2010, comme en 2009, plus des trois quarts des contrats bénéficiant aux jeunes ont été signés par des entreprises du secteur tertiaire, avec une dominante du commerce (26 %) et des services aux entreprises (20 %). Si 44 % des contrats se déroulent dans des établissements de moins de 10 salariés, les établissements de grande taille (plus de 250 salariés) concentrent néanmoins 19 % des contrats.

71 % des jeunes entrants en contrats de professionnalisation ont un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat. Ils visent pour les deux tiers d'entre eux un diplôme ou titre d'Etat, et pour un tiers une qualification ou certification de branche. Si 37 % sortent de scolarité, 16 % étaient salariés (hors contrat aidé et contrat d'alternance) avant le contrat, 18 % étaient auparavant en contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) et 23 % étaient demandeurs d'emploi (tableau 1).

Encadré : Les mesures en faveur de l'alternance et de l'apprentissage depuis 2009

Dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes d'avril 2009, un certain nombre de mesures en faveur de l'apprentissage et de l'alternance ont été mises en place :

- extension aux entreprises de plus de 10 salariés du dispositif « zéro charges » pour le recrutement de leurs apprentis. Ce dispositif permet aux entreprises de plus de 10 salariés de se voir rembourser leurs cotisations sociales pour toute embauche d'apprentis pour une durée supérieure à deux mois.
- prime de 1 800 € pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 50 salariés.
- prime de 1 000 € (majorée à 2000 € lorsque le jeune est d'un niveau inférieur au baccalauréat) attribuée aux employeurs pour les embauches en contrat de professionnalisation de jeunes de moins de 26 ans.

Ces aides, initialement accordées dans le cas des embauches réalisées à compter du 24 avril 2009 et jusqu'au 30 juin 2010, ont été prolongées jusqu'à la fin 2010.

Depuis, des nouvelles mesures visant à développer l'alternance ont été adoptées. Ainsi le décret n° 2011-523 du 16 mai 2011 instaure une nouvelle aide pour les employeurs de moins de 250 salariés pour toute embauche d'un jeune sous contrat d'apprentissage ou professionnalisation réalisée entre le 1^{er} mars 2011 et le 31 décembre 2011 (cette aide ne s'applique pas aux entreprises de moins de 11 salariés recrutant un jeune apprenti car elles bénéficient déjà d'une exonération totale des cotisations patronales). Le montant de cette aide varie en fonction du niveau de rémunération des contrats et correspond à une compensation quasi-totale des charges patronales. Elle est accordée pour une durée de 12 mois.

Votée à la mi-juillet 2011, toujours avec l'objectif de lutter contre le chômage des jeunes, la loi Cherpion sur le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a relevé de 3 % à 4 % le quota obligatoire des salariés en alternance dans les entreprises de plus de 250 salariés et a élargi les possibilités d'utilisation des contrats à de nouveaux types d'emplois (intérim, saisonniers, emplois à domicile).

**Tableau 1 : Répartition des entrées de jeunes de moins de 26 ans
en contrat de professionnalisation en 2010 (en %)**

Flux de nouveaux contrats enregistrés	123 601
Sexe	
Hommes	50,8
Femmes	49,2
Age	
16 ans	0,9
17 ans	3,4
18 ans	8,4
19 ans	13,5
20 ans	17,1
21 ans	16,9
22 ans	14,5
23 ans	11,6
24 ans	8,3
25 ans	5,4
Niveau de formation à l'entrée	
I à III	33,2
IV (BAC)	38,2
V (CAP,BEP)	21,8
V bis et VI	6,8
Diplôme le plus élevé obtenu	
Bac +3 et plus	10,9
Bac +2	18,6
BAC prof., tech., Brevet tech ou prof	26,0
Bac général	12,8
CAP-BEP	19,9
Brevet	5,5
Certificat de formation générale	0,6
Aucun diplôme	5,8
Situation avant contrat	
Fin de scolarité	37,0
Contrat d'apprentissage, de professionnalisation	17,5
CES, CIE, emploi jeune, CIVIS, stagiaires de la formation prof.	2,5
Salarié	15,5
Demandeur d'emploi	23,3
Inactivité	4,1
Mode de reconnaissance de la qualification	
Diplôme ou titre homologué	65,7
Autres reconnaissances conventionnelles et paritaires (1)	34,2
Statut du contrat	
CDD (y compris le travail temporaire)	90,2
CDI	9,8
Durée du CDD ou de l'action de professionnalisation si CDI	
6 à 11 mois	38,1
12 mois	17,3
13 à 23 mois	38,1
24 mois et plus	6,6

Secteur d'activité	
Agriculture, sylviculture, pêche	0,7
Industrie	13,8
Construction	8,5
Commerce	25,9
Services aux entreprises	19,6
Services aux particuliers	11,6
Autres secteurs du tertiaire	19,9
Taille de l'établissement :	
0 à 4 salariés	28,8
5 à 9 salariés	14,2
10 à 49 salariés	22,8
50 à 199 salariés	13,0
200 à 250 salariés	2,3
Plus de 250 salariés	19,0

(1) Validées par la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche à laquelle appartient l'entreprise, par une convention collective de branche ou par un certificat de qualification professionnelle.

Champ : France entière, contrats signés par des jeunes de moins de 26 ans

Source : Dares

7. Des taux d'échecs aux qualifications préparées variables selon le domaine du contrat de professionnalisation

Selon une enquête de la Dares réalisée fin 2008 et fin 2009 auprès de 5 000 personnes ayant signé un contrat de professionnalisation en 2006, moins d'un contrat sur cinq (18 %) a été interrompu avant son terme. Dans le secteur des services aux particuliers, les sorties prématurées sont relativement plus fréquentes (28 %) que dans les secteurs du commerce (20 %), de la construction (18 %), des services aux entreprises (17 %), de l'industrie (16 %) et autres secteurs du tertiaire (14 %).

Plus de trois bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sur dix (31 %) déclarent avoir échoué à la qualification préparée. Cette proportion varie selon le type de certification préparée : 34 % dans le cas des diplômes nationaux, 27 % dans le cas des certifications reconnues par les branches professionnelles. Faible dans les domaines des transports, de la manutention et du magasinage (11 %), de la santé et du travail social (22 %), le taux d'échec aux épreuves de validation est au contraire fréquent dans les disciplines transversales du tertiaire : le commerce et la vente (37 %), la comptabilité et la gestion (46 %) et le secrétariat et la bureautique (40 %).

Références

« Les apprentis sortis du système scolaire en 2004 : 86 % des jeunes en emplois trois ans après la fin du contrat d'apprentissage », *Dares Analyses* n°077, novembre 2010, Dares.

« L'apprentissage en 2009 : baisse des entrées, hausse de la part du secteur tertiaire », *Dares Analyses* n°010, février 2011, Dares.

« Le contrat de professionnalisation en 2010 : légère hausse des entrées », *Dares Analyses* n°028, avril 2011, Dares.

« L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelles », Dares-Depp, *Formations et emploi*, Insee références, juin 2009.

« Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », *Note d'information* n°10.15, octobre 2010, Depp.

« La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 », *Note d'information* n°11.01, janvier 2011, Depp.

6. Les dispositifs d'accompagnement destinés aux jeunes

La dernière décennie a consacré les formules d'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ces actions reposent en grande partie sur le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) : au delà de leur mission d'information et d'orientation, ces structures peuvent également proposer aux jeunes un appui renforcé en leur ouvrant l'accès à des services relevant d'aspects professionnels (emploi, formation...) aussi bien que sociaux (logement, santé...). Les dispositifs d'accompagnement, tels Trace puis Civis et désormais le Contrat d'autonomie, visent à accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers un emploi durable en construisant avec eux un parcours d'insertion. Les référents mobilisent pour ce faire les dispositifs existants de formation ou d'emplois aidés. Le dispositif Civis a enregistré plus d'un million d'entrées entre sa création en avril 2005 et décembre 2010. Le programme Trace avait quant à lui concerné 320 000 jeunes entre 1998 et 2003, pour l'essentiel peu ou pas qualifiés.

1. Plus d'un million de jeunes en contact avec le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) en 2009

En 2009, 1 268 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été en contact avec une mission locale ou une PAIO. Ceux d'entre eux qui ont été reçus en entretien individuel (1 098 000 jeunes) ont signé au cours de l'année 2009 435 000 contrats de travail classiques (contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée, d'intérim ou d'emploi saisonnier) et 108 000 contrats aidés ou en alternance. Les contrats de travail classiques représentent 80 % des contrats signés par les jeunes (tableau 1), contre 85% en 2008.

Tableau 1 : Répartition des contrats de travail signés en 2009 par les jeunes reçus en entretien individuel par les missions locales

Type de contrats de travail signés	Part en 2009
Emplois classiques	80,1
CDD	37,4
intérim	19,0
CDI	12,5
Contrat saisonnier	10,3
Autres contrats	1,0
Emplois aidés	19,9
Secteur non marchand	8,3
Apprentissage	5,0
Autres contrats en alternance	2,8
Autres contrats aidés	3,8
Ensemble	100,0

Champ : ensemble des contrats signés en 2009 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des missions locales et PAIO, France entière.

Source : Parcours 3 (extraction novembre 2010, traitement Dares).

Dans un contexte de crise économique les missions locales ont connu un fort afflux en 2009. Ainsi, les premiers accueils ont concerné 515 000 jeunes, soit 10% de plus qu'en 2008. Ces jeunes sont souvent faiblement qualifiés : 39 % n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou ont quitté l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Seuls 30 % d'entre eux ont au moins un baccalauréat, proportion toutefois en hausse sensible en 2009 : avec la crise économique, les

missions locales ont accueilli un public plus diplômé qu'usuellement et la progression du nombre de jeunes ayant au moins un baccalauréat a expliqué les deux tiers de la hausse totale du nombre de jeunes en premier accueil en 2009. 34 % des jeunes en premier accueil en 2009 ont été reçus au moins cinq fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil, les jeunes « sans qualification » (niveaux VI et V bis) bénéficiant d'entretiens individuels plus fréquents. Parmi ces jeunes en premier accueil, 23 % ont accédé à au moins un emploi dans les six premiers mois de suivi (soit 3 points de moins qu'en 2008 après trois ans de relative stabilité), et 16 % à une formation (soit 1 point de moins qu'en 2008).

Les jeunes sortants du système scolaire « peu ou pas qualifiés » recourent fréquemment et rapidement aux services des missions locales. Ainsi, deux tiers des jeunes sortis du système scolaire sans CAP-BEP ou avant la terminale entre septembre 2006 et août 2007, ont eu un entretien individuel avec une mission locale ou une PAIO dans l'année qui a suivi la fin de leurs études.

2. Près de 213 000 jeunes ont signé un CIVIS en 2010

Entre avril 2005 et décembre 2010, 1 060 000 jeunes ont signé un CIVIS, dont la moitié un CIVIS renforcé. A la fin décembre 2010, près de 800 000 jeunes signataires sont sortis du dispositif. Parmi eux, 34 % ont accédé à un emploi durable à la sortie, 7 % à un emploi non durable, et 7 % ont entamé une formation. Pour un peu plus de la moitié des jeunes, le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : chômage ou inactivité à la fin du CIVIS.

En 2010, le nombre d'entrées en CIVIS s'élève à 213 000, soit une hausse de 13 % par rapport à l'année 2009. Le nombre de sorties est estimé à 197 000 jeunes, avec 28 % des sorties vers l'emploi durable.

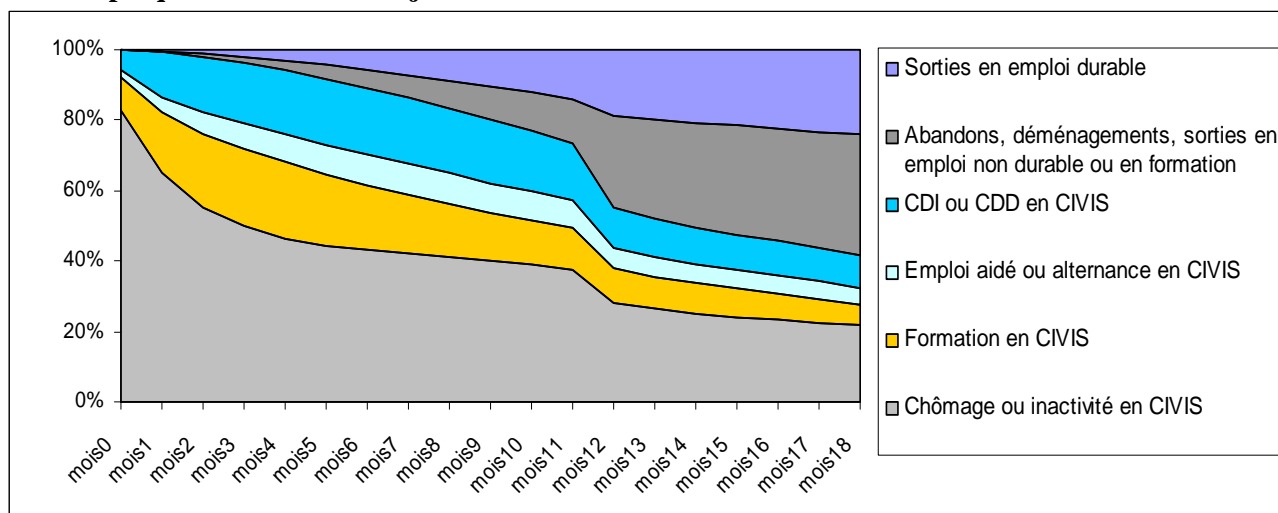
3. Un an et demi après leur entrée en CIVIS, près d'un quart des jeunes sont sortis vers l'emploi durable

Un an et demi après leur entrée en Civis, 22 % des jeunes entrés entre avril 2005 et fin juin 2009 sont sortis vers l'emploi durable. L'étude des dix-huit premiers mois suivant l'entrée en Civis pour les 210 000 jeunes entrés avant le 30 juin 2006 a permis d'évaluer plus finement leurs parcours en termes d'insertion professionnelle. Au cours des trois premiers mois qui suivent l'entrée en CIVIS, la proportion de jeunes inactifs ou au chômage diminue rapidement. Ainsi, alors que 83 % des 210 000 jeunes entrés en CIVIS avant le 30 juin 2006 étaient au chômage ou inactifs à leur entrée dans le dispositif, ils sont moins de la moitié dans cette situation au bout de trois mois (graphique 2). De nombreux jeunes ont accédé à des formations ou à l'emploi. Ainsi, 22 % des jeunes entrés en CIVIS avant le 30 juin 2006 étaient en formation au cours du troisième mois, 18 % occupaient un emploi classique, 7 % un emploi aidé ou en alternance et 2 % étaient sortis du CIVIS vers l'emploi durable à la fin du troisième mois.

Six mois après l'entrée en CIVIS, 19 % des jeunes entrés en CIVIS avant le 30 juin 2006 occupaient un emploi classique, 9 % un emploi aidé ou un contrat en alternance et 11 % avaient définitivement quitté le dispositif. Pour plus de la moitié de ces derniers, il s'agit d'une sortie vers l'emploi durable. Pour les autres, les situations à la sortie sont variées : abandon, déménagement, et moins fréquemment emploi non durable ou formation. Un an après l'entrée en CIVIS, 45 % des jeunes sont sortis du dispositif dont 19 % vers un emploi durable.

Enfin, dix-huit mois après l'entrée en CIVIS, l'objectif de retour à l'emploi durable à la sortie du dispositif est atteint pour 24 % des jeunes entrés avant le 30 juin 2006. Les jeunes en CIVIS renforcé, plus jeunes et de niveau de formation plus faible, ont plus de difficultés. Pour eux, l'accompagnement s'inscrit davantage dans la durée : seuls 20 % d'entre eux sont sortis vers l'emploi durable en dix-huit mois, contre 27 % des jeunes en CIVIS de droit commun.

Graphique 2 : Situation des jeunes au cours des dix-huit mois suivant l'entrée en CIVIS



Champ : 18 premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 juin 2006 - France entière.

Note : la rupture observée entre le douzième et le treizième mois s'explique par le renouvellement non systématique du CIVIS au bout d'un an.

Lecture : en début de CIVIS (mois 0), 83 % des jeunes sont au chômage ou en inactivité, 10 % sont en formation, moins de 2 % sont en emploi aidé ou en alternance et 5 % sont en CDI ou en CDD.

Source : Parcours 3 (extraction janvier 2008), traitement Dares.

4. De nouvelles formes d'accompagnement des jeunes

Au-delà du dispositif de droit commun d'accompagnement par les missions locales, d'autres formes d'accompagnement ont été mises en place récemment, à titre expérimental dans certains territoires.

4.1. Une expérimentation d'accompagnement de jeunes diplômés demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement

De 2007 à 2009, le ministère chargé de l'emploi a confié, dans dix régions, à des opérateurs privés de placement (OPP) l'accompagnement vers l'emploi de 10 000 jeunes diplômés de niveau Bac+2 minimum ayant une expérience de chômage persistante. Cet accompagnement renforcé, qui visait une insertion dans l'emploi durable à un horizon de six mois, a fait l'objet d'une évaluation reposant sur un processus d'orientation aléatoire des jeunes éligibles vers la prestation. Celle-ci était destinée notamment à mesurer la plus-value d'un accompagnement renforcé dispensé par des OPP relativement à une prise en charge « classique » assurée alors par l'ANPE ou ses co-traitants.

Les jeunes éligibles au dispositif sont majoritairement des femmes (pour les deux tiers) et sont plutôt âgés (40 % ont entre 27 et 29 ans). Leur inscription sur les listes de Pôle Emploi est relativement récente : elle date de 8 mois ou moins pour les deux tiers d'entre eux. Un tiers des jeunes avaient un BTS ou un DUT et 40 % avaient un niveau supérieur à Bac+3.

Parmi les jeunes orientés vers les OPP, le taux d'adhésion au dispositif est de 31 % en moyenne. Il est cependant plus élevé parmi les jeunes qui n'étaient pas en emploi au moment de l'orientation.

Les jeunes accompagnés par les opérateurs privés ont eu en moyenne 1,6 entretien de plus avec leur conseiller que s'ils avaient bénéficié d'un accompagnement classique de l'ANPE. Ils ont également bénéficié de davantage de bilans de compétences et de conseils pour rédiger un CV ou une lettre de motivation. L'accompagnement renforcé par les OPP n'a pas conduit en revanche à accroître significativement les mises en relation avec des employeurs potentiels.

Huit mois après leur entrée dans le dispositif, les taux d'insertion dans l'emploi ou l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) des bénéficiaires dans leur ensemble ne sont pas significativement différents de ceux des jeunes de même profil suivis par l'ANPE. En revanche les jeunes accompagnés par les OPP ont davantage de chance de se trouver en CDD de plus de 6 mois.

L'impact du dispositif est plus important sur les jeunes sans emploi au moment de l'orientation vers l'OPP. Huit mois après leur entrée dans le programme, 50,4 % de ces jeunes sont en emploi lorsqu'ils

ont été accompagnés par un OPP, soit 3,5 points de plus que s'ils avaient été suivis par l'ANPE. Cet écart significatif et positif est lié à une plus grande chance d'être en CDD de plus de 6 mois, le programme n'ayant pas d'effet significatif sur l'obtention d'un CDI.

4. 2. Le contrat d'autonomie

Mis en place en juillet 2008 dans le cadre du plan « Espoir Banlieues » en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le contrat d'autonomie s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus en recherche d'emploi résidant dans les zones couvertes par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Déployé parallèlement aux dispositifs de droit commun dont le Civis, le contrat d'autonomie a pour objectif de toucher les jeunes peu ou pas qualifiés des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment ceux qui ne sont pas suivis par le service public de l'emploi (SPE). Il est mis en œuvre à titre expérimental dans 35 départements. Il vise à proposer à 45 000 jeunes sur trois ans un accompagnement vers l'emploi ou la formation qualifiante, assuré par des opérateurs sélectionnés par appel d'offres du ministère de l'emploi. Les prestataires retenus sont des opérateurs privés dans la plupart des départements, des missions locales dans deux d'entre eux. Fin mai 2011, près de 38 000 jeunes avaient signé un contrat d'autonomie depuis le début du dispositif. Les jeunes signataires d'un contrat en 2009 ont en moyenne 21 ans. 6 % des jeunes ont moins de 18 ans, 2 % des jeunes ont plus de 25 ans. Au début du premier trimestre 2009, les hommes représentaient 63% des entrants, contre 54 % fin 2009. Enfin, 22 % des jeunes sont de niveau supra V.

Entre novembre 2009 et février 2010, soit un peu plus d'un an après le démarrage du dispositif, la Dares a fait réaliser par une société de conseil une étude monographique sur 5 départements (Haut Rhin, Hauts-de-Seine, Meurthe et Moselle, Nord et Rhône), choisis de manière à rendre compte de la diversité des opérateurs et des organisations, afin de comprendre la mise en place du contrat d'autonomie et de mettre en évidence les méthodes de travail et les services proposés par les opérateurs. Parallèlement, une enquête de suivi des signataires de 2009 a été réalisée en juin 2010 auprès d'environ 5 000 jeunes.

Les monographies ont montré que la mise en place du contrat d'autonomie s'est avérée plus difficile lorsque des opérateurs privés de placement (OPP) ont été choisis, notamment des OPP qui n'étaient pas implantés localement, ce qui les a conduits de facto à se positionner ou à être perçus comme des concurrents directs des acteurs locaux du service public de l'emploi. Là où des opérateurs du service public de l'emploi ont été choisis, la connaissance des réseaux locaux a constitué un levier d'implantation et d'efficacité indéniable, au moins au début.

D'une manière générale, le dispositif a connu un démarrage assez lent à la fois pour des raisons techniques et à cause de lectures divergentes des objectifs du dispositif au sein des territoires. Les premiers mois ont donc été consacrés à préciser le fonctionnement du contrat d'autonomie et, pour les opérateurs, à la définition d'une stratégie de prospection.

Le repérage et l'orientation par les missions locales, et éventuellement Pôle emploi, ont été décisifs, sur tous les territoires analysés, pour l'amorçage du dispositif ; une fois celui-ci passé, l'orientation des jeunes par le Service public de l'emploi est resté dominante dans certains départements tandis que l'action directe des opérateurs (distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des quartiers, organisation de forums, envois de mail et de SMS pour contacter les jeunes, mise en place d'un numéro vert, d'un site internet...) et les démarches volontaires directes des jeunes (notamment suite au bouche à oreille) étaient majoritaires dans d'autres.

Selon l'enquête statistique, en cours d'exploitation, auprès des signataires de 2009, 25 % des jeunes étaient déjà passés par un Civis dans les mois ou années qui ont précédé, et 74 % déclarent avoir déjà travaillé avant l'entrée en contrat d'autonomie. De fait, le public accueilli est souvent apparu aux acteurs en relatif décalage avec les objectifs initiaux qui visaient en priorité des jeunes peu ou pas qualifiés, non repérés par le SPE, ne bénéficiant pas des dispositifs de droit commun. Les jeunes en contrat d'autonomie sont le plus souvent déjà connus du SPE et moins éloignés de l'emploi qu'initialement anticipé. Ce décalage avec les objectifs initiaux renvoie à la nature même du dispositif : la durée d'accompagnement de 6 mois (renouvelable) est souvent jugée trop courte pour une partie du public initialement ciblé, et le dispositif apparaît relativement exigeant en termes de travail à accomplir par le jeune.

Pour les acteurs institutionnels, l'accompagnement intensif et individualisé, concentré dans le temps, apparaît clairement utile pour des jeunes dont l'accès à l'emploi est souvent conditionné par l'intensité du suivi et de la proximité relationnelle. Il leur semble bien adapté pour les jeunes motivés qui ont besoin d'un coup de pouce pour s'insérer et non d'un parcours long d'accompagnement, et qui n'ont pas de problèmes périphériques majeurs à résoudre (logement, santé...). D'ailleurs, les jeunes eux-mêmes plébiscitent le dispositif, notamment pour le caractère intensif et personnalisé du suivi qu'il offre. Selon l'enquête, pendant la première phase d'accompagnement vers l'emploi ou la formation, la fréquence des entretiens est le plus souvent d'un par semaine en face-à-face même si elle peut varier selon l'autonomie du jeune ; ainsi, 83 % des jeunes déclarent avoir rencontré un conseiller une fois par semaine, et dans 85 % des cas, il s'agit toujours du même conseiller.

L'accompagnement se fait selon une logique de progressivité, avec l'élaboration du projet puis le suivi des modules y correspondant. D'après l'enquête statistique, de nombreux outils sont mobilisés : 71 % des jeunes ont suivi des formations visant l'apprentissage des démarches de recherche d'emploi (lettres, CV, entretiens), et pour faciliter ces démarches, 30 % des jeunes se sont initiés à la bureautique avec l'opérateur. 25 % des jeunes ont fait un bilan de compétence. L'appui du conseiller prend de multiples formes : aide sur la manière de se présenter (70 % des jeunes), dans la recherche d'une place en formation (57 %), dans la recherche d'offres d'emploi (85 %), accompagnement aux entretiens d'embauches (20 %). Durant la phase d'accompagnement, les contacts avec les entreprises sont variés : 41 % des jeunes déclarent avoir assisté à des forums ou des séances d'information collectives avec des professionnels. 17 % des jeunes ont réalisé des visites d'entreprises, 16 % des stages en entreprise.

Si l'accompagnement intensif et individualisé apparaît comme une réelle plus-value, les pratiques mises en œuvre par les divers opérateurs semblent proches de celles des missions locales, mais avec davantage de moyens. La valeur ajoutée du dispositif sur la prospection des entreprises et des offres d'emploi est plus difficile à établir dans les premiers mois de mise en œuvre. Si les opérateurs déjà implantés sur les territoires, notamment les missions locales, bénéficiaient dès le départ d'un réseau d'entreprises antérieur, les opérateurs nouvellement implantés ont dû investir du temps pour constituer ce réseau.

Les enquêtes monographiques réalisées fin 2009-début 2010, soit un peu plus d'un an après le démarrage du dispositif, mettaient enfin en évidence des interrogations des acteurs sur la place du contrat d'autonomie dans la palette des dispositifs de politiques d'emploi et d'insertion. Si dans certains territoires, le contrat d'autonomie était affiché clairement comme un outil à la disposition des missions locales, complémentaire au Civis, voire une prestation mobilisable dans le cadre du Civis, dans d'autres départements, le contrat d'autonomie était perçu comme un dispositif supplémentaire, et l'opérateur, surtout s'il est privé, comme un opérateur supplémentaire qui générerait des phénomènes de concurrence et de redondance. L'articulation du contrat d'autonomie avec les autres dispositifs de la politique de l'emploi était généralement mieux perçue lorsque l'accompagnement était confié à un acteur du SPE.

Références

« Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », *Premières Synthèses* n°29.03, Dares, juillet 2008.

« L'activité des missions locales et PAIO en 2009 », *Premières Synthèses* n°026, Dares, mars 2011.

« Le marché d'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement : premiers résultats », Note d'étape en ligne sur <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr>.

« Confier les jeunes diplômés demandeurs d'emploi à des opérateurs privés de placement : les enseignements d'une évaluation », B. Crépon, E. Duflo, M. Gurgand, R. Rathelot, P. Zamora, *Dares analyses*, à paraître

« Le contrat d'autonomie : mise en œuvre par les opérateurs et profils des bénéficiaires », *Dares analyses* n°013, Dares, février 2011.

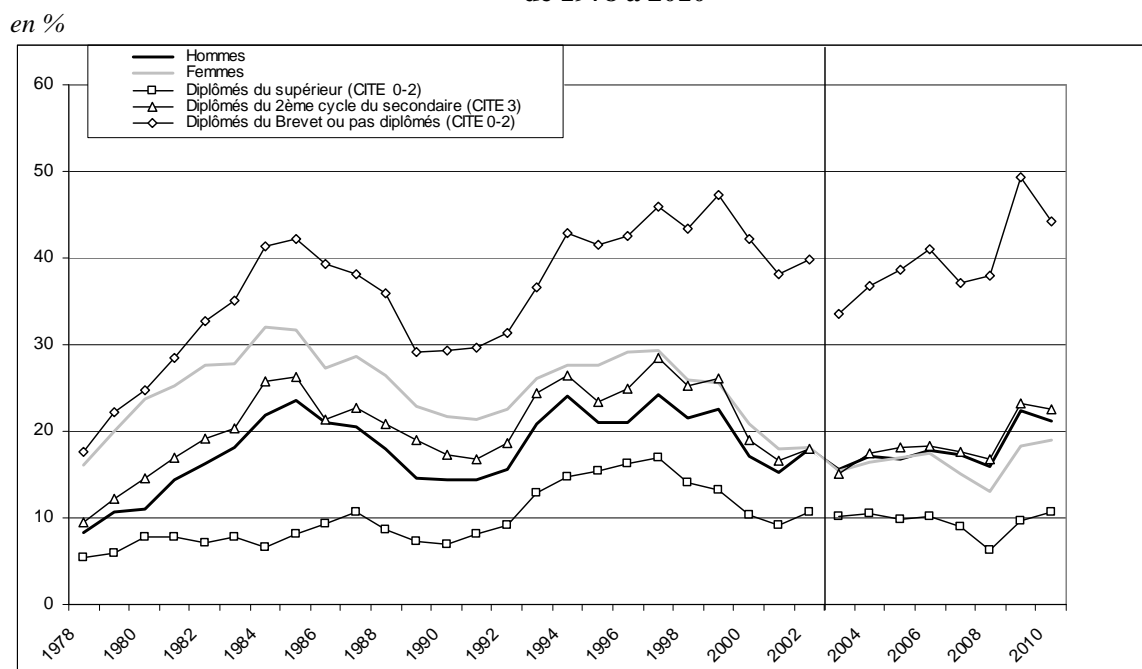
7. Les trajectoires d'insertion des jeunes

1. L'accès à l'emploi des jeunes est très sensible à la conjoncture économique

Du fait de leur position d'entrants sur le marché du travail, l'emploi des jeunes est très sensible à la conjoncture. Lors des périodes de ralentissement économique la situation des actifs récents se dégrade plus rapidement que celle des plus anciens ; ainsi, entre 2008 et 2009 le taux de chômage des jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans s'est accru de 5,8 points, alors que celui de l'ensemble des actifs a augmenté de 1,7 point. Inversement, lorsque l'économie repart les jeunes sont généralement les premiers bénéficiaires des embauches supplémentaires. Ainsi entre 2009 et 2010, le taux de chômage des jeunes ayant terminé leurs études depuis moins de quatre ans a diminué de près de 0,3 point alors que celui de l'ensemble de la population active a continué d'augmenter (+0,3 point). De 1997 à 2001, comme à la fin des années quatre-vingt, on avait également pu observer une reprise plus rapide de l'emploi des jeunes par rapport à l'ensemble des actifs.

L'exposition à la conjoncture économique des jeunes actifs n'est pas la même selon le niveau de diplôme. Ainsi, la dégradation du marché du travail observée de 2003 à 2006 a eu peu d'impact sur le chômage des jeunes diplômés du supérieur, à l'inverse des moins diplômés (graphique 1). En revanche, en 2009, la situation des débutants s'est dégradée même pour les plus diplômés d'entre eux, la hausse du taux de chômage restant toutefois d'une ampleur bien supérieure pour les jeunes peu ou pas diplômés (+11,4 points, contre +3,3 points pour les diplômés du supérieur). En 2010, la reprise a profité avant tout aux jeunes peu diplômés (titulaires du brevet ou sans diplôme), qui après la forte hausse de 2009 ont vu leur taux de chômage diminuer de 5 points. A l'inverse celui des diplômés du supérieur a continué d'augmenter (+1,1 point). Les jeunes peu diplômés ont en particulier bénéficié de la reprise de l'intérim en 2010 (volume de travail temporaire en hausse de 18%) après la forte baisse enregistrée en 2009 (-26%) pendant la crise économique.

Graphique 1 : Taux de chômage 1 à 4 ans après la fin des études par diplôme et sexe de 1978 à 2010



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Note : les données antérieures à 2002 ne sont pas comparables à celles des années 2003 à 2010 : les taux de chômage correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. A partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation communautaire adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Source : enquêtes Emploi 1978-2010

2. Les jeunes diplômés résistent mieux à la crise

73 % des jeunes sortis du système éducatif en 2007 (la « génération 2007 ») occupent un emploi trois ans après la fin de leurs études, soit 4 points de moins que pour les jeunes sortis en 2004 (la « génération 2004 »). Les jeunes diplômés du supérieur s'en sortent mieux que les autres : ils sont 85 % à travailler et leur taux d'emploi ne perd que deux points par rapport à la génération 2004. Parmi ceux qui travaillent, ils sont même plus nombreux à être en CDI ou fonctionnaire dans la génération 2007 (72 % contre 70 % pour les jeunes sortis en 2004). A l'opposé, le taux d'emploi trois ans après la sortie du système scolaire des personnes sans diplôme chute de 8 points, de 56 % pour la génération 2004 à 48 % pour la génération 2007 (tableau 1).

Tableau 1 : Situation professionnelle des jeunes et conditions d'emploi trois ans après la sortie du système scolaire

année de sortie de formation initiale	Ensemble des sortants				Ensemble des sortants en emploi					
	Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)		Part de jeunes en CDI ou fonctionnaires (%)		Part de jeunes en emploi de cadres ou professions intermédiaires (%)		Salaire médian net mensuel (en euros courants)	
	2004	2007	2004	2007	2004	2007	2004	2007	2004	2007
Sans diplôme	56	48	33	40	41	37	18	19	1120	1140
CAP ou BEP	76	70	17	24	55	54	13	14	1200	1200
Bac professionnel ou technologique	78	75	13	15	57	54	30	31	1200	1250
Bac général	62	55	14	19	51	43	47	45	1200	1200
Diplôme du supérieur	87	85	7	9	70	72	79	80	1530	1630
Ensemble	77	73	14	18	61	60	50	52	1300	1380

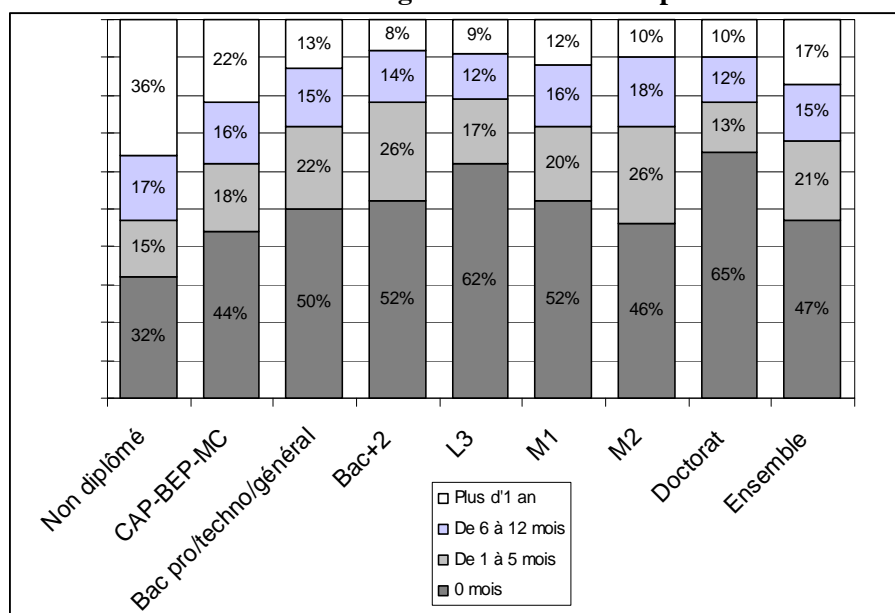
Champ : ensemble des sortants de formation initiale

Source : Céreq, enquête 2010 auprès de la génération 2007, enquête 2007 auprès de la génération 2004.

3. Plus de la moitié des jeunes connaissent des épisodes de chômage au cours des trois premières années de vie active, un tiers des jeunes y reste au moins six mois

53 % des jeunes sortis de scolarité en 2004 ont été au moins une fois confrontés au chômage au cours de leurs trois premières années de vie active et 32 % ont totalisé plus de 6 mois de chômage au cours de cette période (graphique 2). Ces proportions varient fortement selon le niveau de formation : 53 % des jeunes non diplômés ont connu au moins 6 mois de chômage contre 28 % des titulaires d'un baccalauréat. Les parcours des jeunes les plus diplômés ne sont pas exempts d'épisodes de chômage. Ainsi, 28 % des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau M1 ont cumulé au moins 6 mois de chômage au fil de leurs trois premières années de vie active.

Graphique 2 : Nombre de mois de chômage au cours des trois premières années de vie active



Champ : ensemble des jeunes sortis du système éducatif en 2004

Source : Céreq, enquête Génération 2004

4. Le diplôme protège des trajectoires discontinues d'emploi

Entre la fin des études et la troisième année de vie active, les jeunes connaissent des trajectoires diverses. Parmi les jeunes sortis de scolarité en 2004, si plus des deux tiers ont travaillé plus de 18 mois de façon continue au cours de cette période, 9 % des jeunes sont restés hors de l'emploi de manière prolongée et un quart ont travaillé entre six mois et dix-huit mois de façon continue. Les écarts sont particulièrement marqués entre diplômés et non-diplômés : 25 % des jeunes sans diplôme ont travaillé moins de six mois en trois ans, mais cette proportion tombe à 8 % pour les titulaires de CAP ou de BEP et à 6 % pour ceux qui ont un baccalauréat professionnel ou technologique. La situation est moins favorable pour les titulaires d'un baccalauréat général, qui pour 14 % d'entre eux ont connu moins de six mois en emploi en trois ans.

5. Huit jeunes sur dix accèdent à leur premier emploi - rarement un CDI, sauf pour les plus diplômés –en moins de six mois

30 % des jeunes sortis du système scolaire en 2004 et ayant occupé au moins un emploi en trois ans ont accédé d'emblée à un CDI (tableau 2).

Tableau 2 : Caractéristiques du premier emploi selon le niveau de diplôme

	temps médian d'accès au premier emploi	statut à l'embauche				temps partiel	salaire mensuel net médian à l'embauche
		CDI	CDD	intérim	contrats aidés		
	(en mois)	(en %)				(en %)	(en euros)
Non diplômés	3	23	31	27	13	25	1 000
CAP ou BEP	2	28	35	22	12	19	1 070
tertiaire	2	25	46	14	12	31	1 000
industriel	1	30	27	27	12	10	1 010
Baccalauréat	2	25	37	20	13	24	1 000
professionnel ou technologique tertiaire	2	24	40	16	16	29	980
professionnel ou technologique industriel	0	28	29	31	9	10	1 100
général	2	26	41	16	13	32	980
Bac + 2	1	30	42	20	5	15	1 190
de la santé ou du social	0	40	46	5	1	13	1 410
tertiaire	2	29	46	17	6	20	1 070
industriel	2	24	33	34	7	9	1 200
Licence	2	41	42	10	3	27	1 150
licence professionnelle	0	34	39	22	3	7	1 250
LSH, gestion, droit	2	40	45	7	4	35	1 040
Maths, sciences et techniques	2	52	35	6	3	28	1 200
Bac + 4	2	36	46	10	3	23	1 200
Master	1	45	41	9	2	10	1 580
LSH, gestion, droit	1	38	48	8	3	17	1 300
école de commerce	1	51	36	9	1	5	1 780
maths, sciences et techniques	1	36	42	13	3	9	1 500
école d'ingénieurs	2	57	33	8	1	3	1 800
doctorat	0	31	51	2	1	22	1 740
Ensemble	2	30	38	19	9	20	1 100

Champ : jeunes sortants ayant connu au moins un emploi au cours des 3 premières années de vie active

Source : Céreq, enquête Génération 2004

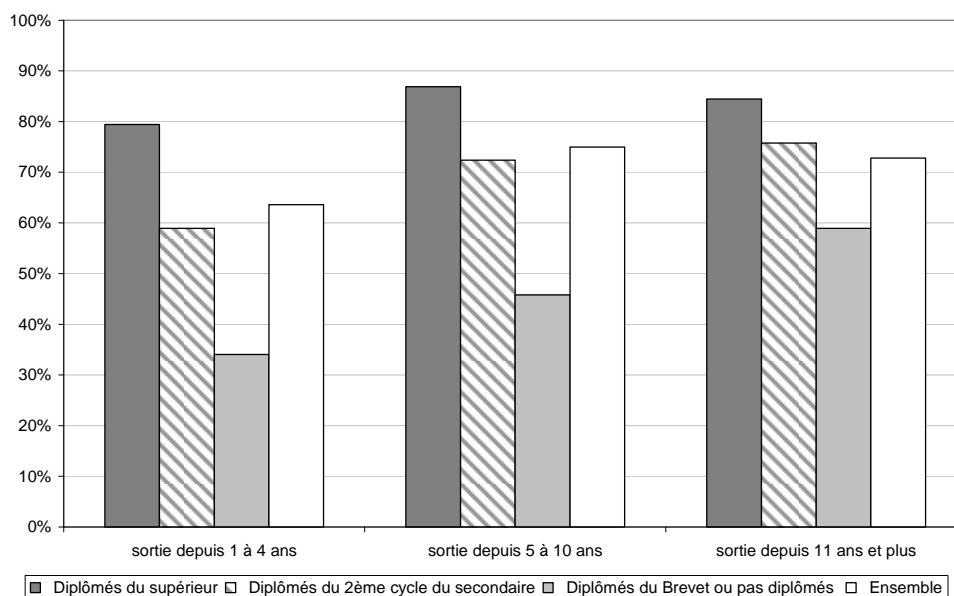
L'accès à un emploi stable varie toutefois fortement selon le niveau et la spécialité de formation. Débuter par des missions d'intérim ou des contrats aidés concerne 40 % des non-diplômés et environ le tiers des titulaires d'un CAP-BEP ou d'un baccalauréat, mais moins de 15 % des jeunes ayant au moins une licence (à l'exception des titulaires de licences professionnelles, nombreux à accéder à l'emploi par le biais de l'intérim). L'accès direct à un CDI n'est pas cependant pas la norme pour les diplômés du supérieur : ce sont les titulaires de diplômes d'écoles de commerce ou d'ingénieurs qui obtiennent le plus fréquemment un premier emploi en CDI, mais dans un peu plus d'un cas sur deux seulement.

Au moins la moitié des jeunes sortis du système scolaire en 2004 ont accédé à leur premier emploi en moins de deux mois (durée médiane) et 80 % y ont accédé en moins de six mois. Une proportion significative des non-diplômés et des titulaires d'un CAP ou d'un BEP tarde toutefois davantage à trouver un premier emploi.

6. L'accès à l'emploi hors temps partiel subi s'accroît au cours des dix premières années d'activité mais reste moins fréquent pour les peu diplômés

En 2010, seuls 34 % des peu ou pas diplômés ayant terminé leurs études depuis moins de cinq ans ont accédé à un emploi hors temps partiel subi (personnes à temps partiel qui souhaiteraient travailler davantage et sont disponibles pour le faire) (graphique 3). Cette proportion atteint 46 % cinq à dix ans après la sortie de formation initiale, et 59 % après dix ans. Pour les diplômés du supérieur, en revanche, l'accès à cette forme d'emploi atteint d'emblée 79 % dans les cinq années qui suivent la fin des études.

Graphique 3 : Proportion de personnes en emploi (hors sous-emploi) selon le niveau de diplôme et le temps écoulé depuis la fin des études



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

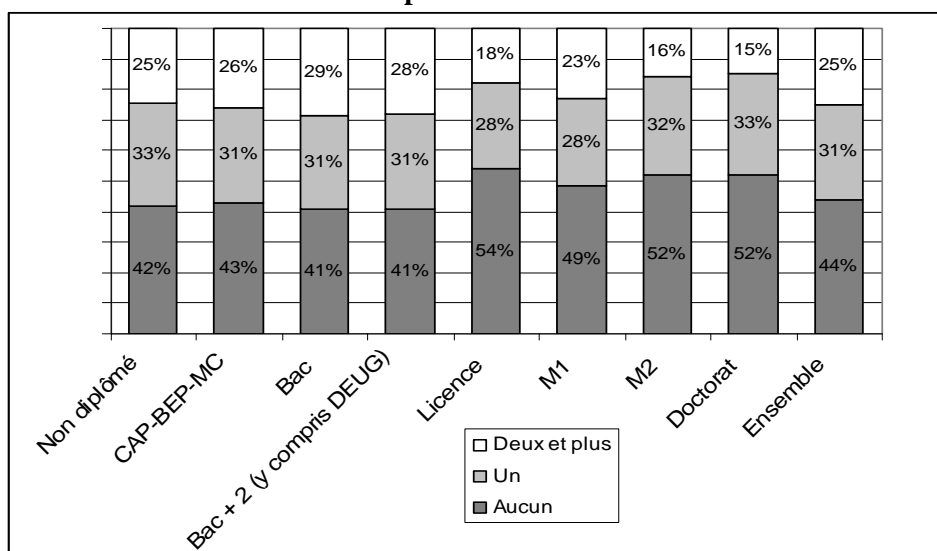
Source : enquête Emploi 2010.

7. Les mobilités dans l'emploi sont fréquentes en début de vie active

Au cours de leurs trois premières années de vie active, plus de la moitié des jeunes sortis de scolarité en 2004 ont changé au moins une fois d'employeur (graphique 4). Un sur quatre a connu au moins deux mobilités.

L'accès au CDI ne va pas de pair avec l'absence de mobilité : 35 % des jeunes ayant accédé à ce type de contrat au cours de leurs trois premières années de vie active l'ont quitté. Dans près de sept cas sur dix, la rupture est causée par la démission du jeune.

Graphique 4 : Nombre de changements d'employeurs au cours des trois premières années de vie active



Champ : ensemble des jeunes sortants ayant connu au moins un emploi salarié au cours des 3 premières années de vie active

Source : Céreq, enquête Génération 2004

Références

- *Formations et emploi*, Insee références, mai 2009 (actualisation des données pour 2010 sur www.insee.fr)
- « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », *Bref* n°248, janvier 2008, Céreq.
- « Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004 », 2008, Céreq.
- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref* n°283, mars 2011, Céreq

8. L'insertion professionnelle des diplômés du supérieur

1. Après sept années de hausse continue, le nombre d'étudiants a diminué en 2006 et en 2007, puis s'est stabilisé en 2008 avant d'augmenter en 2009

À la rentrée 2009, 2 316 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM. Entre 1990 et 2005, la population étudiante s'était accrue d'environ 566 000 personnes (+33 %). La tendance s'inverse en 2006 (-1,3 %), et 2007 (-1,1 %). Le nombre d'étudiants se stabilise quasiment en 2008 (+0,1 %) avant de progresser fortement en 2009 (+82 000, soit +3,7 %), dans un contexte de hausse du taux de réussite au baccalauréat et de forte augmentation du nombre d'étudiants étrangers.

Les disciplines générales et de santé au sein des universités accueillent 56 % de l'ensemble des effectifs du supérieur. Le nombre d'étudiants qui y sont inscrits augmente de 3,6 % en 2009 après cinq années de recul. Dans les IUT en revanche, la hausse amorcée en 2005, après quatre années de baisse, s'interrompt : le nombre d'étudiants se stabilise en 2009.

En 2009, le nombre d'étudiants en STS progresse de 6 200, soit de 2,6 %. Comme ces cinq dernières années, les effectifs en CPGE augmentent, mais de manière un peu moins soutenue (+1,4 % en 2009, après +2,5 % en 2008).

De 2000 à 2006, les effectifs dans les formations d'ingénieurs ont connu une progression importante. Celle-ci s'est interrompue en 2007, avant de reprendre de manière soutenue (+5,2 % en 2008 et +3,7 % en 2009).

Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999, même si leurs effectifs ont baissé de 1,2 % en 2006. En 2009, ils progressent de 15,6 %.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (en milliers)

...à la rentrée...	1990	2009	Evolution
Enseignement supérieur	1 717	2 316	599
dont : classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	64	78	14
sections de techniciens supérieurs (STS)	199	240	41
instituts universitaires de technologie (IUT)	74	118	44
universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) (1)	1 075	1 306	231
écoles d'ingénieurs	58	118	60
écoles de commerce	46	116	70

(1) Depuis 2008, les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) font partie intégrante des universités.

Source : MEN-Depp.

2. L'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur assure une insertion en emploi nettement plus favorable et de meilleure qualité

310 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en 2007. Par rapport aux jeunes sortis en 2004, le niveau de diplôme a augmenté : 62 % d'entre eux ont un diplôme de niveau L (bac+3) ou supérieur et 14 % ont un diplôme de niveau M au moins (bac+5), contre respectivement 55 % et 11 % pour la ceux sortis en 2004 (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des sortants de formation initiale par plus haut diplôme

	%	Année de sortie de formation initiale	
		2004	2007
Sans diplôme		17	18
CAP ou BEP		17	17
Bac professionnel ou technologique		18	17
Bac général		6	6
Bac+2		19	16
Licence, L3		7	8
Bac+4		5	4
DEA, DESS, M2		5	8
Ecoles d'ingénieurs ou de commerce		4	4
Doctorat		2	2
Ensemble		100	100

Source : Céreq, enquête 2010 auprès de la Génération 2007, enquête 2007 auprès de la Génération 2004

Champ : ensemble des sortants de formation initiale

En fin de troisième année de vie active, 9 % des diplômés du supérieur sortis en 2007 sont au chômage, un taux inférieur de moitié à celui de l'ensemble de leur génération. 85 % d'entre eux ont un emploi, à durée indéterminée dans plus de 70 % des cas, soit des taux supérieurs de plus de 10 points à ceux de l'ensemble des sortants de 2007. Leur niveau de rémunération reste bien supérieur à celui des jeunes issus de l'enseignement secondaire.

75 % des diplômés du supérieur sortis de formation initiale en 2004 sont issus de filières professionnelles et, à niveau de diplôme équivalent, ils entrent dans la vie active dans de meilleures conditions que les diplômés des filières générales. Les jeunes issus de spécialités industrielles ou scientifiques s'insèrent plus aisément que ceux issus de spécialités tertiaires ou de sciences humaines.

Ainsi, si globalement les titulaires d'une licence s'insèrent plutôt bien, ceux issus d'une filière Lettres-Sciences Humaines (LSH) sont dans une situation bien moins favorable que les autres. Quant aux titulaires d'un BTS, quelle qu'en soit la spécialité, ils sont mieux rémunérés après trois ans que les jeunes ayant un DEUG. Les diplômés de formations professionnelles conduisant à des professions réglementées (IUFM et filières de la Santé ou du Social de niveau bac+2) n'ont aucune difficulté pour s'insérer. De même, les détenteurs de licences professionnelles, qui se sont considérablement développées depuis leur création en 1999 et attirent de nombreux étudiants de DUT et de BTS, sont moins touchés par le chômage, mieux rémunérés et plus souvent cadres ou professions intermédiaires que les titulaires d'une licence générale, et même que les jeunes ayant une maîtrise en LSH.

3. Avoir quitté l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme pénalise l'insertion professionnelle

Environ 75 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en 2004 sans y avoir obtenu de diplôme, soit un cinquième des étudiants issus de l'enseignement supérieur. 60 % d'entre eux ont échoué à un DEUG, et connaissent d'importantes difficultés d'insertion professionnelle : en fin de troisième année de vie active, seuls 65 % d'entre eux travaillent. Leur salaire net médian est proche du SMIC et seuls 51 % occupent un CDI. 20 % d'entre eux sont d'ailleurs à nouveau en formation après 3 ans, en BTS dans les trois quarts des cas.

En revanche, un passage dans l'enseignement professionnel sans obtention de diplôme permet une meilleure insertion : près de 80 % des jeunes sortis sans diplôme d'un BTS ou d'un DUT occupent un emploi en fin de troisième année de vie active, avec un niveau de rémunération supérieur à ceux qui ont échoué en DEUG.

Tableau 3 : Insertion selon le diplôme de sortie de formation initiale

Situation au printemps 2007 trois ans après la fin des études		Taux de chômage	Part de CDI dans l'emploi	En %	
				Salaire net médian (en €) (primes incluses)	Part de cadres ou professions intermédiaires
Jeunes sortis non diplômés du DUT ou BTS, après un...	bac général	12	61	1 300	48
	bac technologique	16	59	1 220	38
	bac professionnel	10	66	1 300	32
Jeunes sortis non diplômés de DEUG, après un...	bac général	15	55	1 200	48
	bac technologique	20	44	1 160	35
	bac professionnel	21	46	1 100	38
DEUG	LSH	12	58	1 250	59
	MST	10	70	1 520	66
Bac+2 de la santé ou du social		2	74	1 300	98
BTS	tertiaire	9	69	1 280	51
	industriel	6	68	1 410	60
DUT	tertiaire	9	75	1 350	64
	industriel	7	71	1 470	71
Autres Bac+2		14	67	1 410	72
Licence (L)	LSH	13	59	1 260	72
	MST	5	66	1 400	81
Licence professionnelle (L)	tertiaire	7	80	1 500	78
	industriel	4	76	1 520	86
Concours IUFM	réussi	0	98	1 590	99
	échoué	6	52	1 240	80
Bac+4	LSH	11	66	1 500	79
	MST	9	70	1 630	88
Master (M) recherche	LSH	8	69	1 600	83
	MST	6	70	1 800	93
Master (M) professionnel	LSH	6	73	1 770	90
	MST	8	78	ns	96
école de commerce		5	91	2 350	94
école d'ingénieurs		3	90	2 170	98
Autres bac+5		2	69	2 000	95
Doctorat (D)	LSH	11	68	2 000	96
	MST	10	62	2 000	98
	médecine	3	42	2 570	100
Ensemble		8	69	1 470	71

Champ : jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2004.

Source : enquête « Génération 2004 », Céreq, 2008. Données provisoires.

Références :

Fiche 2.2 « Population scolaire et universitaire » et fiche 2.3 « Diplômes », *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2010, Depp.

« Depuis 25 ans, combien de temps passe-t-on à l'école ? », *France, portrait social*, Insee Référence novembre 2010

« Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004 », 2008, Céreq.

« Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref* n°283, mars 2011, Céreq

9. Les jeunes et les métiers

Après avoir quitté l'école, les jeunes ont des parcours très diversifiés. Stages, intérim, apprentissage, emplois d'attente ou démarrage direct dans le métier exercé tout au long de la vie, l'entrée dans la vie active ne dépend pas que des études initiales, mais aussi des modes de recrutement selon les métiers et de la conjoncture du marché du travail. Bien souvent, les métiers des débutants ne sont pas les mêmes que ceux des plus expérimentés. L'éventail des emplois accessibles à partir d'une formation donnée peut être large. A niveaux de diplôme équivalents, très souvent, garçons et filles ne s'insèrent pas de la même façon ni dans les mêmes métiers.

1. Les métiers « jeunes » : souvent des emplois d'attente ou de début de carrière

Ouvriers non qualifiés du bâtiment et des travaux publics, employés de l'hôtellerie-restauration, vendeurs, caissiers et employés de libre-service... ces métiers comptent dans leurs effectifs une forte proportion de salariés de moins de 30 ans. Parfois saisonniers, aux conditions de travail et d'horaires souvent difficiles, ces métiers connaissent un *turn-over* important. Il s'agit souvent d'emplois d'attente, que beaucoup de jeunes quittent, lorsqu'ils le peuvent, pour des emplois plus qualifiés offrant de meilleures perspectives de carrière et des conditions de travail plus stables.

La proportion de jeunes de 15 à 29 ans est ainsi largement supérieure au tiers dans la plupart des emplois peu qualifiés d'ouvriers, en particulier dans le bâtiment (47 % dans le second œuvre), mais aussi dans l'industrie ou la manutention. Ces métiers, occupés majoritairement par des hommes, recrutent souvent par la voie de l'apprentissage ou de l'intérim. Dans le second œuvre du bâtiment par exemple, la moitié des jeunes de moins de 30 ans occupant des emplois non qualifiés sont apprentis ; après avoir acquis une qualification et un diplôme, ils peuvent alors accéder à des postes plus qualifiés dans leur domaine professionnel. L'intérim peut aussi constituer une porte d'entrée pour les jeunes sur le marché du travail : cette forme d'emploi flexible est couramment utilisée dans les travaux publics, dans de nombreux domaines industriels (chimie, agroalimentaire, électricité électronique, mécanique, travail des métaux...), ainsi que dans l'emballage et la manutention : en 2009-2010, 30 % des jeunes de 15 à 29 ans occupant des postes non qualifiés de manutentionnaires sont intérimaires.

Les jeunes occupent également plus du tiers des emplois dans certaines professions peu qualifiées du tertiaire, recrutant de nombreuses jeunes femmes : employés dans l'hôtellerie-restauration (44 % des salariés ont moins de 30 ans), coiffeurs (43 %), vendeurs (41 %), caissiers et employés de libre-service (37 %). Dans les métiers du commerce ou de l'hôtellerie-restauration, l'intérim est peu développé mais les jeunes sont souvent recrutés sur des contrats à durée déterminée et/ou à temps partiel, souvent subi. Ainsi les situations de sous-emploi sont fréquentes : elles concernent environ un jeune sur cinq parmi les serveurs, employés polyvalents de la restauration ou vendeurs dans l'habillement, et un jeune sur quatre parmi les caissiers, les surveillants d'établissements scolaires et les professionnels de l'action culturelle et sportive. Toutes ces professions emploient par ailleurs un volet important de jeunes poursuivant simultanément leurs études initiales (entre un sur six et un sur quatre selon les métiers).

Enfin d'autres métiers plus qualifiés comptent dans leurs effectifs beaucoup de jeunes débutants parce qu'ils réclament des compétences relativement nouvelles, comme les techniciens de l'informatique.

Présence des jeunes dans les métiers (2009-2010)

	Effectifs totaux (milliers)	Part des jeunes de 15-29 ans (%)	dont 15-24 ans (%)	dont 25-29 ans (%)	Caractéristiques de l'emploi des jeunes de 15 à 29 ans							
					Part des femmes (%)	Part de contrats temporaires (%)	dont apprentis (%)	dont intérim (%)	dont contrats aidés (%)	dont CDD (%)	Part des étudiants (%)	Part du sous-emploi (%)
Métiers comptant la plus forte proportion de jeunes												
Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre	132	47	39	8	2	71	51	7	3	10	3	3
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	361	44	28	16	65	31	6	1	3	21	15	19
Coiffeurs, esthéticiens	228	43	25	18	92	33	25	0	2	6	5	7
Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre, travaux publics et extraction	220	42	29	14	1	51	23	10	5	13	3	5
Ouvriers non qualifiés de la mécanique et de l'électricité électronique	195	42	30	12	10	61	38	17	2	5	2	3
Vendeurs	863	41	23	18	69	33	9	2	3	19	9	14
Professionnels de l'action culturelle et sportive, surveillants	350	38	19	19	64	68	2	0	10	56	18	25
Caissiers, employés de libre-service	295	37	23	14	78	32	0	3	4	24	24	23
Ouvriers non qualifiés de la manutention	330	35	22	13	25	50	2	30	2	17	10	11
Techniciens de l'informatique et des télécommunications	166	34	13	21	9	20	6	2	4	8	8	1
Cuisiniers et aides de cuisine	343	34	19	15	33	33	12	1	2	18	7	9
Bouchers, charcutiers, boulangers	253	32	22	10	17	45	36	1	1	6	4	1
Métiers comptant la moins forte proportion de jeunes												
Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	215	11	4	7	29	3	2	0	0	1	1	1
Assistantes maternelles	435	10	6	4	96	31	1	1	7	22	25	31
Professionnels du droit (sauf juristes)	79	10	1	9	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Cadres des transports et de la logistique, navigants de l'aviation	85	10	1	9	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Cadres de la banque et des assurances	279	10	1	8	41	6	2	0	0	4	4	0
Cadres de la fonction publique (cat.A et assimilés)	440	9	2	8	53	27	1	0	1	25	10	2
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	590	9	1	8	57	10	1	0	1	7	5	1
Prof. intermédiaires administratives de la fonction publique (cat.B et assimilées)	411	8	2	6	71	36	2	0	5	30	3	5
Employés de maison	250	5	3	3	89	17	1	0	0	16	9	38
Dirigeants d'entreprises	171	2	0	2	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble des métiers	25 672	20,4	8,8	11,5	46,7	30,3	6,7	4,0	2,9	16,7	7,5	7,9

Lecture : en moyenne sur la période 2009-2010, 41 % des 863 000 vendeurs ont moins de 30 ans : 23 % ont entre 15 et 24 ans et 18 % entre 25 et 29 ans. Parmi les vendeurs de moins de 30 ans, 69 % sont des femmes et 33 % sont employés sur des contrats temporaires : 9 % en apprentissage, 2 % comme intérimaires, 3 % sur des contrats aidés et 19 % en CDD. On compte 9 % d'étudiants en moyenne sur l'année (jeunes n'ayant pas achevé leurs études initiales, hors apprentissage), et 14 % de jeunes en situation de sous-emploi.

Concepts : emploi au sens du BIT, mesuré en moyenne annuelle sur les années 2009 et 2010, âge en années révolues à la date de l'enquête, nomenclature des familles professionnelles (FAP 2009). Les FAP comptant moins de 50 000 emplois ne sont pas mentionnées pour des raisons de représentativité. Le sous-emploi concerne principalement les personnes à temps partiel qui souhaiteraient travailler davantage et sont disponibles pour le faire.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : enquêtes Emploi 2009 et 2010, Insee ; calcul Dares.

A l'inverse, les professions qui comptent une faible proportion de jeunes requièrent souvent un niveau d'études élevé ou une certaine expérience, l'accès à ces professions se faisant fréquemment par promotion interne (cadres) ou encore à l'occasion de reprises d'emploi (assistantes maternelles, aides à domicile...). Il peut aussi s'agir de métiers d'indépendants (patrons d'hôtels-café-restaurants) ou d'autres métiers qui recrutent moins que par le passé et dont la population vieillit, comme les professions administratives de la fonction publique.

Si l'âge de fin de scolarité a cessé d'augmenter ces dernières années en France, les jeunes qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail sont nettement plus diplômés que l'ensemble de la population en emploi. Cette élévation du niveau de formation va de pair avec l'essor des professions les plus qualifiées, mais elle se traduit aussi par un accroissement des exigences à l'embauche dans un grand nombre de métiers, qualifiés ou non.

2. Garçons et filles ne débent pas toujours dans les mêmes métiers

Même à diplôme égal, filles et garçons ne s'insèrent pas dans les mêmes métiers. Avec la généralisation de l'activité féminine, les emplois des jeunes femmes sont plus diversifiés qu'avant et la parité a progressé dans certains métiers. Cependant, peu d'hommes s'orientent vers les métiers réputés « féminins » dans la santé, les services à la personne et l'éducation des jeunes enfants, et les ouvrières sont très rares dans le bâtiment ou la réparation automobile. Ces différences renvoient à la gestion des personnels selon les professions mais aussi à l'orientation des jeunes dans les filières de formation : les garçons investissent les filières techniques, tandis que les filles choisissent plus souvent les spécialités tertiaires.

2.1. Plus de mixité parmi les débutants que chez les plus anciens dans les métiers qualifiés

De plus en plus diplômées, les filles investissent les emplois qualifiés et certains métiers de cadres, mais cette progression est très inégale selon les professions. Les jeunes diplômées du supérieur sont toujours très nombreuses à se diriger vers l'enseignement : en moyenne sur les années 2008 à 2010, plus de sept professeurs débutants sur dix ayant achevé leurs études depuis moins de 5 ans sont des femmes (73 % contre 64 % parmi ceux dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 25 ans). Les femmes sont aussi devenues largement majoritaires parmi les débutants dans les professions de l'information et de la communication (71 % contre 55 % parmi les plus anciens), chez les cadres administratifs, comptables et financiers des entreprises (60 % contre 46 %), ceux de la banque et des assurances (55 % contre 39 %) ou chez les médecins (55 % contre 40 %).

Dans d'autres professions qualifiées où elles restent minoritaires, les femmes sont aussi nettement plus nombreuses parmi les débutants que parmi les plus expérimentés : en moyenne sur 2008-2010, elles représentent 42 % des ingénieurs et cadres techniques de l'industrie et 35 % des personnels d'étude et de recherche sortis depuis moins de cinq ans du système éducatif, alors qu'elles ne sont respectivement que 12 et 11 % parmi ceux sortis depuis 25 ans ou plus. Ces différences traduisent une orientation des filles plus fréquente qu'auparavant vers ces professions et, en amont, vers les formations qui y conduisent, mais elles peuvent aussi résulter de déroulements de carrière distincts.

Au sein des métiers qualifiés, l'informatique se distingue par une présence encore très minoritaire des femmes : elles ne représentent ainsi que 24 % des ingénieurs et 9 % des techniciens débutants.

2.2. Mais une polarisation croissante entre les hommes et les femmes dans les métiers moins qualifiés

Dans les professions moins qualifiées, la segmentation entre hommes et femmes reste très forte et paraît parfois encore plus accentuée chez les débutants que chez les plus anciens. Ainsi, parmi les ouvriers ou agents de maîtrise du bâtiment, les débutants restent quasi exclusivement des garçons. Dans l'industrie, les ouvrières sont traditionnellement plus présentes mais accomplissent le plus souvent des tâches répétitives et peu qualifiantes, celles qui ont été les plus touchées par l'automatisation et les délocalisations. De fait, sur les postes d'ouvriers peu qualifiés de l'industrie, les femmes sont nettement moins présentes parmi les jeunes que parmi les plus anciens. Parmi les ouvriers non qualifiés de la mécanique par exemple, 11 % des débutants sont des débutantes, 22 % dans la manutention, 39 % dans les industries de *process* (chimie, plastiques, pharmacie, agro-alimentaire), alors que les femmes représentent respectivement 26 %, 36 % et 55 % des salariés les plus anciens.

Parmi les professions ne nécessitant pas un haut niveau d'études et recrutant traditionnellement de jeunes hommes, seules celles de l'armée et de la police s'ouvrent davantage qu'avant aux femmes, ces dernières représentant en 2008-2010 plus d'un quart des jeunes sortis depuis moins de cinq ans du système éducatif contre seulement 8 % de ceux sortis depuis au moins 25 ans.

Dans les métiers de services à la personne, assistantes maternelles ou aides à domicile demeurent presque exclusivement des femmes. De même dans la santé, neuf aides-soignants sur dix sont des aides soignantes, quelle que soit leur ancienneté. Dans les autres métiers peu qualifiés du tertiaire, la répartition entre hommes et femmes est souvent peu différente entre les débutants et les plus expérimentés, les femmes employées restant largement majoritaires. Malgré tout, dans certaines de ces professions, les hommes sont parfois plus présents parmi les jeunes que parmi les plus anciens : c'est vrai notamment pour les employés de la comptabilité et les vendeurs. Ainsi dans la vente, sept

débutants sur dix sont des femmes (69 %) alors qu'elles sont plus de huit sur dix parmi les plus anciens (82 %), écart qui s'observe quel que soit le type de produit vendu. Dans ces métiers, soit les jeunes hommes y débute plus nombreux qu'autrefois, soit il s'agit plus souvent d'emplois d'attente pour les hommes que pour les femmes, qui y restent cantonnées ou y arrivent plus tard.

Références

« Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », *Dares analyses* n°072, octobre 2010, Dares.

« Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », *France, portrait social*, Insee Références, novembre 2009.

ANNEXES

Liste des publications

OECD (2010), *Education at a Glance 2010 : OECD Indicators*, OECD Publishing

OECD (2010), *Employment and Labour Market Statistics*, OECD Publishing

« Emploi et chômage des 15-29 ans en 2010 », *Dares analyses* n°039, mai 2011, Dares

« Les apprentis sortis du système scolaire en 2004 : 86 % des jeunes en emplois trois ans après la fin du contrat d'apprentissage », *Dares Analyses* n°077, novembre 2010, Dares

« L'apprentissage en 2009 : baisse des entrées, hausse de la part du secteur tertiaire », *Dares Analyses* n°010, février 2011, Dares

« Le contrat de professionnalisation en 2010 : légère hausse des entrées », *Dares Analyses* n°028, avril 2011, Dares

« L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelles », Dares-Depp, *Formations et emploi*, Insee références, juin 2009

« Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », *Note d'information* n°10.15, octobre 2010, Depp

« La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 », *Note d'information* n°11.01, janvier 2011

« Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », *Premières Synthèses* n°29.03, Dares, juillet 2008

« L'activité des missions locales et PAIO en 2009 », *Premières Synthèses* n°026, Dares, mars 2011

« Le marché d'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement : premiers résultats », Note d'étape en ligne sur <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr>.

« Confier les jeunes diplômés demandeurs d'emploi à des opérateurs privés de placement : les enseignements d'une évaluation », B. Crépon, E. Duflo, M. Gurgand, R. Rathelot, P. Zamora, *Dares analyses*, à paraître

« Le contrat d'autonomie : mise en œuvre par les opérateurs et profils des bénéficiaires », *Dares analyses* n°013, Dares, février 2011

Formations et emploi, Insee références, mai 2009 (actualisation des données pour 2010 sur www.insee.fr)

« Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », *Bref* n°248, janvier 2008, Céreq

« Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004 », 2008, Céreq

« Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref* n°283, mars 2011, Céreq

« Population scolaire et universitaire » et fiche 2.3 « Diplômes », *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2010, Depp

« Depuis 25 ans, combien de temps passe-t-on à l'école ? », *France, portrait social*, Insee Référence novembre 2010

« Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004 », 2008, Céreq

« Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref* n°283, mars 2011, Céreq

« Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », *Dares analyses* n°072, octobre 2010, Dares

« Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », *France, portrait social*, Insee Références, novembre 2009

Liste des tableaux

Sortants du système scolaire sans diplôme ou seulement titulaires du brevet	19
Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé	20
Situation d'activité des jeunes en 2010 par sexe et âge à la date de l'enquête	21
Part des demandeurs d'emploi indemnisés parmi les inscrits en fin d'année sur les listes de Pôle emploi en catégorie A, B ou C	25
Statut d'emploi et type de contrat de travail des jeunes de 15 à 29 ans et de l'ensemble des actifs occupés par sexe en 2010	26
Sous-emploi des jeunes et de l'ensemble des actifs occupés par sexe en 2010	26
Taux d'activité et taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans selon le sexe	27
Les effectifs de jeunes de moins de 26 ans dans les dispositifs d'aide à l'emploi (données en fin d'année, en milliers)	29
Répartition des entrées de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation en 2010 (en %)	35
Répartition des contrats de travail signés en 2009 par les jeunes reçus en entretien individuel par les missions locales	37
Situation professionnelle des jeunes et conditions d'emploi trois ans après la sortie du système scolaire	44
Caractéristiques du premier emploi selon le niveau de diplôme	45
Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (en milliers)	49
Répartition des sortants de formation initiale par plus haut diplôme	50
Insertion selon le diplôme de sortie de formation initiale	51
Présence des jeunes dans les métiers (2009-2010)	54

Liste des graphiques

Taux d'emploi des 15-24 ans en 2010	13
Taux d'emploi des 15-29 ans en 2010	14
Taux d'emploi des 15-24 ans entre 1980 et 2010	14-15
Taux de chômage des 15-24 ans en 2010	15
Part des 15-24 ans au chômage en 2010	16
Taux de chômage des 15-29 ans en 2010	16
Taux de scolarisation des 20-24 ans et taux de scolarisation sans exercice d'une activité professionnelle en parallèle, en 2008	17
Taux de chômage global et taux de chômage des 15-24 ans en 2010	18
Part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié en 2009	18
Taux d'activité des jeunes de 15 à 29 ans de 1976 à 2010	22
Taux d'activité trimestriel des jeunes de 15 à 29 ans de 2003 à 2010	22
Taux et part de chômage des jeunes et de l'ensemble de la population de 1975 à 2010	23
Taux de chômage trimestriel des jeunes et de l'ensemble de la population active de 2003 à 2010	24
L'emploi aidé des jeunes de moins de 26 ans –Effectifs et poids au sein de l'emploi des jeunes	30
Evolution des effectifs d'apprentis	31
Répartition des entrées en contrat d'apprentissage par secteur d'activité de l'employeur, selon le niveau de formation à l'entrée, en 2009	32
Situation des jeunes au cours des dix huit mois suivant l'entrée en CIVIS	39
Taux de chômage de 1 à 4 ans après la fin des études par diplôme et sexe de 1978 à 2010	43
Nombre de mois de chômage au cours des trois premières années de vie active	44
Proportion de personnes en emploi (hors sous-emploi) selon le niveau de diplôme et le temps écoulé depuis la fin des études	46
Nombre de changements d'employeurs au cours des trois premières années de vie active	47

- N° 1 *La négociation salariale de branche entre 1985 et 1993*, par Olivier BARRAT (DARES), septembre 1994.
- N° 2 *Créations et suppressions d'emplois en France. Une étude sur la période 1984-1992*, par S. LAGARDE (INSEE), E. MAURIN (DARES), C. TORELLI (INSEE), octobre 1994.
- N° 3 *L'impact du coût sur la substitution capital-travail*, par Ferhat MIHOUBI (DARES), novembre 1994.
- N° 4 *Éducation, expérience et salaire. Tendances et évolutions de long terme*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), novembre 1994.
- N° 5 *Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), décembre 1994.
- N° 6 *Perception et vécu des professions en relation avec la clientèle*, par Sabine GUYOT et Valérie PEZET (Institut pour l'amélioration des conditions de travail), déc. 1994.
- N° 7 *Collectifs, conflits et coopération dans l'entreprise*, par Thomas COUTROT (DARES), février 1995.
- N° 8 *Comparaison entre les établissements des PME des grandes entreprises à partir de l'enquête RÉPONSE*, par Anna MALAN (DARES) et Patrick ZOUARY (ISMA), septembre 1996.
- N° 9 *Le passage à une assiette valeur ajoutée pour les cotisations sociales : une approche sur données d'entreprises*, par Gilbert CETTE et Élisabeth KREMP (Banque de France), novembre 1996.
- N° 10 *Les rythmes de travail*, par Michel CÉZARD et Lydie VINK (DARES), décembre 1996.
- N° 11 *Le programme d'entretien auprès des 900 000 chômeurs de longue durée - Bilan d'évaluation*, par Marie RUAULT et René-Paul ARLANDIS (DARES), mars 1997.
- N° 12 *Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus*, par Marianne CHAMBAIN et Ferhat MIHOUBI (DARES), avril 1997.
- N° 13 *Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? Une analyse comparée des cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis*, par Olivier CORTES et Sébastien JEAN (CEPII), mai 1997.
- N° 14 *Bilan statistique de la formation professionnelle en 1995-1996* - DARES, mai 1997.
- N° 15 *Les bas salaires en France 1983-1997*, par Pierre CONCIALDI (IRES) et Sophie PONTHEUX (DARES), octobre 1997.
- N° 16 *Les jeunes en difficulté à travers le réseau des missions locales et des PAIO entre 1994 et 1996 - Résultats du panel TERSUD de 1997*, DARES et DIJ, janvier 1998.
- N° 17 *L'impact macro-économique d'une politique de RTT : l'approche par les modèles macro-économiques*, DARES (Mission analyse économique), SEMEF-BDF, OFCE, janvier 1998.
- N° 18 *L'opinion des Français face au chômage dans les années 80-90*, par Jacques CAPDEVIELLE et Arlette FAUGERES (CEVIPOF), janv. 1998.
- N° 19 *Intéressement et salaires : Complémentarité ou substitution ?* par Sylvie MABILE, DARES, mars 1998.
- N° 20 *L'impact économique de l'immigration sur les pays et régions d'accueil : modèles et méthodes d'analyse*, par Hubert JAYET, Université des sciences et technologies de Lille I, avril 1998.
- N° 21 *Analyse structurelle des processus de création et de suppression d'emplois*, par Frédéric KARAMÉ et Ferhat MIHOUBI, DARES, juin 1998.
- N° 22 *Quelles place pour les femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre 1992 et 1996 ?*, par Franck PIOT, DARES, août 1998.
- N° 23 *Deux années d'application du dispositif d'incitation à la réduction collective du temps de travail*, par Lionel DOISNEAU, DARES, sept. 1998.
- N° 24 *Le programme « Nouveaux services-Emplois jeunes », d'octobre 1997 à octobre 1998*, par Françoise BOUYGARD, Marie-Christine COMBES, Didier GÉLOT, Carole KISSOUN, DARES, novembre 1998.
- N° 25 *Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ? Une analyse en comparaison internationale*, par Sandrine DUCHÊNE et Alain JACQUOT, DARES et INSEE, mars 1999.
- N° 26 *Stratégies concurrentielles et comportements d'emploi dans les PME - Un état de la littérature*, par Philippe TROUVÉ, avril 1999.
- N° 27 *Effets sur les trajectoires des chômeurs d'un passage dans deux dispositifs de politique d'emploi (CES-SIFE), Rapport final pour la convention du 15/06/98 (n° 98020) passée entre le Gréquam et la Dares*, Christelle BARAILLER, mai 1999.
- N° 28 *Les inégalités salariales entre hommes et femmes dans les années 90*, par Dominique MEURS et Sophie PONTHEUX, ERMES- Paris II et DARES, juin 1999.
- N° 29 *Les allocataires du RMI et l'emploi*, par Dominique ARNOUT (Rapport de stage), juin 1999.
- N° 30 *Les stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail*, par Anne-Lise AUCOUTURIER, Thomas COUTROT (DARES) et Étienne DEBAUCHE (Université Paris X-Nanterre), septembre 1999.
- N° 31 *Le mandatement dans le cadre de la loi du 13 juin 1998*, par Christian DUFOUR, Adelheid HEGE, Catherine VINCENT et Mouna VIPREY (IRES), octobre 1999.
- N° 32 *L'effort financier des collectivités locales dans la lutte contre le chômage et pour l'aide à l'emploi*, par Jacques ABEN, Paul ALLIES, Mohammad-Saïd DARVICHE, Mohammed DJOULDEM, Muriel FROEHLICH, Luis DE LA TORRE, octobre 1999.
- N° 33 *La dynamique asymétrique des flux de création et de suppression d'emplois : une analyse pour la France et les États-Unis*, par Frédéric KARAMÉ (DARES), nov. 1999.
- N° 34 *Évaluation d'une mesure de politique pour l'emploi : la convention de conversion*, par Marc WEIBEL (rapport de stage), janvier 2000.
- N° 35 *Premières évaluations quantitatives des réductions collectives du temps de travail*, par Murielle FIOLE, Vladimir PASSERON et Muriel ROGER, janvier 2000.
- N° 36 *La durée annuelle et l'aménagement du temps de travail en 1994*, par Annie DELORT et Valérie LE CORRE, février 2000.
- N° 37 *Analyse des premiers accords conventionnés de passage à 35 heures - Étude monographique de 12 accords*, par Pierre BOISARD et Jérôme PELISSE, février 2000.
- N° 38 *Syndrome, miracle, modèle polder et autres spécificités néerlandaises : quels enseignements pour l'emploi en France ?*, par Sébastien JEAN (CEPII), août 2000.
- N° 39 *La mise en œuvre de la formation dans les contrats de qualification - Rapport final*, par Marie-Christine COMBES (GPI-MIS), octobre 2000.
- N° 40 *L'impact du développement des services sur les formes du travail et de l'emploi - Rapport final pour la Dares* -, par Christian du TERTRE et Pascal UGHETTO (IRIS-Université Paris-IX-Dauphine), novembre 2000.
- N° 41 *Le suivi du plan social par l'employeur au service de l'amélioration du processus décisionnel : l'apport de trois études de cas*, par Christophe CORNOLT, Yves MOULIN et Géraldine SCHMIDT (Université Nancy II), février 2001.
- N° 42 *L'impact des marchés financiers sur la gestion des ressources humaines : une enquête exportatrice auprès des grandes entreprises françaises*, par Sabine MONTAGNE et Catherine SAUVIAT (IRES), mars 2001.
- N° 43 *L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage (Convention d'étude Dares-Ires)*, par Hervé HUYGHUES DESPOINTES, Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER, mars 2001.
- N° 44 *L'adaptation des marchés du travail à l'évolution des systèmes de retraite*, par Antoine BOMMIER, Thierry MAGNAC et Muriel ROGER, avril 2001.
- N° 45 *Étude de la démographie des organismes de formation continue*, par Isabelle BAUDEQUIN, Annie CHANUT, Alexandre MELIVA (DARES et CEREQ), juin 2001.
- N° 46 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite. Une approche par métiers*, par Agnès TOPIOL (DARES), juillet 2001.
- N° 47 *Prospective des métiers à l'horizon 2010 : une approche par familles d'activité professionnelles*, par Agnès TOPIOL (DARES), juin 2001.
- N° 48 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite*, juillet 2001.
- N° 49 *L'information statistique sur la participation des entreprises à la formation continue : état des lieux et évolutions possibles*, août 2001.
- N° 50 *Base de données des comptes sociaux des entreprises commerciales (fichiers DIANE). Panel DIANE/UNEDIC, période 1991-1999*, par Anne SAINT-MARTIN (DARES), janvier 2002.
- N° 51 *Dynamique des métiers et usage de l'informatique : une approche descriptive*, par Thomas COUTROT (DARES) et Jennifer SIROTEAU, février 2002.
- N° 52 *Licenciements et marchés financiers : les illégitimités de la convention financière*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 53 *Mécanisme du plan de licenciement : déconstruction d'argumentaires économiques de projets de licenciements*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 54 *À la recherche du temps gagné : des salariés face aux 35 heures*, par Jérôme PELISSE (CEE), mai 2002.
- N° 55 *La réduction du temps de travail en Lorraine : enjeux, négociations et pratiques des entreprises*, par Lionel JACQUOT (LASTES) et Nora SETTI (GREE), avril 2002.
- N° 56 *Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie*, par Marc-Antoine ESTRADE et Dominique MEDA (DARES), mai 2002.
- N° 57 *Enquête passages : projets, attitudes, stratégies et accords liés à la généralisation des 35 heures - Guide méthodologique et analyse préliminaires*, par Mathieu BUNEL, juillet 2002.
- N° 58 *Cohésion sociale, emploi et compétitivité : éléments pour un débat*, par Rachel BEAUJOLIN-BELLET, Marc-Antoine ESTRADE, Jean-Yves KERBOUC'H, Tristan KLEIN, Frédéric LERAI, Dominique MEDA, Anne SAINT-MARTIN, Frédéric TRIMOUILLE (DARES), août 2002.
- N° 59 *La politique de l'emploi au prisme des territoires*, par Thierry BERTHET, Philippe CUNTIGH (CERVL-CEREQ) et Christophe GUITTON (DARES), septembre 2002.
- N° 60 *Comparaison internationales de durée et de productivité*, par Odile CHAGNY et Mireille BRUYERE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), sept. 2002.
- N° 61 *L'effet des 35 heures sur la durée du travail des salariés à temps partiel*, par Aline OLIVEIRA (ENSAE) et Valérie ULRICH (DARES), sept. 2002.
- N° 62 *Les effets du dispositif d'intéressement sur l'insertion au marché du travail des bénéficiaires de l'allocation chômage*, par Nadia ALIBAY et Arnaud LEFRANC (Université de Cergy-Pontoise), octobre 2002.
- N° 63 *Normes d'emploi et marché du travail dans les métiers liés aux technologies de l'information*, par Yannick FONDEUR et Catherine SAUVIAT (DARES), nov. 2002.
- N° 64 *Enquête « RÉPONSE » 1998 - Questionnaire « Représentants du personnel » - De la participation au conflit*, par Daniel FURJOT (DARES), déc. 2002.
- N° 65 *Développement et dialogue social - Les TPE face aux 35 heures*, par Pascal CHARPENTIER (CNAM) et Benoît LEPLEY (GIP-MIS), janvier 2003.
- N° 66 *La mobilité professionnelle et salariale des salariés âgés analysée à travers les DADS*, par Frédéric LAINÉ, mars 2003.
- N° 67 *Un indicateur régional d'évolution mensuelle d'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus*, par Magda TOMASINI, avril 2003.
- N° 68 *La réorganisation du travail et son impact sur les performances des entreprises industrielles : une analyse sur données françaises 1995-1999*, par Véronique JANOD et Anne Saint-Martin, avril 2003.
- N° 69 *Discrimination et emploi : revue de la littérature*, par Hélène GARNER-MOYER, mai 2003.
- N° 70 *Impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage - 2ème partie Espagne - Italie*, par Florence LEFRESNE (IRES) et Carole TUCHSZIRER (IRES), mai 2003.
- N° 71 *Souplesse et sécurité de l'emploi : Orientations d'études et de recherches à moyen terme*, coordination par Carole Yerochewski, juin 2003.
- N° 72 *Séries de données sur les mouvements de main-d'oeuvre 1996-2001*, par Lucile Richet-Mastain, juillet 2003.
- N° 73 *35 heures et mise en oeuvre des dispositifs de modulation/annualisation dans les enquêtes REPONSE et PASSAGES*, par Matthieu Bunel, août 2003
- N° 74 *Le licenciement pour motif personnel : une catégorie juridique aux contours flous et difficiles à cerner par les statistiques administratives*, par Maria-Teresa Pignoni et Patrick Zouary (Si2S), octobre 2003
- N° 75 *Plan national d'action pour l'emploi 2003. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail et Norbert Holcblat, octobre 2003.
- N° 76 *Les estimations mensuelles d'emploi salarié dans le secteur concurrentiel*, par Raphaël Cancé, octobre 2003.

- N° 77 *Les déterminants du jugement des salariés sur la RTT*, par Gilbert CETTE (CEDERS), Nicolas DROMEL (GREQAM) et Dominique Méda (DARES), novembre 2003.
- N° 78 *Trajectoires passées par un emploi à bas salaire. Une étude à partir du panel européen des ménages*, par Bertrand LHOMMEAU (DARES), novembre 2003.
- N° 79 *Evaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail*, par Delphine BROCHARD (MATISSE-CNRS), novembre 2003.
- N° 80 *Les disparités de rémunération entre hommes et femmes : la situation de quatre branches professionnelles*, par Fathi FAKHFAKH (Université Paris II - ERMES), Séverine LEMIERE (Université du Littoral - MATISSE), Marie-Pierre MERLATEAU (Université Paris II - ERMES) et Dominique MEURS (Université Paris II - ERMES), janvier 2004.
- N° 81 *Arbitrage entre flexibilité interne et flexibilité externe : une analyse empirique*, par Matthieu BUNEL (IREGE - Université de Savoie), mai 2004.
- N° 82 *Dossier Age et emploi : synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Frédéric LERAIS et Pierre MARIONI, mai 2004.
- N° 83 *La contribution des femmes à la performance* : une revue de la littérature, par Sophie LANDRIEUX-KARTOCHIAN (Université Paris I - Panthéon Sorbonne, CERGORS), octobre 2004.
- N° 84 *En 2002, l'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays européens*, par François BRUNET, octobre 2004.
- N° 85 *Etude de qualité sur le questionnement relatif au temps de travail dans les enquêtes Acemo*, par l'ENSAE Junior Etudes, octobre 2004.
- N° 86 *Les processus de mise en oeuvre de l'offre de formation Unédic dans le cadre du PARE* (plan d'aide au retour à l'emploi), par Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZI RER (IRES), avec la collaboration statistique de Hervé Huyghues Despointes, octobre 2004.
- N° 87 *Quels effets de la négociation salariale d'entreprise sur l'évolution des salaires entre 1999 et 2001 ?*, par Abdenor BRAHAMI et Catherine DANIEL, novembre 2004.
- N° 88 *Plan national d'action pour l'emploi 2004. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail, novembre 2004.
- N° 89 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares) et E. YILMAZ (stagiaire du DESS «Techniques statistiques et informatiques» Université Panthéon Assas Paris 2), décembre 2004.
- N° 90 *Les pouvoirs du temps. La transformation des régulations dans les organisations du travail après la RTT*, par Michel PEPIN, en collaboration avec Bernard DOERFLINGER, Yves JORAND, Myriam MAUFROY (ESSOR Consultants), janvier 2005.
- N° 91 *Mixité professionnelle et performance des entreprises, le levier de l'égalité*, par Catherine ACHIN, Dominique MEDA, Marie WIERINK, janvier 2005.
- N° 92 *La place du travail dans l'identité*, par Hélène GARNER, Dominique MEDA (Dares), et Claudia SENIK (Delta, Paris IV), janvier 2005.
- N° 93 *Audit de l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (EMMO)*, par Heidi WECHTLER, janvier 2005.
- N° 94 *Modalités de passage à 35 heures des TPE*, par Victor DE OLIVEIRA, février 2005.
- N° 95 *Evaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels des bénéficiaires*, par Christine CHARPAIL, Tristan KLEI, Serge ZILBERMAN, février 2005.
- N° 96 *Contribution Delalande : quels dispositifs similaires ou alternatifs en Europe du Nord*, par Violaine DELTEIL et Dominique REDOR (GIPMIS), février 2005.
- N° 97 *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup Wolff (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 97bis *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique. Annexes*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup WOLFF (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 98 *La mixité professionnelle : les conditions d'un développement durable*, par Michèle FORTE, Myriam NISS, Marie-Claude REBEUH, Emmanuel TRIBY (BETA, Cereq, Université Louis Pasteur de Strasbourg), février 2005.
- N° 99 *Bilan d'activité 2003 des missions locales et des PAIO*, par Camille BONAÏTI (Dares) et Amaria SEKOURI (DGEFP), avril 2005.
- N° 100 *RTT et organisation du travail : l'incidence des lois Aubry II*, par P. CHARPENTIER (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), H. HUYGHUES DESPOINTES, M. LALLÈMENT (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), F. LEFRESNE (IRES et GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), J. LOOS-BARON (BETA/LATTS-CNRS, CNAM-CNRS), N. TURPIN-HYARD (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), mai 2005.
- N° 101 *Éléments de bilan sur les travaux évaluant l'efficacité des allègements de cotisations sociales employeurs*, par Véronique REMY, juillet 2005.
- N° 102 *Les réticences à entrer dans le cadre légal des 35 heures*, par Y. JORAND et J.-M. GELIN (Selarj ESSOR), D. TONNEAU et F. FORT (CGS), B. DOERFLINGER, M. PEPIN et M. MAUFROY (Essor Consultants), juillet 2005.
- N° 103 *Allègements généraux de cotisations sociales et emploi peu qualifié : de l'impact sectoriel à l'effet macro-économique*, par Stéphanie JAMET (Dares lors de la réalisation de l'étude), août 2005.
- N° 104 *La négociation de branche sur la formation professionnelle : les apports de la négociation de branche suite à la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie*, par Caroline RIVIER et Carine SEILER, sous la direction de Jean-Marie LUTTRINGER (Circé), septembre 2005.
- N° 105 *Après un contrat aidé : les conditions de vie s'améliorent*, par Emmanuel BERGER et Tristan KLEIN, septembre 2005.
- N° 106 *Difficultés d'emploi, santé et insertion sociale*, par François BRUN, Colette LEYMARIE, Emma MBIA, Patrick NIVOLLE (Centre d'études de l'emploi), collaboration extérieure : Marie MARIN, octobre 2005.
- N° 107 *La sécurisation des trajectoires professionnelles*, par Dominique MEDA et Bertrand MINAULT, octobre 2005.
- N° 108 *Le licenciement des salariés protégés. Processus et enjeux*, par Mario CORREIA (Institut du travail d'Aix-en-Provence, LEST) et Nicole MAGGI-GERMAIN (Institut des sciences sociales du travail, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, DCS), février 2006.
- N° 109 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activité (nomenclature 2003 niveau 31) - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares), mars 2006.
- N° 110 *Les relations professionnelles dans les pays d'Europe centrale et orientale au tournant de l'entrée dans l'Union européenne. Survey de littérature*, par M. WIERINK, mars 2006.
- N° 111 *Renégocier la RTT. Les enseignements de 16 démarches d'entreprise*, par M. PEPIN, B. DOERFLINGER, Y. JORAND, P. NICOLAS (Essor Consultants) et D. TONNEAU (Ecole des Mines de Paris), avril 2006.
- N° 112 *La mesure d'un effet global du projet d'action personnalisé*, par Etienne DEBAUCHE et Stéphane JUGNOT, avril 2006.
- N° 113 *La politique spécifique de l'emploi et de la formation professionnelle : un profit à moyen terme pour les participants ? Les exemples du CIE, du CES et du SIFE*, par Karl EVEN et Tristan KLEIN, avril 2006.
- N° 114 *Stratégie européenne pour l'emploi. Évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)*, coordination Christine CHARPAIL et Frédéric LERAIS, avril 2006.
- N° 115 *Les expositions aux risques professionnels - Les ambiances et contraintes physiques - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), juillet 2006.
- N° 116 *Pourquoi les moins qualifiés se forment-ils moins ?*, par Camille BONAÏTI, Aurore FLEURET, Patrick POMMIER, Philippe ZAMORA, juillet 2006.
- N° 117 *Le CDD : un tremplin vers le CDI dans deux tiers des cas... mais pas pour tous*, par Bérangère JUNOD, juillet 2006.
- N° 118 *Les expositions aux risques professionnels - Les produits chimiques - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), juillet 2006.
- N° 119 *Anticipation et accompagnement des restructurations d'entreprises : dispositifs, pratiques, évaluation*, par R. BEAUJOLIN-BELLET (coordination), Ch. CORNOLTI, J.-Y. KERBOUC'H, A. KUHN, Y. MOULIN (Reims Management School), et la collaboration de J.-M. BERGERE, F. BRUGGEMAN, B. GAZIER, D. PAUCARD, C.-E. TRIOMPHE, octobre 2006.
- N° 120 *Les expositions aux risques professionnels - Les contraintes organisationnelles et relationnelles - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), octobre 2006.
- N° 121 *Les expositions aux risques professionnels par famille professionnelle - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), décembre 2006.
- N° 122 *Intérim : comparaison de sources*, par Basma SAADAoui, en collaboration avec Nicolas de RICCARDIS, mars 2007.
- N° 123 *Allègements de cotisations sociales et coûts sectoriels. Une approche par les DADS*, par Bertrand LHOMMEAU et Véronique REMY, avril 2007.
- N° 124 *Séries de données régionales sur les mouvements de main-d'oeuvre entre 1996 et 2005*, par Bruno LUTINIER, mai 2007.
- N° 125 *Colloque "Age et emploi". Emploi et travail des seniors : des connaissances à l'action. Synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Pierre MARIONI, juin 2007.
- N° 126 *Accès à l'emploi et qualité de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail*, par Claire FANJEAU (Université Paris I et Centre d'études de l'emploi), juin 2007.
- N° 127 *Le poids du temps partiel dans les trajectoires professionnelles des femmes*, par Sophie RIVAUD (stagiaires à la Dares) et Valérie ULRICH, juillet 2007.
- N° 128 *Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la mi-2005 à la fin 2006*, par Etienne DEBAUCHE, Thomas DEROYON, Fanny MIKOL et Hélène VALDELIEVRE, août 2007.
- N° 129 *Les déterminants de l'emploi non-salarié en France depuis 1970*, par Grégoire LURTON (EnsaE) et Fabien TOUTLEMONDE (Dares), septembre 2007.
- N° 130 *Revue de littérature : organisations patronales en France et en Europe* par Marion RABIER (ENS/EHESS - Dares), décembre 2007.
- N° 131 *The social multiplier and labour market, participation of mothers*, par Eric MAURIN (PSE) et Julie MOSCHION (CES-Université Paris I, Dares), décembre 2007.
- N° 132 *L'influence causale du nombre d'enfants et de leur âge de première scolarisation sur l'activité des mères : une revue de la littérature*, par Julie MOSCHION (CES-Université Paris I, Dares), décembre 2007.
- N° 133 *Conséquences des fusions-acquisitions sur la gestion de la main-d'oeuvre : une analyse empirique sur les données françaises pour la vague de la fin des années 1990*, par Matthieu BUNEL (CEE, Université de technologie de Belfort-Montbéliard), Richard DUHAUTOIS (CEE, CREST, Université de Marne-la-Vallée), Lucie GONZALEZ (Dares-MAE), janvier 2008.
- N° 134 *Les politiques d'allègements ont-elles un effet sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires ?*, par Bertrand LHOMMEAU et Véronique REMY, janvier 2008.
- N° 135 *Le recours au chômage partiel entre 1995 et 2005*, par Oana CALAVREZO (LEO et CEE), Richard DUHAUTOIS (CEE, CREST, Université de Marne-la-Vallée) et Emmanuelle WALKOWIAK (LEO et CEE), février 2008.
- N° 136 *Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004*, par Catherine DANIEL, février 2008.
- N° 137 *Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004 : une étude de l'évolution des implantations et des audiences syndicales*, par Olivier JACOD avec la collaboration de Rim BEN DHAOU (EnsaE), avril 2008.

- N° 138 **Les disparités spatiales de sortie du chômage : vingt-deux analyses régionales**, par Emmanuel DUGUET, Yannick L'HORTY (Université d'Evry-Val d'Essonne, EPEE, Centre d'études de l'emploi et TEPP), André WISSLER (Centre d'études de l'emploi et TEPP), Florent SARI (Université de Paris-Est, OEP, Centre d'études de l'emploi et TEPP), Jonathan BOUGARD et Luc GOUPIL (Centre d'études de l'emploi), mai 2008.
- N° 139 **Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquêtes**, par Alexandre CARLIER, août 2008.
- N° 140 **Évaluation de la loi du 4 mai 2004 sur la négociation d'accords dérogatoires dans les entreprises**, par O. MERRIAUX (Sciences-Po Recherche, IEP Grenoble), J-Y KERBOURC'H (Université de Haute-Alsace) et C. SEILER (Cabinet Circé Consultants), août 2008.
- N° 141 **Les modèles de projections d'emploi par métier à moyen terme. Panorama des expériences menées dans différents pays**, par Laure OMALEK, octobre 2008.
- N° 142 **Retour sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2005 et 2006 : une estimation révisée de l'impact des modifications de la gestion et du suivi des demandeurs d'emploi sur le nombre d'inscrits à l'ANPE, en tenant compte de l'indemnisation**, par E. DEBAUCHE (Insee), Thomas DEROYON et Fanny MIKOL (Dares), décembre 2008.
- N° 143 **Enquête sur trois secteurs : La Poste, sous-traitance pétrochimique et restauration rapide. Le syndicalisme face aux différentes formes de la flexibilité**, par P. BOUFFARTIGUE et J.-R. PENDARIES (LEST-CNRS, Université de la Méditerranée-Université de Provence), F. PEROUMAL (Université René Descartes-Paris V), E. PERRIN (consultante associée au LEST), avec la participation de J. BOUTREILLER, B. FRIBOURG et T. SAMZUN (LEST-CNRS, Université de la Méditerranée-Université de Provence), S. CONTREPOIS (GTM-CNRS), R. JEAN et E. ORBAN (ASPT-CNRS), décembre 2008.
- N° 144 **Flexibilité et action collective. Salariés précaires et représentation syndicale**, par C. DUFOUR, A. HEGE, J.-M. PERNOT (IRES), S. BEROU (Université Lyon2-Triangle-CNRS), J.-M. DENIS (Université de Marne-la-Vallée - CEE-CNRS), décembre 2008.
- N° 145 **Les retournements de l'improbable. Les conditions de la mobilisation collective des intermittents du spectacle et des salariés de grandes librairies et de centres d'appel**, par A. COLLOVALD (Université de Nantes), L. MATHIEU (CRPS), décembre 2008.
- N° 146 **La nouvelle méthode d'échantillonnage de l'enquête trimestrielle ACEMO depuis 2006. Amélioration de l'allocation de Neyman**, par Malik KOUBI et Sandrine MATHERN, février 2009.
- N° 147 **L'aide spécifique au secteur Hôtels-cafés-restaurants : quels effets sur l'emploi et la productivité ?**, par Fanny MIKOL et Juliette PONCEAU, avril 2009.
- N° 148 **L'effet du RSA sur l'équilibre du marché du travail**, par Fanny MIKOL et Véronique REMY (Dares), juin 2009.
- N° 149 **Évaluation de la réforme des retraites de 1993 : nouvelles estimations à partir des données de l'EIR et de l'EIC**, par Antoine BOZIO (Institute for fiscal studies - London et Cepremap -Paris), juin 2009.
- N° 150 **Les indicateurs Accidents du travail de la Dares : conception, champ et interprétation**, par Damien EUZENAT, juillet 2009.
- N° 151 **Les tensions sur le marché du travail par familles professionnelles de 1998 à 2008**, par M. MERON, N. TABET et X. VINEY (Dares), J.-L. ZANDA (Pôle emploi), octobre 2009.
- N° 152 **Trajectoire d'une cohorte de nouveaux inscrits à l'ANPE selon le FH-DADS**, par Thomas LE BARBANCHON, Augustin VICARD, décembre 2009.
- N° 153 **Quels effets attendre du RSA sur l'offre de travail et les salaires ? Un bilan des travaux sur l'EITC et le WFTC**, par F. MIKOL et V. REMY, janvier 2010.
- N° 154 **La sous-mobilisation de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise en Ile-de-France. Étude conjointe DRTEFP Ile-de-France - Dares en collaboration avec la DRANPE d'Ile-de-France**, par Catherine DANIEL (Dares), Chloé MANDELBLAT (DRTEFP Ile-de-France), juin 2010.
- N° 155 **La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage. Guide méthodologique, validité 2007**, par A. DELORT et T. MAINAUD, octobre 2010.
- N° 156 **Les trajectoires salariales des individus payés au voisinage du Smic entre 1995 et 2007**, par S. ANANIAN et O. CALAVREZO, novembre 2010.
- N° 157 **Les accords collectifs d'entreprise et plans d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés : une analyse de 116 textes**, par C. CLAISSE, C. DANIEL et A. NABOULET, février 2011.
- N° 158 **Séries longues d'emploi par métier et par secteur d'activité à partir des enquêtes Emploi de l'Insee**, par Nicolas LE RU, mars 2011.
- N° 159 **Évolution mensuelle de l'emploi salarié des secteurs marchands : expertise de l'indicateur fondé sur les déclarations de mouvements de main-d'œuvre**, par J. LOQUET et J. PONCEAU, mai 2011.
- N° 160 **Effet de la durée maximale d'indemnisation du chômage sur le retour à l'emploi et sur sa qualité**, par T. DEROYON et T. LE BARBANCHON, mai 2011.
- N° 161 **La tertiarisation de l'économie française et le ralentissement de la productivité entre 1978 et 2008**, par A. SCHREIBER et A. VICARD, juin 2011.
- N° 162 **Programme national de réforme de la France 2011-2014 : annexe statistique relative à l'emploi**, coordination Nicolas LE RU, juillet 2011.
- N° 162(en) **French National Reform Programme 2011-2014 : statistical annex on employment**, coordination Nicolas LE RU, septembre 2011.
- N° 163 **Que recouvre la négociation collective d'entreprise en France ? Un panorama des acteurs, des textes et des thématiques entre 2005 et 2008**, par Antoine NABOULET, août 2011.
- N° 164 **Emploi des seniors : Synthèse des principales données sur l'emploi des seniors**, coordination Philippe SCHERRER, septembre 2011.
- N° 165 **Les changements d'organisation du travail dans les entreprises : conséquences sur les accidents du travail des salariés**, par D. EUZENAT, M. MORTEZAPOURAGHDAM, S. ROUX, octobre 2011.
- N° 166 **Emploi des jeunes : synthèse des principales données relatives à l'emploi des jeunes et à leur insertion**, par C. COLIN, M. FONTAINE, B. MESQUI, H. MICHAUDON, C. MINNI, L. OMALEK, P. POMMIER, J. ROCHUT, novembre 2011.